

**sesa  
17 me**

MAI 2025

SCIENCES ET SOCIÉTÉ  
ALIMENTATION  
MONDES AGRICOLES  
ET ENVIRONNEMENT



**L'EAU « EN PLAN »,  
POUR QUELS CHANGEMENTS ?**

**SÉCURITÉ ALIMENTAIRE,  
FAIRE BLOC POUR CONSTITUER DES STOCKS**

**APPELLATIONS:  
L'ORIGINE FAIT-ELLE ENCORE RECETTE ?**

**GOÛTS ET DÉGOÛTS  
POUR L'ULTRA-TRANSFORMÉ**

**Le Groenland en pôle position**

**Arracher les vignes, et après ?**

**États-Unis/Europe, s'en soucier comme de l'an quarante**

**La haie, une vraie jungle ?**

BRUITS FOND  
DE



**4** **FENÊTRE SUR COUR**  
**Coopératives, pertes et profits**  
par Manau

**5** **PAR AILLEURS**  
**Quand l'avocat fait sa loi**  
par Éric Imbert

**6** **DÉCHIFFRAGE**  
**L'eau « en plan », pour quels changements ?**  
par Sara Fernandez

**8** **TOUT UN MONDE**  
**Groenland : en pôle position**  
par Claire de Marignan

**10** **LE JOUR D'AVANT**  
**Les États-Unis et l'Europe, s'en soucier comme de l'an quarante**  
par Pierre Cornu et Egidio Valceschini

**12** **CARTE BLANCHE**  
par Tartrais

**13** **INSTANTANÉS**  
par Bastien Dailloux  
**CULTE** Le couteau suisse au garde-à-vous / **BIODIVERSITÉ** Le come-back de la loutre / **LÀ-BAS** Le riz de la colère (ou les défis japonais) / **ENTENDU** *Il y a un consensus scientifique sur un besoin de diminuer, notamment en France, notre production et notre consommation de viande pour trois raisons principales* / **VU** Demain, la vallée / **VÉCU** Un silure peut en cacher un autre / **ÇA CHIFFRE!** 27 500 hectares

QUEL HEURT  
EST-IL?



**16** **SÉCURITÉ ALIMENTAIRE**  
**Faire bloc pour constituer des stocks ?**  
par Valérie Péan

**22** **SIGNES DE QUALITÉ**  
**Appellations : l'origine fait-elle encore recette ?**  
par Lucie Gillot

CROISER  
LE  
FAIRE



**28** **RETOUR SUR LES MICROFERMES**  
**Maxi travail, mini revenu, mais le plein de sens ?**  
par Yann Kerveno

**32** **CHANGEMENT CLIMATIQUE**  
**Arracher les vignes, et après ?**  
par Stéphane Thépot

**36** **EFFONDREMENT DES INSECTES**  
**Mais pourquoi tout le monde s'en fiche (ou presque) ?**  
par Romane Gentil

À MOTS (DÉ)  
COU-  
VERTS



**42** **FUTURE PAC**  
**Comment plaider la légitime dépense ?**  
avec Christophe Clergeau

**46** **LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES**  
**Entre constats alarmants et boucs émissaires utiles**  
par Christophe Tréhet

**50** **ALIMENTATION**  
**Que nous apprennent nos goûts et dégoûts pour l'ultra-transformé ?**  
avec Sophie Thiron

DE L'EAU  
AU  
MOULIN

Responsable: Anne Judas

**54** **Wallonie : aux racines de la colère agricole**  
par Timothée Petel et Vincent Delobel

**57** **La haie, une vraie jungle ?**  
par Benoit Grimonprez

**60** **Protéger les captages d'eau : l'expérience de Nort-sur-Erdre**  
par Yves Dauvé

## **ENTRE CE QUI TARDE À DISPARAÎTRE ET CE QUI PEINE À NAÎTRE, RÈGNE « L'IMMENSE ÉTENDUE DE L'ENTRE-DEUX<sup>1</sup> » FAIT DE RECULS ET D'ÉLANCÉES.**

Là, des pas sont à franchir, pour acter la fin de l'abondance de l'eau potable et en gérer la rareté; pour réinventer la singularité des appellations d'origine, peinant à s'adapter à un nouvel environnement; ou encore pour aborder le champ trop peu investi des émotions pilotant rejets ou attraits des plats ultra-transformés. Il arrive aussi que l'entre-deux s'énonce comme un écart, par exemple quand à l'alerte répond l'indifférence, telle notre étonnante apathie face à la disparition en cours des insectes.

Immense étendue disions-nous de cet entre-deux, qu'explore tout particulièrement le psychanalyste Daniel Sibony: bien plus qu'un simple interstice, il s'y joue des effets de frontière, entre faille et partage, entre retours en arrière et transmissions. Autant de trajectoires qu'explore ce numéro de *Sesame*, fortement teinté de géopolitique, depuis les relations entre États-Unis et Europe jusqu'aux plaidoyers mondiaux pour réguler les prix agricoles et asseoir la sécurité alimentaire, à l'heure où se dégonflent les promesses de la mondialisation.

Ici, pas d'entre-deux cependant en matière éthique: les textes et les dessins de *Sesame* sont à 100 % garantis sans IA...

La rédaction



1 - L'expression est tirée du livre de Daniel Sibony, « Entre-deux, l'origine en partage » *Le Seuil*, 1991.

SESAME n° 17 - Mai 2025. Publication gratuite tirée en 2300 exemplaires. Papier 100 % recyclé.

« *Sesame n'est pas un nouveau support de communication et n'ambitionne pas de porter la voix officielle de l'Inrae. Ce positionnement est souhaité et assumé; il permettra le débat d'idées en confrontant les positions de personnalités de cultures et d'horizons variés.* » Philippe Mauguin, PDG Inrae, directeur de la publication.

**La revue *Sesame* est une publication de la Mission Agrobiosciences-Inrae**

Inrae-MAA - 24, chemin de Borde Rouge- Auzeville CS 52627 - 31326 Castanet-Tolosan Cedex - Tél.: (33) 5 61 28 51 37

Abonnement et désabonnement: [revuesesame@inrae.fr](mailto:revuesesame@inrae.fr)

Blog: <https://revue-sesame-inrae.fr/>

**Directeur de la publication:** Philippe Mauguin, PDG d'Inrae

### **RÉDACTION**

**Rédactrice en chef:** Valérie Péan, [valerie.pean@inrae.fr](mailto:valerie.pean@inrae.fr)

**Rédacteurs:** Bastien Dailloux, [bastien.dailloux@inrae.fr](mailto:bastien.dailloux@inrae.fr); Romane Gentil, [romane.gentil@inrae.fr](mailto:romane.gentil@inrae.fr);

Lucie Gillot, [lucie.gillot@inrae.fr](mailto:lucie.gillot@inrae.fr); Anne Judas, [anne.judas@inrae.fr](mailto:anne.judas@inrae.fr); Yann Kerveno, [yannkerveno@gmail.com](mailto:yannkerveno@gmail.com);

Valéry Rasplus, [Valery.rasplus@inrae.fr](mailto:Valery.rasplus@inrae.fr); Stéphane Thépot, [thepot@wanadoo.fr](mailto:thepot@wanadoo.fr); Christophe Tréhet, [c\\_trehet@yahoo.fr](mailto:c_trehet@yahoo.fr)

**Chroniqueurs:** Pierre Cornu, Sara Fernandez, Éric Imbert, Manau, Claire de Marignan, Egizio Valceschini.

**Dessinateurs:** Biz, Gab, Man, Samson, Tartrais.

### **ADMINISTRATION**

Mounia Ghroud, [mounia.ghroud@inrae.fr](mailto:mounia.ghroud@inrae.fr) - Tél.: 01 42 75 93 59

### **COMITÉ ÉDITORIAL**

Philippe Baret (Université Catholique Louvain), Elsa Delanoue (Idele-Ifip-Itavi), Pascale Hébel (C-Ways), Christine Jean (LPO), Jean-Baptiste Mérilhou-Goudard (Inrae), Christophe Perraud (FN Cuma), Giovanni Prete (Université Paris 13).

### **RÉALISATION**

Gilles Sire, Christelle Bouvet

### **FABRICATION**

Imprimerie Delort

N° ISSN 2554 - 7011 (imprimé) / N° ISSN 2555 - 9699 (en ligne)

FENÊTRE SUR COUR

# Coopératives agricoles : pertes et profits

BRUITS DE FOND

DES CHRONIQUES ET DES BRÈVES SUR L'ACTU



par Manau, agriculteur

à Saint-Lézer (65), EARL Abadie-Manauthon

« Les coopératives sont le moteur du développement, de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, du renforcement de la sécurité alimentaire, de l'aide aux entrepreneurs locaux sur les marchés, et bien plus encore... »

C'est par ces mots que le secrétaire général de l'Onu, Antonio Guterres, a annoncé le lancement de l'Année internationale des coopératives... Les fameuses coopératives! Définies comme « une association autonome de personnes volontairement réunies pour satisfaire leurs aspirations et besoins économiques, sociaux et culturels communs au moyen d'une entreprise dont la propriété est collective et le pouvoir est exercé démocratiquement. » Que c'est beau!... Et efficace quand ça reste à taille humaine, à l'image de l'agriculture, d'ailleurs, comme les CUMA (Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole) ou les fruitières laitières jurassiques et alpines, dont la force principale reste de résister au phagocytage de la voie « lactalisée ».

Le ciel s'assombrit sur ce monde enchanté quand on apprend qu'en première place des coopératives, on trouve les centres distributeurs Leclerc (55,7 milliards d'euros de chiffre d'affaire annuel), suivie du groupe Crédit agricole (38,2 milliards) et de Coopérative U (30,9 milliards).

Mis à part le qualificatif d'« autonome », on a subitement des difficultés à associer à ces mastodontes quelque

autre terme de la définition initiale. On sent rapidement qu'il y a anguille sous roche, grenouille sous nénuphar, voire loup dans le bureau du fiscaliste. Entre les coops à taille humaine et ces géants se trouvent les grands groupes coopératifs agricoles. Oui, la propriété de l'entreprise y est collective. Oui, c'est une association autonome de personnes volontairement réunies... au début. Par la suite, elles sont souvent contraintes par un crédit appro<sup>1</sup> non remboursé, un contrat non respecté, un formatage organisé, etc.

Mais pour ce qui est des aspirations et besoins économiques, permettez-moi de déglutir une fois, deux fois, dix fois avant étranglement.

Des structures qui organisent l'importation concurrentielle, fondent leurs prix sur les cours mondiaux ou, exemple récent, s'associent à un grand groupe pétrolier pour installer des usines à gaz de méthanisation. Elles dépossèdent ainsi les investisseurs privés adhérents des sous-produits nécessaires au fonctionnement de leurs unités de production – pardon, mais je vois bien où sont aspirés les intérêts économiques, et ce n'est cer-

tainement pas vers le paysan coopérateur de base.

Et quand on sait que, dans certaines contrées porcines d'Armorique, les adhérents « associés coopérateurs » sont obligés de se cagouler pour porter leurs revendications afin de ne pas être identifiés et sanctionnés... Ouille! Le pouvoir exercé démocratiquement s'apparente plus à du « pinochage » chilien qu'à un conte pour enfants.

Il y a longtemps que le monde agricole a perdu la banque et le système assurantiel qu'il avait construits avec, pour fondations, solidarité et éthique; il n'a pas su en analyser les raisons. Il perd, aujourd'hui, la main sur ses grands groupes coopératifs.

Inutile de vouloir réorienter le navire, il est devenu trop massif; mieux vaut, comme l'ont fait les producteurs de lait de l'APLI (Association de Producteurs de Lait Indépendants), après la grève du lait de 2009, reconstruire sur des bases plus saines et plus justes, en ne gardant pour objectif que l'unique intérêt du paysan et, dans le cas présent, du consommateur.

La marque de produits laitiers Faire-France qu'ils ont créée, bien que n'ayant pas pour support juridique la forme coopérative, en possède bien plus l'esprit que certaines qui s'en revendiquent. Et ça marche! Je détaillerai la formule dans un autre épisode... ♦

Sur le même sujet, lire aussi:

Sesame n° 8, novembre 2020:

<https://revue-sesame-inrae.fr/cooperatives-raisons-et-sentiments/>

<https://revue-sesame-inrae.fr/>

[ideal-cooperatif-na-jamais-existe/](https://ideal-cooperatif-na-jamais-existe/)

1 - Crédit appro: avance de trésorerie servant à financer les intrants de la campagne en cours.

PAR AILLEURS

# Quand l'avocat fait sa loi



**Les Européens mangent de plus en plus d'avocats. Et pour cause, le marché mondial du fruit ovale, en pleine expansion, a bénéficié d'un plaidoyer inédit faisant exploser la demande.**

**A** *VOCADO toast*, guacamole, *avocado bowl*... En Europe, l'avocat est le fruit roi de nos assiettes. Une mode alimentaire soudaine qui ne doit rien au hasard : elle est le résultat d'un système de communication bien rodé, tout droit venu des États-Unis.

Rembobinons. Depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle, la Californie produit des avocats de la variété *Persea americana Hass*, ce qui en fait une région pionnière à l'échelle internationale, après l'Amérique du Sud. Pour autant, jusqu'au début des années 2000, l'avocat ne bénéficiait pas d'un grand engouement sur le marché nord-américain, où il était perçu comme extrêmement gras (il contient 14 à 20% de lipides), donc trop calorique et nocif pour la santé. Si bien que, en 1994, quand les États-Unis ont ouvert leur marché aux productions mexicaines – qui représentent la moitié de la production mondiale aujourd'hui – les producteurs californiens se sont trouvés largement menacés : la demande nationale était trop faible pour supporter l'offre des deux pays.

Mais, plutôt que de s'arc-bouter contre les nouveaux arrivages, les Californiens y décèlent une opportunité. Sous le contrôle du ministère de l'Agriculture

par **Éric Imbert**, chercheur au centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD), spécialiste de l'économie des filières. Propos mis en forme par **Romane Gentil**

nord-américain, tous les avocats commercialisés aux États-Unis, y compris ceux produits localement, se voient appliquer une taxe parafiscale obligatoire : cinq centimes de dollars pour chaque colis mis sur le marché, soit, en 2024, plus de soixante-dix millions de dollars ! S'il existe des programmes de ce type pour d'autres fruits dans le pays, la somme est inédite à l'échelle internationale. Depuis 2002, l'organisme national récoltant ces recettes, le « Hass Avocado Board », les alloue au financement d'un programme de promotion de l'avocat... dans le monde entier. L'objectif ? Communiquer, financer des travaux pour améliorer sa qualité et des études cliniques prouvant ses vertus nutritives. À partir de ce modèle, l'Union européenne crée à son tour, en 2016, la « World Avocado Organization », récoltant deux à trois millions d'euros chaque année sur la base d'une taxe non obligatoire.

Et, de fait, en quelques années, le fruit est devenu aux yeux des Américains, puis aux nôtres, l'aliment sain par excellence, riche en acides gras mono-insaturés. Avec des conséquences économiques quasi immédiates : les volumes ont été multipliés par deux en moins de dix ans sur le marché international, passant de 1,4

million de tonnes en 2015 à 2,8 millions l'année dernière. Soit 9 à 10% de croissance chaque année, contre environ 1% pour le marché global des fruits et légumes !

Un tel dynamisme pousse logiquement de plus en plus de producteurs vers la culture de l'avocat. Si bien que le verger mondial est passé de moins de 300 000 hectares en 2012 à presque 500 000 hectares aujourd'hui. En tête, toujours, le Mexique (1,3 million de tonnes exportées), suivi du Pérou (597 000 tonnes) et des producteurs de taille moyenne : Israël, le Kenya et la Colombie, avec 120 000 tonnes au total. Le reste des pays producteurs (dont le Brésil, les États-Unis, le Maroc ou encore l'Espagne) exportent moins de 100 000 tonnes chaque année. À noter que les surfaces plantées ces dernières années suivent des systèmes hautement technologiques : plants clonaux, fertirrigation<sup>1</sup>, etc.

Alors, faut-il s'attendre à une saturation du marché ? Pas tout à fait. Car qui dit augmentation des surfaces ne dit pas forcément hausse des volumes : ces dernières années, le changement climatique affecte les cultures d'avocat qui requièrent beaucoup d'eau : déficit hydrique au Michoacán (principale région productrice du Mexique) mais également sécheresse dans les pays méditerranéens. Pour l'instant, juste de quoi ralentir la croissance de la production. ◆

1 - Technique consistant à appliquer des éléments fertilisants solubles dans l'eau par l'intermédiaire d'un système d'irrigation.

## DÉCHIFFRAGE

# L'eau « en plan », pour quels changements ?



par Sara Fernandez, chercheure HDR en géographie sociale à Inrae, UMR AGIR.

En 2023, après une décennie marquée par des sécheresses inédites, le Gouvernement français adoptait un Plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau, dit « Plan eau », pour répondre à trois enjeux majeurs : « sobriété des usages, qualité et disponibilité de la ressource ». Jusqu'alors, les problèmes posés par les sécheresses avaient été plutôt traités de manière ponctuelle et sectorielle. C'est en effet un imaginaire d'abondance d'eau nationale qui a longtemps prévalu, au sein duquel l'État a essentiellement encouragé la construction et le fonctionnement d'ouvrages hydrauliques pour (re)distribuer l'eau dans l'espace et dans le temps. Si des réformes menées depuis les années 1990 ont cherché à mettre en place une gestion localement plus attentive aux limites, en pratique, les usages continuent aujourd'hui à être encore peu connus et peu régulés. Comment mettre en œuvre l'injonction à « la sobriété dans tous les usages et dans la durée »<sup>1</sup> ?

**C**OMMENT sont mesurés les différents usages de l'eau ? Ceux-ci sont abordés en tant que prélèvements effectués

dans le milieu. C'est ainsi qu'est quantifié l'effort à opérer au regard des volumes d'eau « bleue » disponibles, c'est-à-dire celle des cours d'eau, des lacs ou des nappes. Notons d'emblée que d'autres types d'actions anthropiques agissent sur cette ressource sans être un prélèvement. C'est le cas de l'extraction de granulats dans le lit des rivières. On peut aussi relever qu'il y a, parmi les prélèvements, des usages plus ou moins consommateurs, telle l'agriculture irriguée qui consomme une grande part de ce qu'elle prélève, l'eau étant évapotranspirée dans le processus de production de biomasse. Pour les usages domestiques en réseau, la consommation se limite à l'eau qui est bue. Quant aux centrales nucléaires à circuit fermée, leur consommation concerne l'eau évaporée dans le processus de refroidissement. Enfin, l'eau prélevée qui n'est pas consommée retourne certes au milieu mais avec une qualité plus ou moins dégradée. La pénurie, ce n'est donc pas nécessairement l'assèchement d'un cours d'eau, mais aussi une eau susceptible de devenir impropre à d'autres usages ou de dégrader des milieux.

L'État ne comptabilise aujourd'hui un prélèvement à l'échelle nationale que s'il considère que l'usage a déplacé l'eau selon un cadre spatio-temporel particulier, qui s'appuie certes sur des considérations physiques, mais qui est aussi le produit de conventions. Ainsi, l'utilisation de la force motrice de l'eau pour produire de l'électricité n'est pas considérée comme un prélèvement. Pourtant, dans certaines situations particulières, et même si on ne dispose pas de chiffres consolidés, une telle utilisation opère bien des transferts d'un bassin versant à un autre. C'est le cas par exemple entre les bassins de l'Adour et de la Garonne avec la dérivation autour de la centrale de Pragnères.

On voit bien que, si les grandes catégories d'usagers ou les quantifications nationales et annuelles contribuent à construire un problème public, elles ne permettent pas vraiment de gérer, à elles seules, les interdépendances entre eaux et sociétés.

**DES INDICATEURS QUI SERVENT DES ARGUMENTAIRES CONCURRENTS.** Quantifier l'eau bleue aux échelles mondiale, nationale ou locale a permis de soutenir le développement de filières de production qui s'inscrivent dans les territoires mais aussi de mesurer les pressions qu'exercent les prélèvements ou les dérivations sur les ressources en eau douce. Mais il existe une autre catégorie, l'eau « verte », cette eau de pluie stockée dans le sol et accessible

1 - Après des négociations avec le syndicat agricole majoritaire, l'État a finalement considéré que les niveaux des prélèvements agricoles pourront rester à leur niveau actuel et que l'effort devrait plutôt concerner les usages urbains, industriels et énergétiques.

aux plantes cultivées ou non. C'est dans le cadre de réflexions menées sous l'égide de l'Unesco à la fin des années 1970, que Malin Falkenmark a proposé de mieux quantifier cette dernière, à l'instar des agronomes. Pour traiter des enjeux liant agriculture, eau et alimentation à l'échelle mondiale, notamment dans le cadre de l'aide au développement, il s'agissait de montrer qu'on ne pouvait pas se contenter de prendre en compte l'agriculture irriguée et qu'il fallait aussi rendre lisible l'agriculture pluviale. C'est cette même eau verte qui est aujourd'hui de nouveau convoquée pour promouvoir une gestion de l'eau qui passe plus résolument par un pilotage de l'aménagement des territoires et où le débit ne serait plus une variable d'ajustement.

On doit aussi à l'hydrologue Malin Falkenmark, à la même époque, un indice de « stress hydrique », une notion agronomique élargie pour représenter les risques de manque d'eau, associée à des seuils. Ces derniers mettent en balance des mètres cubes d'eau avec le nombre d'habitants et la demande alimentaire, exprimée en calories et en gommant la diversité des régimes alimentaires dans le monde. Ils se fondent aussi sur une hypothèse d'autosuffisance alimentaire nationale pour quantifier les ressources en eau mobilisées dans les processus productifs et représenter les risques de stress hydrique. C'est ainsi que Falkenmark a calculé un seuil de 1000 m<sup>3</sup>/habitant/an, en deçà duquel on peut parler de pénurie, à partir du cas d'Israël, qui incarnait alors l'horizon de développement des pays semi-arides sous régime d'aide. Ce seuil a connu de multiples critiques au cours des années 1990, à l'heure où le commerce international devenait le nouvel horizon normatif global. Dans les modèles explicatifs concurrents, les importations et exportations de biens, en particulier agricoles, dont le processus de production a consommé de l'eau, furent rendus plus visibles : le concept d'« eau virtuelle », et plus tard, celui de l'« empreinte eau » mettent davantage l'accent sur le changement

## « Mais il existe une autre catégorie, l'eau "verte", cette eau de pluie stockée dans le sol et accessible aux plantes cultivées ou non. »

des modes de consommation. Reste que ces différentes notions se sont fondées sur les mêmes techniques de quantification des eaux bleue et verte. Vient le tournant des années 2000 où, à l'OMC, l'échec des négociations internationales en matière agricole fragilise l'idéologie libérale d'un commerce mondial fluidifié, permettant non seulement d'éloigner le spectre des guerres de l'eau, mais aussi le développement des pays sous régime d'aide. Dès lors, dans les discours onusiens, l'échelle locale prévaut pour réguler les tensions pour le partage de l'eau et plus largement sa gouvernance. Sauf que, pendant tout ce temps, le seuil de 1000 m<sup>3</sup>/habitant/an, loin d'être abandonné, a continué à largement circuler via les organisations internationales et dans certains pays semi-arides. Et en France ? Aujourd'hui, l'action publique s'appuie plutôt sur des ordres de grandeur nationaux relatifs à l'eau virtuelle, à l'empreinte eau ou aux rapports entre prélèvements et ressource en eau bleue disponible.

**EFFET REBOND.** Pour revenir au Plan Eau, comment interpréter ses réponses aux épreuves du nouveau régime climatique ? Certaines relèvent de promesses technologiques pour rendre l'usage de l'eau plus efficace avec, entre autres, la réutilisation des eaux usées traitées. Sans innovation institutionnelle cependant, non seulement ces technologies ont peu de chance de se répandre ou de se massifier, mais elles risquent surtout de produire des effets rebonds. Ces derniers apparaissent lorsqu'une amélioration de l'efficacité s'accom-

pagne d'un usage global plus important, comme cela a déjà été largement documenté dans la littérature sur les changements de technique d'irrigation qui se sont *in fine* traduits par une augmentation des surfaces irriguées. Les réponses avancées relèvent aussi de solutions bien plus anciennes, tels les ouvrages hydrauliques de stockage (comme dans les Deux-Sèvres, à Sivens ou à Caussade) et de transfert comme avec Aqua Domitia, qui puise l'eau du Rhône pour approvisionner le Gard, l'Hérault et dont l'extension jusqu'aux Pyrénées-Orientales est à l'étude. Avec ces ouvrages aussi, le risque d'effet rebond de la « sécurisation » est avéré, parce que les prélèvements en nappe ou en rivière sont peu gouvernés. Ces ouvrages reposant par ailleurs toujours sur des formes de solidarité financière (les usages bénéficiaires ne sont jamais assez rentables pour les assumer seuls), il faut qu'ils soient jugés légitimes. Cela demande de rediscuter du bien-fondé de ce qui est fait avec l'eau : quelles logiques d'aménagement des territoires, quels modèles agricoles et alimentaires, énergétiques, industriels ou de transport ? Comment façonner des systèmes d'action collective pour un partage de l'effort environnemental à la fois équitable et significatif d'un point de vue écologique ? Peut-être est-il important de rappeler ici que le mot « riverains », autrement dit ceux qui puisent au même cours d'eau, tire son origine du latin « rivus » qui signifie « ruisseau » et qui a aussi donné « rivalité ». ◆

Référence : Barbier R., Fernandez S. (Dir). 2024. « L'eau et sa gestion », Éditions Le Cavalier Bleu, collection *Idées reçues*. 152 pages.

TOUT UN MONDE

# Groenland : en pôle position



par Claire de Marignan, chargée d'études et des relations institutionnelles, Club Demeter

**L**ONGTEMPS perçu comme une terre austère dominée par la glace et les vents polaires, le Groenland est aujourd'hui un territoire tout à fait prometteur pour de nouvelles perspectives agricoles et halieutiques. Face aux mutations climatiques et aux ambitions géopolitiques grandissantes, la plus grande île du monde se révèle porteuse d'opportunités pour l'agriculture, la pêche ou encore l'exploitation des ressources naturelles. Autant d'enjeux qui transforment progressivement le paysage économique et social groenlandais et, pourquoi pas, la face du monde.

Territoire autonome du royaume du Danemark, le Groenland bénéficie d'une marge de manœuvre politique croissante, bien qu'il soit encore dépendant pour les questions de défense et de politique étrangère. Il existe par ailleurs un mouvement, porté par la plupart des habitants et des partis politiques de l'île, en faveur de l'indépendance totale.

L'île s'étend sur plus de 2,1 millions de km<sup>2</sup>, soit quatre fois la France. Avec une densité moyenne de 0,03 habitant au km<sup>2</sup>, le Groenland est donc l'un des territoires les moins densément peuplés au monde. Nuuk, la capitale, regroupe à elle seule plus d'un tiers de la population totale de l'île. Les deux tiers restants se répartissent le long des côtes sud et ouest, où les températures sont plus clémentes.

**AU SUD, DES CULTURES JUSQU'ICI INIMAGINABLES.** Le climat est polaire avec des températures extrêmes et des variations saisonnières marquées. En moyenne entre -40 °C en hiver et 5 °C au plus chaud de l'été. Sur le plan agricole, le territoire est confronté à des défis majeurs : outre le climat rigoureux qui limite grandement les cultures, la plupart des sols sont gelés – plus de 80 % sont recouverts de glace – et l'accès aux ressources nécessaires à l'agriculture traditionnelle est restreint. Par ailleurs, la logistique est complexe : seuls 150 km de route sillonnent l'île, dont uniquement 60 km goudronnés.

Le changement climatique entraîne toutefois une hausse des températures dans la région, prolongeant la saison de croissance des cultures et ouvrant la voie à des initiatives agricoles jusqu'ici inimaginables. Dans le sud du Groenland, des agriculteurs cultivent désormais des tomates, des carottes et même des fraises, grâce à des techniques adaptées aux conditions locales (serres chauffées,

fermes verticales sous contrôle...). Ces avancées permettent de réduire la dépendance alimentaire d'une population historiquement tributaire des importations venues du Danemark et d'autres pays européens. Parallèlement, l'élevage ovin se développe, notamment dans les fjords du sud, où la végétation devient plus abondante et nutritive.

**LA PÊCHE, 25 % DU PIB.** Grâce à un littoral de 39 000 km, les activités économiques du Groenland sont depuis toujours orientées vers la mer. La pêche (essentiellement crevettes nordiques, morue, saumon, flétan noir...) constitue le cœur économique de cette île : entre 92 et 98 % des exportations, soit environ 25 % du PIB du Groenland. Mais, si cette industrie est une activité essentielle pour l'île, elle ne joue qu'un rôle marginal à l'échelle globale. Selon la FAO, le Danemark (Groenland compris) ne se place en effet qu'à la 23<sup>e</sup> place mondiale. La pratique de l'aquaculture, elle, est encore presque inexistante, les coûts d'exploitation restant très élevés et les conditions climatiques étant défavorables.

Toutefois, la forte dépendance de son économie à la pêche expose le Groenland aux fluctuations des stocks et aux variations des prix internationaux. Pour assurer la durabilité de cette ressource, des efforts sont menés depuis quelques années par le gouvernement groenlandais afin de promouvoir une

gestion écosystémique, combinant quotas de capture et surveillance accrue des stocks halieutiques. Par ailleurs, les autorités locales encouragent la diversification des activités maritimes, notamment par la valorisation des sous-produits de la pêche pour l'industrie alimentaire et cosmétique.

**UNE FARINE DE ROCHE... AU SERVICE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ENVIRONNEMENT.** La richesse ancestrale de l'économie groenlandaise se trouve évidemment en mer. Mais, depuis quelques années, des découvertes prometteuses ont mis au jour de nouveaux trésors, bien terrestres, eux. La fonte des glaces a en effet permis de dévoiler une nouvelle ressource : la farine de roche glaciaire. Issue de l'érosion des glaciers, cette terre consiste en une poudre minérale très fine, riche en nutriments essentiels tels que le calcium, le potassium et le magnésium. Elle se forme lorsque les glaciers broient les roches en se déplaçant sur le sol par l'action de la fonte. Une fine poudre s'accumule alors à la sortie des fjords. Contenant nombre de minéraux et autres éléments nutritifs qui peuvent bénéficier aux plantes et au sol, cette farine se révèle on ne peut plus intéressante pour le monde agricole. Utilisé comme amendement, ce matériau permet d'améliorer la qualité pédologique, de réduire son acidité et d'en stimuler la productivité, notamment dans des régions où les terres sont pauvres en minéraux. Son incorporation permettrait également d'optimiser l'absorption de l'eau, de stabiliser les terrains et de renforcer la croissance des plantes. Une véritable révolution tant pour l'agriculture locale, par l'exploitation d'une ressource naturelle abondante et peu coûteuse, que pour soutenir la sécurité alimentaire mondiale. Ainsi, dans les zones tropicales par exemple, des expérimentations menées au Brésil et au Ghana ont montré que l'utilisation de cette farine permet d'augmenter la production de maïs de 30%.

*«Le Groenland se trouve à un carrefour décisif de son histoire. Si l'agriculture et la pêche offrent des opportunités nouvelles, la population de l'île tient à ce que son développement s'inscrive dans une stratégie équilibrée et durable.»*

Mais il est une autre propriété intéressante de ces sédiments : ils captent le CO<sub>2</sub> au contact de l'air ! Une tonne de farine de roche glaciaire peut ainsi absorber entre 250 et 300 kilogrammes de CO<sub>2</sub> lorsqu'elle est épandue sur des champs, ce qui pourrait permettre aux agriculteurs du monde entier de vendre ces quantités de gaz à effet de serre ainsi capturés sous forme de crédits carbone. L'île produit un milliard de tonnes par an de farine de roche glaciaire, qui contribue à rendre fertiles des régions arides dans le monde entier. Ce chiffre pourrait considérablement augmenter dans les années à venir avec le réchauffement climatique.

**À UN CARREFOUR DÉCISIF.** La fonte du permafrost rend également accessible un sous-sol riche en nickel, or, zinc, uranium ou encore en terres rares. Ces matériaux utilisés dans les éoliennes ou les moteurs électriques, nécessaires à la transition énergétique mondiale, suscitent l'intérêt de nombreuses puissances étrangères. Si Donald Trump a clairement fait connaître son intention d'accaparer le Groenland, la Chine, la Russie et l'Union européenne surveillent de près les décisions politiques locales, tant il est probable

que cette île devienne, dans les prochaines années, un acteur clé dans l'approvisionnement mondial en matières premières stratégiques. Sa position, au cœur du Grand Nord et des routes maritimes qui deviennent peu à peu accessibles par l'action du réchauffement climatique, lui permet d'accéder géographiquement et géopolitiquement à une place toute particulière, au centre de la future économie mondiale.

Le Groenland se trouve à un carrefour décisif de son histoire. Si l'agriculture et la pêche offrent des opportunités nouvelles, la population de l'île tient à ce que son développement s'inscrive dans une stratégie équilibrée et durable. La gestion de ses ressources naturelles et les tensions géopolitiques qu'elles suscitent exigeront une gouvernance avisée pour permettre au territoire de se déployer sans compromettre son avenir. Dans cette dynamique, l'innovation scientifique, la collaboration internationale et la prise en compte des savoirs locaux seront autant de facteurs décisifs pour transformer ce territoire extrême en un laboratoire du futur, où tradition et modernité s'harmonisent, dessinant une économie et une agriculture résilientes et durables. ♦

LE JOUR D'AVANT

# Les États-Unis et l'Europe, s'en soucier comme de l'an 40

**En ce début d'année 2025, les relations transatlantiques sont au plus bas. Aux yeux du président américain Donald Trump, l'Union européenne est une entité parasite à laquelle il est urgent de couper les jambes, en lui imposant des droits de douane drastiques et en favorisant outrageusement les partis populistes hostiles à la construction européenne. Est-ce là le summum du machiavélisme ou le triomphe de l'ignorance économique ? Il fut un temps en effet où la puissance américaine, avec son programme de rétablissement européen, dit Plan Marshall, comprenait bien l'intérêt géoéconomique et géopolitique de soutenir le Vieux Continent – avec, déjà, la question russe en arrière-plan.**

**D**ANS l'Europe de la fin des années 1940, la liesse de la Libération est bien oubliée. Rationnement, mécontentement social et paralysie politique menacent de précipiter le Vieux Continent dans un nouveau cycle de crises. En France, la CGT et le Parti communiste rompent l'alliance politique nouée dans la Résistance et s'exposent en retour à l'hostilité des institutions de la toute jeune IV<sup>e</sup> République. C'est dans ce contexte que le général Marshall, secrétaire d'État du président américain Harry Truman, annonce un vaste plan de soutien aux États



par Pierre Cornu, directeur de recherche en histoire du temps présent, directeur de l'UMR Territoires à Clermont-Ferrand et Egizio Valceschini, président du comité d'histoire Inrae-Cirad, président du centre Inrae Île-de-France Versailles-Saclay

européens, qui consiste principalement en une aide financière directe offerte à tous ceux qui accepteront de s'unir avec leurs voisins pour en répartir les fruits. Staline ayant interdit aux pays que l'URSS a libérés en 1945 de demander cette aide, c'est l'Europe de l'Ouest seule qui en bénéficie. Pour les États-Unis, ce Plan Marshall constitue la meilleure issue aux contradictions de l'après-guerre : réorienter vers la production civile une industrie américaine qui a tourné à pleine vitesse pour l'effort de guerre et, pour trouver des débouchés, subventionner massivement la relance européenne. Du même coup, la nouvelle superpuissance espère endiguer la tentation communiste en Europe, et notamment en France.

La photographie ci-contre a été prise sur le port du Havre en 1949.

Elle illustre la livraison de tracteurs fournis par les États-Unis dans le cadre du fameux Plan. Il s'agit très clairement d'une mise en scène politique : Pierre Pflimlin, ministre de l'Agriculture, et David K. Bruce, chef de la mission spéciale de l'« Economic Cooperation Administration » en France, sont présents. Le cadrage très large ne permet pas de les identifier au milieu des représentants de la presse locale et nationale et des dockers, mais c'est justement l'intention de ce cliché que de mettre en valeur la dimension prométhéenne du Plan Marshall, avec les infrastructures du port, la série de caisses alignées, les pneus gigantesques et la grue qui vient déposer sur le sol français un tracteur Massey de belles proportions. Sur les quais, tout semble en ordre pour accueillir et diffuser vers le territoire national les ressources du machinisme américain et donner corps au projet de la modernisation agricole. Ce que l'on ne voit pas, en revanche, c'est la ville du Havre dévastée par les bombardements de la Libération.

On sait que les flux financiers et d'exportation de matériels du Plan Marshall croisent en retour les cohortes de cadres scientifiques et techniques européens formés outre-Atlantique au management de la modernisation. C'est une stratégie globale qui est pensée. Ce cliché, avec d'autres, aura assuré le triomphe de la symbolique du



**LE PORT DU HAVRE, 1949. LIVRAISON DE 209 TRACTEURS FOURNIS PAR LES AMÉRICAINS DANS LE CADRE DU PLAN MARSHALL**  
EN PRÉSENCE DE PIERRE PFLIMLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DAVID K. BRUCE, CHEF DE LA MISSION SPÉCIALE DE L'ECONOMIC COOPERATION ADMINISTRATION EN FRANCE © Keystone  
PHOTOGRAPHIE DISPONIBLE SUR TRANSPARENT

tracteur américain comme vecteur de la modernisation agricole, à la fois dans sa légende rose, celle de la sortie du rationnement et, dans sa légende noire, celle de la destruction de la civilisation agraire du Vieux Monde. Mais c'est une lecture biaisée de ce qui se joue précisément au Havre en 1949. Là, se matérialise un

principe de gouvernance supranationale pour la relance économique des pays industrialisés à économie de marché. Un acte fondateur qui mènera à la création de l'OCDE, de la CEE et enfin de la Pac, sur laquelle les États-Unis pèseront d'ailleurs pour maintenir leurs exportations d'oléoprotéagineux.

Cette intelligence des interdépendances économiques, c'est dans les épreuves des crises et des guerres de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle que John Maynard Keynes, parmi d'autres économistes, l'a conçue. On sait donc parfaitement vers quoi l'ignorance économique menace de nous ramener. ◆

CARTE  
BLANCHE

2025, ANNÉE DE LA MER POUR LA FRANCE

ATTENDEZ ! C'EST L'OCCASION  
RÉVÉE POUR CARTOGRAPHIER  
L'HABITAT DES BIVALVES MARINS !



TARTRAS



## INSTANTANÉS

**CULTE** *Le couteau suisse au garde-à-vous*

◆ Créé en 1891 pour équiper l'armée suisse, voilà qu'il est « convoqué » par le gouvernement français – sur les recommandations de la Commission européenne – pour faire partie du kit de survie dont on nous recommande de nous équiper. D'ici l'été 2025, tous les ménages devraient recevoir a minima un guide pour constituer le paquetage, destiné à nous faire tenir soixante-douze heures en cas de crise majeure ou de conflit armé. Parmi les « *must have* » : radio, piles, couverture de survie, provisions alimentaires, etc. Mais la star, vous l'aurez compris, c'est le fameux couteau helvète, compagnon idéal du survivaliste. Une sorte de mini caisse à outils, qui peut dégainer à tout moment lames, tournevis plat, ouvre-boîte, scie, crochet, poinçon et tout un tas d'autres choses dont on ne connaîtra sans doute jamais l'usage. La Rolls, c'est le Wenger 16999. Sorti en 2007, il possède à lui seul quatre-vingt-sept outils pour 141 fonctions. Là, un mode d'emploi serait aussi le bienvenu, histoire de ne pas limer ses ongles avec un écailleur à poissons. ◆

**BIODIVERSITÉ** *Le come-back de la loutre*

◆ On la pensait au tapis dans les années 70, tant elle avait été chassée pour sa fourrure et la qualité de ses habitats dégradée. Depuis, politiques de protection de l'espèce et mesures de préservation des milieux humides ont permis à la loutre d'Europe de repeupler à pas de loup nos régions. Ces dernières années, elle fait même les gros titres du web. Tapez « Loutre » dans n'importe quel moteur de recherche et jugez par vous-même. Sa présence serait donc attestée un peu partout, avec vidéos et pièges photos à l'appui : Hérault, Tarn, Normandie, Eure, Deux-Sèvres, Vendée, Bretagne... « *Seul le tiers nord-est de la France reste encore marqué par l'absence de la loutre* », selon la Société française pour l'étude et la protection des mammifères. Outre l'image sympathique que nous pouvons avoir du mammifère aquatique, il présente un vrai intérêt écologique là où il est présent. Ce « super prédateur » fait par exemple des écrevisses de Louisiane – espèce exotique envahissante qui dégrade les écosystèmes et dont on n'arrive pas à se débarrasser – un de ses plats favoris. De plus, « *quand on agit pour la protéger, on préserve également d'autres espèces (insectes, papillons) gravement menacées* », précise Guillaume Coche, un agent de l'OFB. Alors, embaucher la loutre comme gardienne de nos zones humides ? Si ça ce n'est pas une solution fondée sur la nature... ◆

BRUTIS FOND  
DE  
13**LÀ-BAS** *Le riz de la colère (ou les défis japonais)*

◆ « C'est suffisamment rare pour être signalé. Les manifestations d'agriculteurs ont gagné le Japon. Samedi 30 mars 2025, plus de 4 500 producteurs de riz et de lait ont battu le pavé de Tokyo et de dix autres villes du pays. Pour réclamer que le gouvernement se penche sur leur sort et les aide à rester en place. Ils demandent notamment des soutiens à hauteur de ce qu'ils peuvent être en Europe ou aux États-Unis, se plaignant de ne pas parvenir à être rentables. Et ce, paradoxe, alors que le prix du riz ne cesse de flamber dans le pays. Au mois de mars, il a progressé de 89,6 % par rapport à mars 2024, alors qu'il n'avait augmenté "que" de 77,5 %

entre février 2024 et février 2025. Jamais le pays n'a connu une telle situation depuis 1971 et le début de l'enregistrement des données. Même

**Car l'agriculture nipponne est aussi confrontée à une crise structurelle, plus profonde encore que celle qui sévit par chez nous, et à une foule de défis**

la libération de stocks stratégiques par le gouvernement (210 000 tonnes, quand même) au début du mois de mars, pour freiner le mouvement

de renchérissement, n'y a rien fait. En cascade, les rice balls (boules de riz gluant) ont vu leur prix augmenter de 11,8 % et les sushis des restaurants de 8,7 %.

Si les Japonais en sont là, c'est la faute à deux saisons de production déficitaires en quantité et en qualité à cause de la météo, mais pas seulement. Car l'agriculture nipponne est aussi confrontée à une crise structurelle, plus profonde encore que celle qui sévit par chez nous, et à une foule de défis. » ◆

**Des défis justement détaillés** dans la suite de cet article de Yann Kerveno, sur le blog de la revue Sesame : <https://revue-sesame-inrae.fr/le-riz-de-la-colere-ou-les-defis-japonais/>

INSTANTANÉS

## ENTENDU *Consensus scientifique*

◆ « Il y a un consensus scientifique sur un besoin de diminuer, notamment en France, notre production et notre consommation de viande pour trois raisons principales :

**Environnementale.** Tous les scénarios qui visent une baisse des émissions de Gaz à Effets de Serre (GES) ou une amélioration de la biodiversité montrent la nécessité biophysique de réduire la production et la consommation de produits animaux.

**Sanitaire.** La FAO a estimé à environ 126 milliards d'euros le coût annuel des maladies liées à l'alimentation en France. Sur ces 126 milliards, près de la moitié est due à une sous-consommation de produits végétaux non transformés et 20 % à une surconsommation de produits animaux non transformés.

**Économique.** Nous consommons de plus en plus de viandes de pays

étrangers et l'élevage français lui-même importe 75 % des protéines pour l'alimentation animale et 80 % des engrais de synthèse pour la production végétale destinée à nourrir le bétail. Il y a un enjeu de souveraineté à réduire la consommation et la production de viande. »

**Nous consommons de plus en plus de viandes de pays étrangers et l'élevage français lui-même importe 75 % des protéines pour l'alimentation animale**

**Lucile Rogissart**, chercheuse au sein de l'Institut de l'économie pour le climat (I4CE), lors du débat « Végétalisation de l'alimentation : à l'aube de nouveaux régimes ? »

organisé par la Mission Agrobiosciences-Inrae et le Quai des savoirs (Toulouse) le 20 mars 2025. À retrouver gratuitement en podcast audio et vidéo, avec les interventions de Yamina Aissa Abdi, Jocelyn Fagon et Olivier Lepiller, à l'adresse suivante ou en flashant le QR code



<https://www.agrobiosciences.org/alimentation-117/article/borderline-vegetalisation-de-l-alimentation-a-l-aube-de-nouveaux-regimes>

**Prochain rendez-vous le 19 juin 2025**, pour une autre rencontre débat, « Sécheresse : comment fixer la ligne de partage des eaux ? » Toutes les informations sur le site de la Mission Agrobiosciences-Inrae. ◆

## VU *Demain, la vallée*

◆ Ils ne se connaissaient pas ou peu, avaient des attentes et des visions de leur territoire souvent contradictoires mais ils ont dû s'écouter et trouver une trajectoire commune. Eux, ce sont les maraîchers, éleveurs, élus, néoruraux, jeunes et moins jeunes Ariégeois de la vallée verdoyante de l'Arac. Là, entre prairies et forêts, élevage pastoral et petites productions maraîchères, un certain équilibre a longtemps prévalu. Depuis, le changement climatique et les politiques publiques ont bousculé le vivre-ensemble, ouvrant toujours plus grandes les portes de l'incertitude. C'est sur cette toile de fond que sort le film-documentaire de Jérôme Prudent. Pour comprendre, on rembobine.

Politique agricole commune, partage du foncier agricole, normes toujours plus contraignantes, exode urbain, Plan climat, gestion de l'eau, neutralité carbone 2050... Autant de réalités qui n'ont pas épargné les habitants de cette vallée tranquille des Pyrénées. Chercheuse Inrae en géographie humaine, Cécile Barnaud et son équipe sont allées à leur rencontre dans le cadre du projet européen « Just Scapes ». L'objectif ? Proposer aux différents publics bousculés par ces changements une méthode et un espace de dialogue pour définir ce qui serait un usage juste et équitable de leurs terres. Depuis les premiers ateliers participatifs en 2022, jusqu'à la publication d'un manifeste, « Pour des transformations justes de l'usage

des terres face au changement climatique » – sorte de guide de bonnes pratiques –, Jérôme Prudent a suivi le projet pas à pas, pendant deux ans. Entre art et science, le film nous embarque dans la coconstruction de solutions, une fois exprimées divergences et oppositions. Il dresse aussi le portrait intime d'acteurs engagés, aux parcours hétéroclites, qui finissent par s'écouter et se respecter. Avec déjà, à son actif, plus de 300 projections-débats avec les protagonistes du film et autant de salles combles, il impulse parfois des dynamiques semblables là où il est projeté. ◆

Pour en savoir plus sur le projet « Just Scapes » : <https://www.inrae.fr/actualites/just-scapes-projet-plus-justice-environnementale-europe>

## INSTANTANÉS

## VÉCU *Un silure peut en cacher un autre*

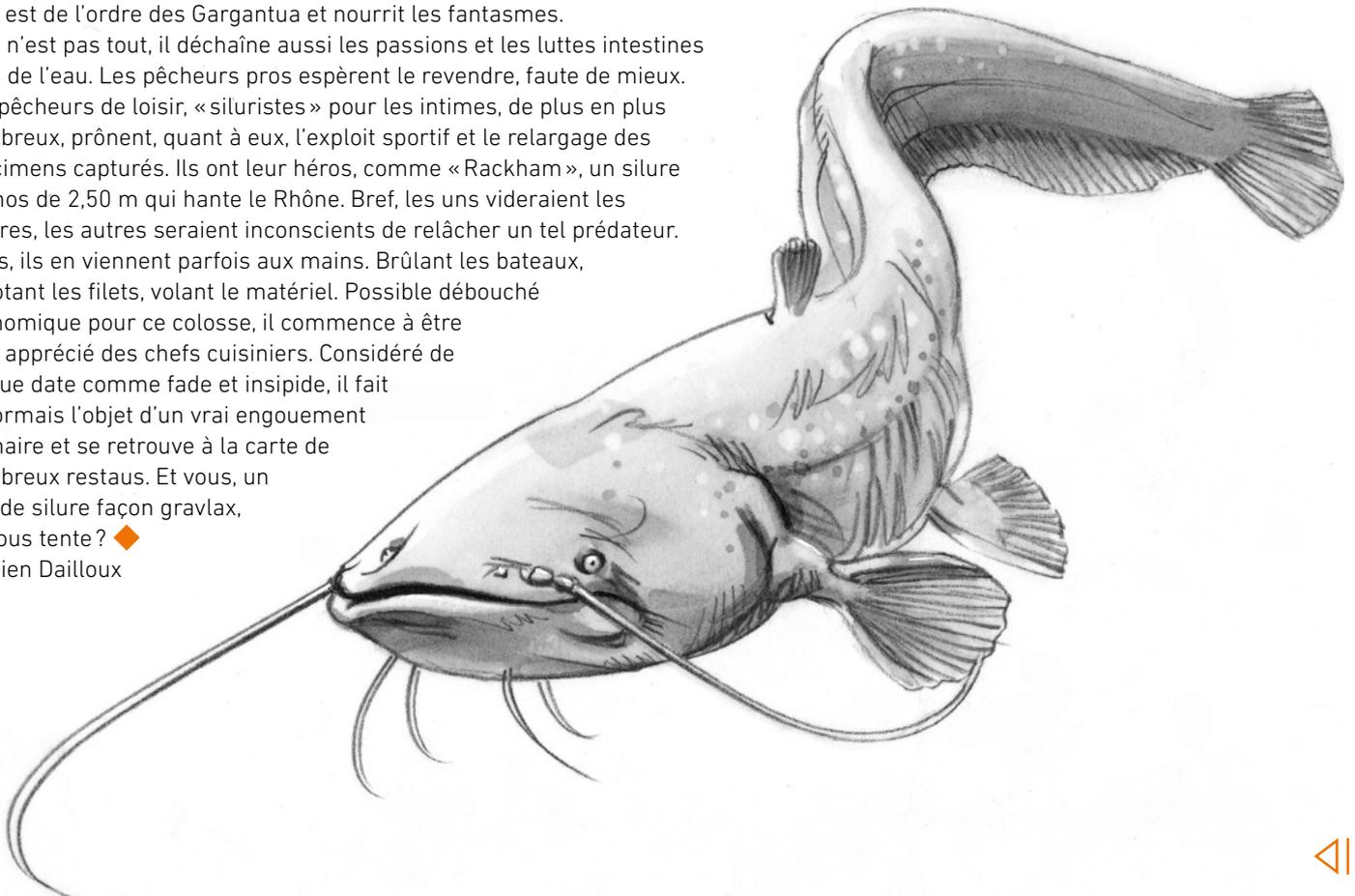
◆ Le silure glane (*Silurus glanis*), au bord de l'Aude, on connaît bien. Chez moi, tout le monde a un proche qui se glorifie d'avoir pêché un spécimen de trois mètres (au moins !). Il fut même un temps où le maire d'un village voisin offrait un billet aux jeunes du coin pour chaque prise. Il faut dire que l'animal, originaire du Danube et importé dans la Sône – un sous-affluent du Rhône – en 1968 avec l'espoir de prendre d'assaut le marché du surgelé (raté), a colonisé l'Hexagone à une vitesse fulgurante, aidé par le réchauffement des rivières qui favorise sa reproduction incontrôlable. Après un voyage de 500 km, il est venu gober entre autres tous les canards de ma campagne, lesquels ont du coup déserté le fleuve. La légende dit que ce sont les anciens qui auraient appâté l'animal, à force de filer des graines et du pain aux colverts... Cela dit, l'attraper n'est pas bien compliqué pourvu qu'on soit bien équipé. Il faut du fil renforcé, des cannes résistantes et une carrure de rugbyman pour se livrer au long combat. Au bout de la ligne, du vif ou un morceau de viande, selon les ressources. Qu'importe ce qu'on lui propose, de toute façon, il mordra. Nous, on pouvait même en sortir plusieurs en une nuit. Mais la vraie surprise, c'est quand on l'ouvre. Cette véritable poubelle des fonds aquatiques dévore tout : coquillages, crabes, carpes, anguilles, aloses, brèmes et même le redoutable brochet qui n'avait jusque-là aucun prédateur. J'oubliais, le silure avale même ses semblables. Mais ceux qui en ont déjà vidé un peuvent en témoigner, on peut aussi y trouver des sacs poubelles et autres plastiques en tout genre. Il est même arrivé qu'on y dégotte un fer à repasser, version vieux modèle. Oubliez toutefois les légendes urbaines où des bébés auraient été happés. Il faut dire qu'avec ses 150 kilos pour les plus gros, ses 1500 dents, son corps flasque et dépourvu d'écaillés et sa bouche qui excède sa largeur, ce poisson-chat est de l'ordre des Gargantua et nourrit les fantasmes. Et là n'est pas tout, il déchaîne aussi les passions et les luttes intestines hors de l'eau. Les pêcheurs pros espèrent le revendre, faute de mieux. Les pêcheurs de loisir, « siluristes » pour les intimes, de plus en plus nombreux, prônent, quant à eux, l'exploit sportif et le relargage des spécimens capturés. Ils ont leur héros, comme « Rackham », un silure albinos de 2,50 m qui hante le Rhône. Bref, les uns videraient les rivières, les autres seraient inconscients de relâcher un tel prédateur. Alors, ils en viennent parfois aux mains. Brûlant les bateaux, sabotant les filets, volant le matériel. Possible débouché économique pour ce colosse, il commence à être bien apprécié des chefs cuisiniers. Considéré de longue date comme fade et insipide, il fait désormais l'objet d'un vrai engouement culinaire et se retrouve à la carte de nombreux restos. Et vous, un filet de silure façon gravlax, ça vous tente ? ◆

Bastien Dailloux

## ÇA CHIFFRE! 27 500 hectares

◆ C'est un peu moins que le plafond de 30 000 ha visé par le plan d'arrachage des vignes françaises déployé par le ministère de l'Agriculture en octobre 2024. Avec une enveloppe de 120 millions d'euros de fonds nationaux débloqués, le dispositif a été sollicité par près de 5 500 viticulteurs pour un total de 27 451 ha (sur les 750 000 ha de vignes que compte l'Hexagone). Ils recevront, si leur dossier est approuvé, une aide à hauteur de 4 000 €/ha pour un arrachage définitif et de 2 500 €/ha pour un arrachage temporaire. Ainsi, en 2024, l'Aude demandait un arrachage de 5 000 ha, la Gironde de 4 200, le Gard de 4 000... la liste est longue et traduit un secteur en crise. Il faut dire que le changement climatique, l'offre supérieure à la demande, la concurrence étrangère et la guerre en Ukraine n'en finissent pas de mettre à mal le vignoble français. ◆

BRUTS FOND  
DE  
15



## SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

# Faire bloc pour constituer des *stocks* ?

par Valérie Péan, avec l'aimable relecture de Benoît Daviron (Cirad-UMR Moisa)

QUEL HEURT EST-IL ?

L'ANALYSE DE TENSIONS ET CONFLITS EN COURS

**L'humanité a de tout temps cherché à disposer de réserves alimentaires. Mauvaises récoltes, catastrophes naturelles, guerres... Il s'agit de veiller au grain pour ne pas mourir de faim. Un geste de bon sens millénaire balayé en trois ou quatre décennies seulement. Il aura suffi d'un traumatisme européen face aux excédents des années 1970, mais surtout de la libéralisation des échanges agricoles internationaux, pour que les stocks publics soient perçus comme le mal absolu dans la plupart des pays occidentaux, au grand dam des pays du sud en prise avec l'insécurité alimentaire. Mais, si le sujet attise le conflit dans les arènes mondiales, une brèche s'ouvre peu à peu. Pandémie, guerre en Ukraine, changement climatique et bruits de bottes font craindre la pénurie même aux plus riches et poussent le Sud à organiser la fronde. Les explications de Franck Galtier, économiste au Cirad, organisme français de recherche agronomique et de coopération internationale.**

**L'Europe semble aujourd'hui redécouvrir les vertus du stockage de denrées, que pratiquent à grande échelle les pays asiatiques. Pourquoi avoir dédaigné jusque-là cette mesure de précaution ?**

**Franck Galtier :** Le point de départ, c'est que stocker présente beaucoup d'inconvénients. Du coup, dès qu'on peut se le permettre, on évite d'y avoir recours. D'abord, stocker peut induire une dégradation des produits alimentaires qui peuvent par exemple moisir ou être attaqués par des insectes. Ensuite, stocker implique des coûts pour éviter justement cette dégradation (séchage, systèmes réfrigérés, silos, rotations des stocks, etc.) ou pour d'autres raisons logistiques (manutention, gardiennage, etc.). Enfin, il y a les coûts financiers. Mettre de côté une partie de la récolte, c'est immobiliser de la richesse alors qu'il aurait été

possible de vendre tout de suite et de placer l'argent. Compte tenu de ces inconvénients, le caractère omniprésent du stockage (à toutes les époques et dans toutes les régions du monde) peut sembler paradoxal. C'est que le stockage apporte une réponse à un problème essentiel : le risque de manquer. Notamment dans les situations de mauvaise récolte ou de rupture d'approvisionnement. Or, depuis les années 1990, la mondialisation a changé la donne, avec cette idée : désormais, tout le monde peut, à tout moment, trouver ce dont il a besoin sur les marchés interconnectés à l'échelle planétaire. D'où ce rêve un peu fou de pouvoir vivre dans un monde sans stock ou, du moins, avec des réserves minimales, ce qui permettrait de se débarrasser des coûts énoncés plus haut. L'idée n'est pas absurde. Mais il y a un certain nombre de cas où cela ne marche pas.

### DES MARCHÉS MONDIAUX TRÈS ÉTROITS

**On ne peut donc pas toujours se passer des stocks grâce au commerce ?**

Non. D'abord, certains produits ne passent pas par les marchés internationaux tout en étant très importants pour l'alimentation des Pays En Développement (PED). C'est le cas, en Afrique de l'Ouest, du mil, du sorgho, du maïs blanc, qui constituent les principales sources de calories des populations. Autre cas de figure, celui des pays de grande taille, comme l'Inde ou la Chine. Là aussi, en cas de mauvaises récoltes, trouver les quantités suffisantes sur les marchés internationaux se révélerait très difficile car ces derniers sont étroits. Pour les céréales, en moyenne, ils représentent seulement 10 % de la consommation mondiale ! Les grands pays n'ont donc pas le choix. Ils doivent stocker. Ce n'est



pas rien car ils représentent une grande partie de l'humanité. S'ils ne disposaient pas de ces réserves, ce serait non seulement très dangereux pour eux, mais aussi pour le reste de l'humanité, car ils risqueraient alors d'aspirer tout ce qu'il y a sur les marchés, mettant à mal d'autres pays qui dépendent des importations. Le troisième cas de figure où le stockage est très utile, c'est quand il y a une rupture d'approvisionnement. Par exemple, quand, en mars 2021, le canal de Suez a été bloqué pendant une semaine par l'échouage d'un porte-conteneur géant, paralysant une partie des échanges. Mais cela peut être lié aussi à la survenue de conflits, de catastrophes naturelles.

### UNE CRAINTE DE PÉNURIE PRÉGNANTE

**Et puis, il y a tous ces désordres géopolitiques et sanitaires qui, ces derniers temps, relancent l'intérêt de se doter de stocks...**

Oui, face à des marchés internationaux beaucoup moins fiables, le stockage retrouve du sens. Car si, entre 1985 et 2005, les prix mondiaux des céréales étaient relativement stables, nous sommes depuis entrés dans une zone de turbulences, avec des crises financières, économiques et alimentaires répétées, dont celle de 2007-2008. La crise du Covid a

accélééré la prise de conscience et la guerre en Ukraine l'a précipitée avec le blocage du maïs et du blé ukrainiens ainsi que les sanctions internationales contre les intrants agricoles russes et biélorusses. Fait aggravant, ce ne sont pas seulement les prix qui augmentent, mais aussi les délais d'approvisionnement. La crainte de pénuries est alors prégnante. Certes, les importateurs privés ont des stocks pour gérer les délais normaux d'approvisionnement, mais si ces délais doublent brutalement, passant de cinq à dix semaines, ils ne peuvent plus y faire face en termes de quantités. Or ce n'est pas le rôle des opérateurs privés que de détenir des excédents de stocks pour gérer les crises, c'est celui des gouvernements.

### N'y a-t-il pas aussi des mouvements de panique qui créent une pénurie avant même l'épuisement des stocks ?

Tout à fait. Il y a plusieurs phénomènes. Les commerçants, anticipant le manque de produits et l'envolée des prix, n'ont pas intérêt à libérer leurs stocks. Et ceux qui en sont dénués ont intérêt à acheter massivement avant la hausse des cours. Cela se produit à l'échelle individuelle, celle des familles, comme on peut le voir régulièrement pour l'essence, mais aussi à l'échelle internationale. Pendant la crise de 2008,

des pays ont restreint voire bloqué leurs exportations, ce fut le cas pour le riz. Les pays importateurs, eux, ont paniqué, telles les Philippines qui, en un mois, ont acheté autant de riz qu'en six mois d'ordinaire.

**Restons sur cette crise de 2008, où la flambée des prix internationaux des céréales et des huiles a donné lieu aux émeutes de la faim en Afrique, en Asie et en Amérique latine. Or, étonnamment, les récoltes avaient été plutôt satisfaisantes à l'époque. Que s'est-il passé ?**

Il y a eu de nombreuses controverses à ce propos. Aujourd'hui, l'analyse dominante pointe, à l'origine de la crise, la politique états-unienne d'augmentation des quantités de maïs utilisées pour produire du carburant, ce qui a fait grimper son prix. Par le jeu des substitutions, la montée des cours s'est assez vite propagée au blé, puis, via l'Inde, au riz. Ce pays, en effet, face à la cherté accrue du blé, dont elle était alors fortement importatrice, a préféré consommer son riz, en bloquant l'exportation, ceci a contribué à générer une flambée du prix de ce dernier sur le marché international.

### ON PRÉFÈRE NOURRIR LES VOITURES

**Vous avez évoqué les agrocarburants américains qui absorbent des quantités importantes de maïs et l'on pourrait aussi évoquer les agrocarburants européens à base d'huiles végétales. En cas de crise alimentaire ou de montée des prix, ne pourrait-on pas les limiter ?**

C'est exactement ce qu'il faudrait faire, et ce que de nombreux experts ont déjà proposé. En effet, aux États-Unis et en Europe existent des « mandats d'incorporation ». En clair, il est obligatoire d'incorporer dans le carburant à la pompe telle quantité ou tel pourcentage de bioéthanol (ndlr: obtenu par fermentation de maïs, céréales, betteraves ou canne à sucre) ou de biodiesel (issu des huiles végétales). Or ces objectifs sont fixes: ils perdurent même en période de pénurie. Ces politiques



Franck Galtier

## «...de nombreux pays utilisant des stocks publics s'exposent à être attaqués à l'OMC, ...»

publiques conduisent alors à «nourrir les voitures» avant les populations humaines et animales.

### Y compris en Europe ?

Oui. À deux différences près. D'abord, l'Europe a privilégié les huiles végétales, notamment celle du colza. Au regard des besoins alimentaires, c'est moins grave. Ensuite, après la crise de 2008, cette politique a été légèrement revue à la baisse. Reste que ces politiques devraient être rendues flexibles en cas de tension sur les marchés. Interdire dans ce cas d'utiliser le maïs ou les huiles végétales pour fabriquer des carburants serait un instrument très puissant de stabilisation des cours. Car cet usage énergétique absorbe à peu près 15% de la production mondiale de maïs, soit l'équivalent de la quantité qui transite par le marché international! Et c'est la même chose pour les huiles végétales.

**Les stocks aussi peuvent réguler les prix. D'ailleurs, nombre d'économistes affirment que c'est lorsque les stocks sont bas que les cours augmentent.**

En fait, les stocks sont un amortisseur. Si un choc se produit, que ce soit un choc d'offre après une mauvaise récolte

ou un choc de demande comme en 2008, l'existence d'un stock suffisant en atténue l'effet et limite la flambée des prix, en partie parce qu'il permet d'éviter les mouvements de panique. Ainsi, au cours des dernières décennies, les fortes périodes d'augmentation du cours du blé sont à chaque fois survenues quand le niveau des stocks était bas. Le stockage est vertueux car il contribue à stabiliser les prix internationaux. Mais il est aussi coûteux, c'est un fardeau que les pays devraient se partager.

### Des stocks «suffisants», qu'est-ce que cela signifie concrètement ?

Les stocks mondiaux sont exprimés en pourcentage de la consommation mondiale. On parle de «ratios stocks/ utilisations». Concernant les céréales, empiriquement, on constate que lorsque, au moment de l'arrivée des nouvelles récoltes, les stocks restants de la campagne précédente sont au-dessus de 25%, donc représentant un quart de toutes les quantités utilisées annuellement (alimentation humaine et animale, biocarburants), il n'y a pas de flambée de prix. Avec cette réserve: les données sur les stocks sont d'une qualité relative, car

l'information sur les stocks privés est inexistante pour de nombreux pays et celle sur les stocks publics est une information stratégique pour certains gouvernements. De la fin des années 1980 jusqu'à 2005, où les cours étaient stables, les stocks mondiaux étaient élevés, se situant entre 35 et 40% pour les céréales. En 2008, en pleine crise, ils sont tombés à 15 ou 20%. Depuis, ils sont un peu remontés en raison de la perte de confiance dans les marchés internationaux.

### Quand on évoque les stocks, on pense d'emblée aux céréales, rarement aux huiles. Qu'en est-il de l'importance de ce type de produit ?

Il est très important sur le plan nutritionnel et donc pour la sécurité alimentaire. Et il constitue une part importante des dépenses des ménages. Ainsi, quand la guerre en Ukraine a commencé, exacerbant l'inflation, nous pensions que cela n'affecterait pas l'Afrique de l'Ouest, sachant que le prix du riz restait stable (seuls les prix du blé et du maïs avaient augmenté). En fait, cette région a quand même été touchée, en partie via le prix des huiles. Or, pour ces dernières, il existe très peu de dispositifs de stockage. Mais on pourrait, comme avec le maïs, rendre flexible leur utilisation pour les agrocarburants: les quantités habituellement utilisées dans cette industrie constitueraient alors une sorte de stock virtuel pour sécuriser l'alimentation humaine et animale. Les interdire en temps de crise libérerait environ 40% du volume des huiles vendues sur les marchés internationaux, ce qui aurait un effet significatif sur les prix.

### CELA LES ARRANGE QUE LES PRIX FLAMBENT. C'EST TRÈS CYNIQUE

**Malgré toutes ces vertus, les stocks publics sont très fortement contraints par l'OMC, ce contre quoi nombre de pays en développement protestent au nom de leur sécurité alimentaire. Comment l'expliquer ?**

Depuis que l'agriculture est entrée dans le champ de l'OMC, en 1994,

le stockage public des denrées alimentaires est soumis à des règles très contraignantes. On considère que les achats visant à (re)constituer ces stocks génèrent un soutien aux producteurs (qui est plafonné). Le problème est que les règles de calcul de ce soutien conduisent à le surestimer très fortement (le soutien calculé atteint fréquemment huit à dix fois le soutien réellement procuré), ce qui se traduit par le fait que de nombreux pays utilisant des stocks publics s'exposent à être attaqués à l'OMC, même si ces derniers ne fournissent qu'un soutien très limité, voire aucun. C'est ainsi que, en 2016, la Chine a été attaquée par les États-Unis auprès de l'organisme de règlement des différends de l'OMC pour avoir dépassé le plafond autorisé. Du simple fait que cette règle existe, les stocks publics sont mal perçus. Avec cette conséquence : les pays à faible revenu, contraints de faire appel à des financements extérieurs, sont souvent corsetés par les donateurs, très réticents à soutenir des stocks publics qui sont dans le viseur de l'OMC. C'est pourquoi la réforme de ses règles est essentielle, ne serait-ce que pour changer l'image des stocks et permettre leur financement par l'aide internationale.

### **En clair, le libre-échange et les stocks seraient incompatibles ?**

Pour les tenants de la libéralisation, les stocks perturberaient les marchés internationaux. C'est un argument très entendu à l'OMC et contre lequel bataille le G33, un groupe de quarante-six pays émergents ou en développement, dont la Chine, l'Inde ou le Kenya. En face, pas question de réformer cette règle. Certains pays exportateurs de céréales s'y opposent, notamment les États-Unis, en raison justement du rôle que jouent les stocks en faveur d'une stabilité des cours. En clair, que les prix flambent les arrange. C'est très cynique.

### **Cette mauvaise image des stocks publics, en Europe notamment, n'est-elle pas en train de reculer ?**

Ce qui se passe au niveau européen est très intéressant et dénote une

certaine inquiétude. C'est encore timide, peu d'informations circulent. Au niveau des collectivités territoriales, des grandes villes et même des villes moyennes, en France et ailleurs, on observe un souci nouveau de réfléchir à leur approvisionnement alimentaire, y compris en termes de stockage. Concernant les pays membres, on découvre que certains d'entre eux mettent en œuvre, parfois depuis longtemps, des politiques de stockage diverses (lire « Des stocks secrets »). Enfin, au niveau de l'UE, plusieurs

documents évoquent explicitement l'idée de contingentements, d'entités critiques, tel le récent rapport de S. Niinistö, ancien président de la Finlande, sur le renforcement de la préparation civile et militaire de l'Europe. Il y préconise notamment que « tous les ménages de l'ensemble de l'UE soient préparés à une autosuffisance de base d'au moins soixante-douze heures (eau, nourriture, médicaments) dans différents types d'urgence ». Ce ne sont encore que des signaux faibles mais qui révèlent une vraie peur de manquer. ●

## **LE RÔLE ET LA NATURE DES STOCKS PUBLICS**

La FAO distingue trois types de réserves alimentaires publiques (pour les stocks privés, il s'agit essentiellement de stocks de report ou de soudure).

**LES STOCKS D'URGENCE :** pour faire face aux ruptures d'approvisionnement ou aux chocs des prix alimentaires dans les situations de catastrophes naturelles, troubles économiques et sociaux, conflits armés...

**LES STOCKS RÉGULATEURS :** pour stabiliser les prix au sein du marché intérieur. En période de prix bas, la constitution de stocks publics s'opère auprès des producteurs via des prix minimum d'achat. En période de prix élevés qui affectent les consommateurs, les stocks permettent de leur fournir des denrées à des prix subventionnés.

**LES STOCKS D'AIDE ALIMENTAIRE :** pour alimenter les populations les plus précaires du pays.

Il convient d'ajouter **LES STOCKS À VISÉE GÉOPOLITIQUE**, que ne mentionne pas la FAO, pour aider des pays amis ou alliés, comme le pratique la Russie, notamment en Afrique.

## **LES EXCÉDENTS EUROPÉENS, UNE EXPÉRIENCE TRAUMATISANTE**

Née en 1962, la Pac, qui visait un saut de productivité agricole, a tellement bien fonctionné avec sa préférence communautaire, ses taxes à l'importation, ses subventions à l'exportation et ses prix garantis élevés aux agriculteurs, que des excédents apparaissent dès la fin des années 1970. Pour stabiliser les prix, l'Europe procède alors à des achats publics et des systèmes coûteux de stocks : les fameuses « montagnes de beurre », mais aussi des « lacs de vin », sans oublier poudre de lait, viandes et céréales écoulés à bas prix. Au cours des années 1980 et 1990, le système des quotas et l'abandon des prix garantis ont stabilisé la situation.

# Les silos de la colère

Le point de vue **Morgan Ody**, coordinatrice générale de La Via Campesina



Morgan Ody

**P**OUR les pays émergents ou en développement d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine (dits «Sud global»), les stocks publics sont souvent affaire de survie face aux crises climatiques, sanitaires et géopolitiques. Morgan Ody enfonce le clou: «*Il faut pouvoir nourrir la population, ce qui est facteur de stabilité politique, soutenir l'agriculture locale, limiter l'inflation et la spéculation et, ainsi, lutter contre l'insécurité alimentaire.*» Pour notre interlocutrice, face aux règles strictes de l'OMC, le vent tourne: «*J'étais au G20 social de Rio, en novembre dernier, et c'était assez étonnant: autour*

*mois.*» Et, chemin faisant, les bonnes surprises sont au rendez-vous. Car, certes, la Chine, l'Inde, l'Indonésie, la Thaïlande ou le Vietnam n'ont jamais cessé de stocker, mais «*mis à part en Asie, nous pensions que nous allions trouver un désert.*» Or d'autres régions du monde emboîtent le pas. L'un des enjeux forts: acheter les grains non plus aux gros producteurs sur le marché, mais à la paysannerie locale pour lui garantir un débouché à prix stable. C'est un peu le cas en Afrique de l'Ouest, via son organisation économique, la Cedeao. Mais l'exemple notable, «*c'est le Brésil qui, depuis peu, mène une politique intéressante d'achats via les cantines scolaires, obligées de s'approvisionner à hauteur de 30% auprès de l'agriculture familiale.*» Surtout, le gouvernement vient de demander un rapport sur la manière dont il pourrait initier des réserves stratégiques, et ce auprès de l'économiste Isabella Weber, professeure à l'université du Massachusetts, très connue dans les arènes internationales pour sa défense des stocks comme régulateurs des prix. De même, d'autres États manifestent un intérêt nouveau, comme le Mexique et l'Uruguay, dont les gouvernements ont basculé à gauche et sont sensibles au maintien d'un tissu paysan via des achats publics.

Mais Morgan Ody voit plus loin: «*L'UE devrait se rallier à une proposition venant du Sud global pour réorganiser les échanges agricoles autour de la souveraineté alimentaire, au lieu de rester coincée entre les États-Unis, la Chine et la Russie.*» Quitte à revivre le traumatisme des montagnes de stocks des années 1970-80? «*Rien à voir. Car, face à la crise du vivant, le système ne peut plus reposer sur l'industrialisation de la production et d'immenses silos croulant sous des tonnes de blé. Il faut penser une stratégie de réserves publiques fondée sur de plus petites infrastructures locales émaillant les territoires.*» ●

## «...face à la crise du vivant, le système ne peut plus reposer sur l'industrialisation de la production...»

*de la table, tous étaient d'accord pour dire que les stocks publics étaient une nécessité. Même les représentants de pays d'Amérique latine et d'Afrique qui y étaient jusque-là peu sensibles.»* L'étincelle? La brutale flambée des prix mondiaux due à la guerre en Ukraine déclenchée en février 2022. «*Dès le printemps, lors des négociations à l'OMC, l'Égypte a demandé à pouvoir constituer des stocks pour assurer sa sécurité alimentaire. Eh bien, c'est scandaleux: les États-Unis, l'UE et tous les autres agro-exportateurs réunis dans le groupe de Cairns<sup>1</sup> ont refusé!*»

Mais l'offensive s'organise: «*Au sein du Comité International de Planification pour la souveraineté alimentaire (CIP), qui participe à de nombreux travaux auprès des instances onusiennes, nous travaillons à sortir les questions agricoles et alimentaires de l'OMC pour les ramener au sein de l'ONU et établir un nouvel accord via la FAO ou la Crucead. Notre proposition sera finalisée d'ici à quelques*

1 - Le Groupe de Cairns réunit des pays d'Amérique latine, de la zone Asie-Pacifique (Australie, Philippines, Indonésie, Thaïlande, Malaisie, Nouvelle-Zélande), le Canada et l'Afrique du Sud, tous exportateurs et pro libéralisation des échanges.

# Des stocks de sécurité gérés par le privé

Le point de vue de **Bernard Valluis**, président de la Fédération européenne des banques alimentaires

Le marché des grains, il connaît par cœur. Longtemps à la tête du groupe Soufflet, premier collecteur privé de céréales, Bernard Valluis a également dirigé l'Association générale des producteurs de maïs. Au niveau de l'UE, il figure depuis 2022 parmi les experts du mécanisme européen de préparation et de réaction aux crises de sécurité alimentaire (EFSCM). Dans ce cadre, lui aussi témoigne d'une préoccupation nouvelle concernant les stocks : « Au départ, ce sujet qui m'est cher a été retoqué, au nom du mauvais souvenir qu'ont laissé les excédents communautaires. Un tabou qu'il fallait lever, car les stocks agricoles de sécurité peuvent être constitués à l'instar de ce que nous pratiquons pour le pétrole, où l'Agence internationale de l'énergie oblige les États membres à mettre de côté l'équivalent de quatre-vingt-dix jours d'importation. Un dépôt géré par le secteur privé sous le contrôle public. » Deux années passent... « Lors de la réunion des experts de novembre 2024, voyant que la Norvège et la Finlande font des réserves alimentaires, l'EFSCM a pris un virage et a convenu qu'il fallait stocker les produits stratégiques nécessaires à l'alimentation animale et humaine, pour lesquels nous sommes fortement dépendants. C'est le cas de l'huile de tournesol qui provient en majeure partie de l'Ukraine, mais aussi des acides aminés

et des vitamines, dont 70 à 100% sont importés de Chine, et qui sont indispensables au fonctionnement des chaînes alimentaires, tel l'acide ascorbique (conservateur et antioxydant) pour la boulangerie ».

Le credo de cet économiste ? « Un pays ne peut être souverain que s'il assure une sécurité alimentaire à sa population. Or, nous ne disposons aujourd'hui que de stocks de report (dits aussi de soudure). Soit l'équivalent de vingt-cinq à trente-cinq jours de consommation entre la fin d'une campagne et l'arrivée de la récolte suivante, détenus par les négociants et les coopératives. Il faut que l'UE aille au-delà et mette en place des stocks de sécurité, gérés par les acteurs privés. » L'exemple qu'il cite : la Suisse, qui conjugue stocks publics et réserves alimentaires opérées par les ménages. Un cas de figure intéressant, certes, mais *quid* des ménages trop précaires, qui peinent déjà à se nourrir et sachant que les organismes d'aide sont saturés ? Avec sa casquette de président de la Fédération européenne des banques alimentaires, Bernard Valluis l'assure : si le stockage devait se généraliser dans les foyers européens, les banques alimentaires en seraient acteurs. Reste à négocier une augmentation des dotations auprès du Fonds social européen. ●

Sur le même sujet, lire aussi : « Du rififi sur les stocks, les vraies raisons de la flambée », chronique de Lucien Bourgeois, septembre 2008. <https://www.agrobiosciences.org/alimentation-117/article/du-rififi-sur-les-stocks-les-vraies-raisons-de-la-flambée-des-prix-agricoles-mondiaux-interview-originale>

QUEL HEURT EST-IL ?  
21

## DES STOCKS SECRETS

Difficile de savoir qui stocke dans le monde et en quelles quantités, tant les données sont stratégiques, même si divers organismes s'y essaient, dont la FAO qui analyse chaque mois l'offre et la demande de céréales. Selon l'organisation, pour 2024-2025, les réserves mondiales de céréales atteindraient 889 millions de tonnes, soit un ratio stocks/utilisation de 30,1%, en légère baisse par rapport à l'année précédente (bulletin du 8/11/2024). La championne incontestée des silos pleins ? La Chine. Les chiffres sont

secret d'État, mais elle détiendrait 65 à 70% des stocks mondiaux de blé, riz et maïs. Autre poids lourd, l'Inde, qui a rempli ses greniers de 29,7 millions de tonnes de riz. Très critiquée à l'OMC, elle se fournit auprès de ses agriculteurs à des prix supérieurs à ceux du marché, pour constituer les stocks et les revendre à des prix plus bas en direction des plus pauvres. Quant à l'UE, son ratio stocks/utilisation ne serait que de 15% actuellement. Soit à peine plus d'un mois et demi de consommation (source FranceAgriMer)!

Seule une poignée de pays développe une politique publique en la matière. Selon un rapport de la Commission européenne en 2021, citons l'Allemagne et ses réserves stratégiques nationales financées par le contribuable, la Finlande qui disposerait de six mois de réserves ou, hors UE, la Suisse et ses trois à quatre mois de réserve, dont le coût est répercuté sur le consommateur (5,5 euros/personne/an). Notons enfin que Norvège, Suède et Finlande incitent leurs populations à faire des réserves pour trois à sept jours de subsistance.

## SIGNES DE QUALITÉ

# AOP : l'origine fait-elle encore recette ?

par Lucie Gillot

QUEL HEURT EST-IL ?

L'ANALYSE DE TENSIONS ET CONFLITS EN COURS

**C'est un petit logo rouge et or, aisément reconnaissable. Liant une dénomination à un terroir, il est gage d'origine, de typicité et de savoir-faire. L'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) ou Protégée (AOP), vous connaissez sans doute. Fierté française, pierre angulaire de la politique européenne, l'AOP connaît pourtant quelques remous. C'est que, aux dires des producteurs, le cahier des charges, garant de la promesse de qualité, freinerait l'innovation. Pire, il les empêcherait d'avoir la réactivité nécessaire pour s'adapter à un marché de plus en plus fluctuant comme aux aléas climatiques. Qu'en est-il ? Et comment redonner un peu d'air aux producteurs ?**

N cet après-midi d'octobre, l'été jouait les prolongations au pied des Pyrénées. Avec leurs lunettes de soleil vissées sur le nez, on aurait pu croire que la soixantaine de personnes présentes dans la cour de l'ancienne école communale de Vic-en-Bigorre était venue profiter des derniers rayons. Pourtant, il ne fallait guère se fier à l'apparente ambiance décontractée ; c'est de revenus agricoles que le public était venu discuter<sup>1</sup>. À la tribune, les prises de parole se succèdent jusqu'au témoignage d'un éleveur de brebis Lacaune. « L'AOP n'est pas aussi rémunératrice qu'elle devrait l'être, en tant que produit d'excellence », lâche sans ambages Sébastien Ginisty. L'AOP en question, c'est celle du roquefort, premier fromage à avoir décroché l'appellation en 1925. Longtemps roi à la table des Français, sa consommation connaît ces dernières années un ralentisse-

ment. Pour l'éleveur, c'est le système lui-même qui est en cause. « Avec ses règles très strictes et anciennes, [l'AOP] nous empêche parfois d'évoluer correctement et nous freine dans notre capacité d'adaptation. » Dans le viseur du producteur, le cahier des charges (lire « le b.a.-ba des Siqu »).

**DÉCALAGES.** Voilà donc notre cahier des charges accusé d'étouffer les producteurs, tel un corset trop serré. C'est que, depuis quelque temps, plusieurs grains de sable grippent la machine, à commencer par le changement climatique. Premier impact de celui-ci, les sécheresses à répétition, dont les effets sont multiples. Elles peuvent obliger les éleveurs à apporter du fourrage aux animaux pour combler le manque d'herbe dans les prés ; pour les arboriculteurs ou les maraîchers, l'irrigation s'avère parfois indispensable à certains moments. Or, bien souvent, l'une et l'autre de ces adaptations sont interdites ou en tout cas fortement encadrées par le cahier des

charges. En août 2022, l'appellation Salers a stoppé sa production, ledit cahier imposant une mise à l'herbe à satiété. En 2020, ce sont les producteurs de piment d'Espelette qui ont demandé en urgence une modification temporaire de leur cahier des charges auprès de l'Institut National de l'Origine et la Qualité (INAO) pour irriguer leurs plants.

Là n'est pas le seul effet du changement climatique. Celui-ci peut également impacter les caractéristiques gustatives du produit. Un effet particulièrement scruté par la filière viticole. Vendanges précoces et plus chaudes, accroissement des teneurs en sucre des baies, diminution de la grosseur des raisins, autant d'éléments qui non seulement affectent les rendements mais qui, surtout, influencent le profil aromatique du vin. « Avec les rouges, on va avoir plus d'alcool et des arômes de fruits cuits, qui peuvent être en décalage avec les attentes des consommateurs », relève Jean-Marc Touzard, économiste à Inrae, coordinateur avec Nathalie Ollat du projet Laccave<sup>2</sup>. Tout aussi préoccupant, ce nouveau profil aromatique peut

1 - « Revenus agricoles : les consommateurs ont-ils vraiment la main ? », Rencontres Agri'Culture & Société, 5 octobre 2024. Les actes sont sur [agrobiosciences.org](https://agrobiosciences.org)

2 - Conduit de 2012 à 2022 et financé par l'Inrae, le projet de recherche Laccave visait à étudier l'impact du changement climatique sur la filière vigne et vin et à réfléchir à des solutions. Il a été conduit en deux temps : une première période dédiée aux impacts et leviers d'adaptation ; une seconde, plus participative, pour penser les stratégies d'adaptation en lien avec les professionnels de la filière. De cette collaboration est née la Prospective Vigne-Vin-Changement climatique. <https://laccave.hub.inrae.fr/prospective>



également être à rebours de celui initialement décrit par le cahier des charges. Et le vin de perdre ce qui faisait jusqu'alors sa typicité...

Deuxième contrariété, l'évolution de la demande. Bien des AOP y sont confrontées, qu'il s'agisse du secteur viticole, avec le net recul de la consommation des vins rouges, ou de certains fromages. Revenons sur les terres du roquefort. Bien qu'il reste la troisième AOP française en termes de tonnage commercialisé, ses ventes reculent à raison « de 3 à 4% depuis 2021 »<sup>3</sup>. Pour Sébastien Ginisty, « le produit n'a peut-être pas évolué comme il aurait dû. On dit souvent que c'est un "fromage de vieux"... D'un côté, nos consommateurs disparaissent, de l'autre les jeunes trouvent ces produits trop salés et complexes à consommer. On a raté un virage ». Le roquefort se voit ainsi fortement concurrencé par les pâtes persillées et les bleus,

certaines d'entre eux n'ayant d'ailleurs pas hésité à en emprunter les codes sans pour autant s'engager dans une démarche AOP. Et puis il y a l'épineuse question du Nutri-Score, laquelle fait grincer des dents bien des producteurs de fromage, dont nos éleveurs : le roquefort se verrait attribuer le score le plus mauvais. Or, et c'est là le cœur de la discorde, améliorer son score nécessiterait de changer la recette... celle-là même que protège l'AOP. Comme le remarque Karine Latouche, économiste à Smart-Inrae<sup>4</sup>, cela crée une asymétrie : « Les fromages qui ne sont pas sous appellation peuvent s'adapter et réduire par exemple leur teneur en sel ou en gras, ce qui n'est pas toujours le cas des AOP. » Signalons enfin que, outre l'inflation qui a affecté les volumes d'achat, le marché s'est fortement complexifié ces dernières années. Là où l'AOP a longtemps régné en reine au royaume

## LE B.A.-BA DES SIQO

Besoin d'une petite révision sur les Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO) ?

Ils sont au nombre de cinq :

l'Appellation d'Origine Contrôlée pour la France (AOC) ou protégée pour l'Europe (AOP), l'Indication Géographique Protégée (IGP), la Spécialité Traditionnelle Garantie (STG), l'Agriculture Biologique (AB) et le Label Rouge (LR). Comme le

rappelle l'Inao, organisme en charge leur reconnaissance et leur protection, les Siqo se caractérisent par trois grands principes : tout d'abord, ils s'inscrivent dans une démarche type *bottom up*, portée par des collectifs de producteurs qui s'y engagent volontairement ; ensuite, les conditions de production sont strictes et validées

par l'État. Dans le cas des AOP, c'est le cahier des charges, élaboré par les producteurs regroupés au sein d'Organisations de Défense et de Gestion (ODG), qui retranscrit ces savoir-faire. Enfin, le respect des conditions de production est garanti par des contrôles réalisés par des organismes indépendants.

En France, selon les données publiées par l'Observatoire territorial des Siqo et l'Inao,

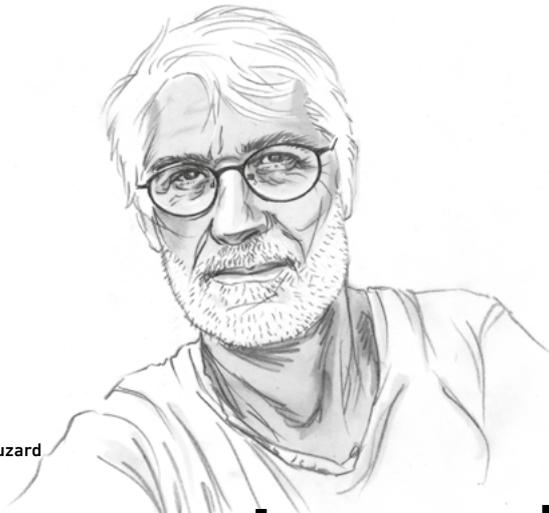
« 27% des exploitations agricoles » sont engagées dans un Siqo (hors bio), ce qui représente 33% de l'emploi agricole (43% avec l'AB).

Les produits viticoles et autres boissons alcoolisées constituent une grande part des produits sous AOP avec 388 produits labellisés, soit, en 2022, 56,2% des boissons alcoolisées commercialisées.

Viennent ensuite les AOP alimentaires – 105 au total dont 51 AOP laitières ; elles représentent 1,9% de la production alimentaire commercialisée.

3 - Propos de Sébastien Vignette, secrétaire général de la Confédération de roquefort, sur France 3, le 22 mars 2025.

4 - Pour Structures et Marchés Agricoles, Ressources et Territoires.



Jean-Marc Touzard

## « ...on peut assouplir les règles relatives au produit mais être plus exigeant sur les aspects relatifs à la gestion du terroir et de ses ressources. »

des produits de terroir, même si elle reste une référence, elle doit désormais composer avec d'autres labels, qui surfent sur la même vague du typique et du local. Citons pêle-mêle les marques distributeurs vantant le «talent» de nos régions, ou encore les marques régionales («Sud de France», «Produit en Bretagne», «Produit en Île-de-France»...). Une abondance qui brouille le message et peut avoir pour effet de diminuer la valeur accordée à des produits, alors que les niveaux d'exigence ne sont guère comparables<sup>5</sup>.

**PAR-DELÀ L'ORIGINE ?** Pour Jean-Marc Touzard, au-delà de la critique adressée à la rigidité du cahier des

charges, il est une question sous-jacente : de quoi sera faite demain la singularité des produits AOP ? Bien que l'origine ait fait recette jusqu'à présent, cette dimension n'est plus suffisante dans le contexte actuel. «*Si le modèle des appellations marche, c'est parce que le consommateur reconnaît un produit, l'associe à une origine et lui attribue une valeur supérieure à celle d'un produit banal. Cette valeur s'appuie sur des caractéristiques intrinsèques, comme le goût ou la texture, et extrinsèques, associées au territoire d'origine – un patrimoine, un paysage, une histoire, des pratiques et savoir-faire locaux. Des caractéristiques souvent inscrites dans les cahiers des charges et garanties par l'appellation. Or ceci est bousculé par le changement climatique qui oblige à s'adapter, modifie le lien entre le produit et son territoire d'origine.* »

C'est l'une des conclusions à laquelle il parvient à l'issue des recherches menées par le projet Laccave. Face à la pression exercée par le changement climatique, certains viticulteurs ont fini par se demander s'il ne fallait pas changer l'aire d'appellation, particulièrement sur les territoires les plus exposés à la sécheresse et aux très fortes chaleurs. Mais, «*dans les ateliers que nous avons organisés dans les principaux vignobles français, à chaque fois, 75% des personnes interrogées votaient pour le maintien des plantations dans l'aire actuelle des appellations car ce qui importe, c'est l'investissement personnel et collectif dans le terroir. Ce que résume cette phrase : Innover pour rester...* » Dans cette perspective, pour le chercheur, une dimension doit être renforcée : la préservation des ressources naturelles – l'eau, les paysages, la biodiversité –, qui conditionnent à long terme la valeur des produits AOP : nulle production possible sur des territoires dégradés... «*Cela implique d'avoir une vision plus dynamique des appellations d'origine et donc un assouplissement du cadre réglementaire à même de faciliter les innovations. Pour tester une nouvelle variété, de nouvelles pratiques agronomiques, le recours à l'irrigation, il faut pouvoir expérimenter tout en maintenant la production et partager les observations avec les autres producteurs de l'appellation. Face aux défis climatiques comme à ceux liés au marché, il va falloir innover en permanence, donc modifier régulièrement le cahier des charges. De mon point de vue, nous entrons dans une autre logique, celle de la gestion adaptative des produits et de leur terroir. C'est là-dessus qu'il faut désormais capitaliser.* » Jean-Marc Touzard en est conscient, cette perspective invite à repenser la philosophie même de l'appellation, «*non plus la promesse d'un produit immuable, resté inchangé depuis des siècles, mais celle de vins, fromages, fruits ou légumes dont la production respecte et met en valeur l'ensemble*

5 - Séminaire Inao/Inrae sur la perception et la valorisation des Sigo par les consommateurs, 26 septembre 2023 à l'Inao. Voir notamment l'intervention de Zohra Bouamra-Mechemache, directrice de recherche TSE-Inrae.

*des ressources patrimoniales et naturelles gérées collectivement dans un territoire*». Bien évidemment, cela pose une question centrale: jusqu'où autorise-t-on le changement et la diversité sans perdre la typicité du produit sur laquelle se fondent les pratiques collectives? «*Selon moi, on peut assouplir les règles relatives au produit mais être plus exigeant sur les aspects relatifs à la gestion du terroir et de ses ressources.*»

### **GAGNER EN SOUPLESSE, SANS TOUCHER À LA PROMESSE.**

De son côté, l'Inao n'est sourde ni aux questionnements des producteurs ni aux nouveaux enjeux auxquels ils font face. Noix de Grenoble, piment d'Espelette, fourme d'Ambert ou Ossau-Iraty... Nombreux sont les collectifs à avoir réouvert leur cahier des charges, en vue d'y inscrire une ou plusieurs modifications. «*Sur les 1 200 appellations d'origine existantes, un tiers des Organisations de Défense et de Gestion (ODG) travaillent actuellement à une évolution de leur cahier des charges*», indique ainsi la directrice de cet établissement public, Carole Ly.

Un mouvement de fond que l'institut a souhaité mieux appréhender en passant au crible les différents types de demandes qui lui sont adressées. Celles-ci sont de trois ordres: «*Le premier concerne des demandes d'adaptation au marché*». C'est typiquement le cas de la viticulture où, pour faire face à la crise actuelle, les professionnels tentent de segmenter leur offre via des demandes de crus, de dénominations géographiques complémentaires ou de nouvelles couleurs. Viennent ensuite «*les adaptations liées au changement climatique ou à l'introduction de pratiques plus agroécologiques*». Il y a, enfin, un «*troisième bloc qui nous interroge davantage: la volonté de réduire les coûts. Parfois, cela concourt à une simplification du cahier des charges tout à fait justifiée, notamment pour ce qui concerne les appellations viticoles. [...] Néanmoins, pour quelques fromages au*

## **COMTÉ: DE L'ORIGINE À LA DURABILITÉ**

On ne présente plus le comté, tant cette AOP est connue. Étendue sur trois départements, le Jura, l'Ain, le Haut-Doubs, et quelques communes de Saône-et-Loire, l'appellation, créée en 1958, rassemble aujourd'hui 2 326 fermes, 139 fromageries de transformation du lait, dont une majorité de coopératives, et une quinzaine de maisons d'affinage, pour une production de 70 000 tonnes de fromage vendues à près de 90 % sur le marché français. Sous la houlette du Comité Interprofessionnel de Gestion du Comté (CIGC), la filière vient de boucler la dixième révision de son cahier des charges.

Le déclencheur? Les enjeux de durabilité mais pas que.

«*On voyait se développer une technique consistant à apporter de l'herbe à l'animal au lieu de l'emmener pâturer. Certes, la pratique est ancestrale, mais elle avait tendance à se développer*, indique Valéry Elisseeff, directeur du CIGC. *Surtout, nous voulions maintenir une agriculture familiale, dans un contexte où d'autres systèmes de production tendent vers une agriculture de firme. Or l'AOP comté repose sur des producteurs impliqués auprès de leurs vaches et de la filière.*»

Assurer la durabilité économique, sociale et environnementale de la production, tel était donc le leitmotiv de cette substantielle révision du cahier des charges, auquel quarante nouveaux points de contrôle ont été ajoutés aux 125 déjà présents.

Quelques points clés. Sur les volets socioéconomiques, l'ODG a fixé un volume maximal de litres de lait produit par ferme (1,2 million/an). Un chiffre qui peut paraître considérable mais qui, précise Valéry Elisseeff, doit être appréhendé au regard d'autres éléments dont il dépend, telles la surface de pâturage dont chaque vache doit disposer (rehaussée de 1 ha à 1,3 ha) ou encore l'autonomie fourragère. Dans cette toile d'araignée complexe, retenons que l'objectif consiste à favoriser l'extensification du modèle et la transmission des exploitations. Autre élément clé, les actions à portée environnementale. «*L'un des points importants, c'est la fertilisation, avec un renforcement des limites posées en 2007 dans le cahier des charges*», indique-t-il, avec le durcissement des conditions d'épandage, l'abaissement des unités d'azote épandues (-20 %) et l'introduction, pour éviter les fuites de nitrates dans le milieu, du seuil des 200 °C de cumul des températures journalières positives observées sur l'année, ce qui correspond au réveil des plantes.

Des mesures qui ne sont pas sans faire écho aux critiques adressées à la filière comté par certaines associations environnementales, face à l'eutrophisation des rivières comtoises, notamment la Loue. Si l'élevage n'est pas seul responsable<sup>1</sup>, la gestion des effluents d'élevage, donc de l'azote, constitue un point d'achoppement récurrent, que cette révision prend en considération.

1 - Voir l'article de Jean-Baptiste Charlier, «*Dans le Jura, le réchauffement climatique aggrave la pollution des eaux par les nitrates*», *The Conversation*, 18 juin 2023.



Carole Ly

## « Ce qui est central, c'est le terroir et son expression, qui combinent le sol, le climat et un savoir-faire »

lait cru, certains acteurs souhaitent thermiser le lait pour se libérer des contraintes sanitaires et accroître la rentabilité». Une démarche minoritaire mais surveillée de près par l'Inao, voire refusée, pour éviter un affaissement de la qualité des produits<sup>6</sup>.

« Ces sujets nous obligent à nous doter de méthodes et d'outils pour accompagner les groupements qui réfléchissent à ces questions », analyse Carole Ly, non sans préciser que l'institut n'a pas la main sur les cahiers des charges ; c'est aux ODG d'impulser les changements qu'elles estiment nécessaires. En revanche, il a récemment créé un cadre favo-

risant l'expérimentation à petite échelle, d'abord en viticulture puis en agroalimentaire. Auparavant, avant d'inscrire une modification dans le cahier des charges, les producteurs devaient la tester indépendamment du cadre de l'AOP. En clair, les produits issus de cette expérimentation ne pouvaient pas bénéficier de l'appellation et de son prix de vente souvent plus rémunérateur. Dorénavant, l'Inao l'autorise sur de petits volumes, de l'ordre de 5% des surfaces ou 10% de l'assemblage sur des cépages viticoles par exemple. Afin de tester un nouveau cépage, comme le suggère J.-M. Touzard, ou, pour les produits de distillation, initier des techniques de chauffe plus respectueuses de l'environnement. « Cela s'appelle le dispositif d'évaluation des innovations. » À terme, ces innovations, si elles se révèlent positives, ont vocation à intégrer le cahier des charges. Pour autant, interdiction de

toucher aux fondements de l'AOP. « Ce qui est central, c'est le terroir et son expression, qui combinent le sol, le climat et un savoir-faire », rappelle Carole Ly. Nulle raison donc de changer la promesse faite aux consommateurs. « Il faut pouvoir le garder et l'adapter. »

**PASSER DU TERROIR AU TERRITOIRE ?** S'adapter... Bien des appellations d'origine s'y attèlent, conscientes d'être à un tournant. Du côté de la filière viticole, dans le prolongement du projet Laccave, la profession s'est dotée d'une stratégie nationale d'adaptation des vignobles au changement climatique et d'un programme d'expérimentation associé, Vitilience<sup>7</sup>. Quant aux AOP laitières, regroupées sous l'égide du Conseil National des Appellations d'Origine Laitière (CNAOL), elles s'engagent pour la plupart dans la voie de la durabilité économique, sociale et environnementale, via le concept d'« AOP durable », avec le soutien de l'Inao. Dans cette perspective, les fromages du Massif central ont réouvert leur cahier des charges ; ceux de Normandie s'y apprennent. Et il en est un qui vient tout juste de boucler sa révision : le comté (lire « Comté : de l'origine à la durabilité »). D'autres enfin lorgnent plutôt du côté des marchés à l'export pour s'assurer de nouveaux débouchés, dans un contexte où les signes d'origine semblent avoir le vent en poupe (lire « L'indication géographique : au cœur d'une stratégie européenne »).

Reste cet ultime défi que citent toutes les personnes interrogées et qui tient en un mot : gouvernance. « Conserver une gouvernance unie, c'est un sujet qui se pose de plus en plus », explique ainsi Valéry Elisseff, directeur du Comité Interprofessionnel

6 - Il y a en la matière un précédent avec le cas de l'AOP camembert. De 2012 à 2020, de vives discussions ont agité l'ODG, pour déterminer si des camemberts fabriqués avec du lait pasteurisé pouvaient bénéficier de l'appellation. L'AOP aurait ainsi regroupé deux camemberts, l'un au lait cru, l'autre au lait pasteurisé porté par les industriels comme Lactalis. Les producteurs s'y sont finalement opposés.

7 - Cette stratégie consiste à mettre en place des « démonstrateurs vitivinicoles favorisant l'adoption de pratiques et de systèmes résilients au changement climatique ». Il s'agit tout à la fois d'adapter les vignobles et de développer des mécanismes d'atténuation du changement climatique en proposant des actions adaptées à chaque bassin viticole.

## L'INDICATION GÉOGRAPHIQUE : AU CŒUR D'UNE STRATÉGIE EUROPÉENNE

L'Union Européenne (UE) ne rigole pas avec ses 2 000 appellations d'origine. Pour saisir l'importance de cette question, il faut revenir vingt ans en arrière, au début des années 2000, moment où les débats autour des accords de l'OMC battent leur plein. Pour la France et l'UE, l'enjeu est clair : faire reconnaître, les produits sous appellation d'origine afin de mettre fin aux usurpations de nom – « Fetta » (sic) australienne et autre « Brie from Old Europe »<sup>1</sup>. À l'époque, la démarche est perçue comme du protectionnisme déguisé car, aux yeux des détracteurs, « seuls les producteurs locaux [européens] pouvaient en bénéficier », indique Karine Latouche, économiste à Smart-Inrae. En réponse à cette critique, « l'UE a autorisé tous les producteurs qui le souhaitent à enregistrer leurs appellations en Europe. L'Asie s'est empressée de déposer des AOP pour ses thés et ses riz ». La stratégie a fait boule de neige...

Depuis 2012, l'UE conditionne ainsi tout accord commercial à la reconnaissance des AOP (et des IGP). C'est sur cette base qu'ont été signés les accords de libre-échange avec le Canada, le Ceta, ce qui constitue

1 - « Pourra-t-on défendre et promouvoir les appellations d'origine à l'OMC ? », Bertil Sylvander, cahier des cafés-débats de Marciac, 2004. (agrobiosciences.org)

une petite révolution : pour la première fois, un pays anglo-saxon qui, comme ses homologues, ne jure que par le principe de la marque, accepte celui d'origine ! Et reconnaît au passage quelque 145 indications géographiques européennes, dont vingt AOP françaises. Mieux, les Anglo-saxons semblent même y trouver un certain intérêt. « Au Québec, les producteurs de sirop d'érable commencent à s'y intéresser tout comme, aux États-Unis, les producteurs de vin californien. [...] Les pays africains sont eux aussi en train de mettre en place leur propre système d'AOP, à l'image du madd de Casamance, un fruit sauvage pour lequel une indication géographique vient d'être déposée. » Voilà donc le tapis rouge déroulé devant les AOP ? On pourrait presque le croire, la FAO venant d'y consacrer un vaste colloque à Rome en février dernier, chose impensable il y a encore quelques années... Pour autant, Karine Latouche reste prudente, l'élection de Donald Trump pouvant changer la donne. « Il est possible que certains pays se rallient à la position des États-Unis [NDLR, historiquement réticents à reconnaître les IGP] et laissent tomber le principe des appellations. »

**Reste cette question qui taraude : pourquoi donc l'UE tient-elle bec**

et ongles à ses AOP ? Sur ce point, les recherches menées par Karine Latouche dans le cadre du projet européen BatModel<sup>2</sup> dont elle a assuré la coordination, donnent des éléments de réponse quant à la compétitivité de ces produits à l'international. « Nous avons travaillé sur les données d'exportation des produits alimentaires, de 2012 à 2021. Durant cette période, l'Union européenne a fait insérer une liste d'indications géographiques hors vin » dans des accords commerciaux, dont le Ceta. Alors, les AOP présentes sur ces listes s'en sortent-elles mieux que les autres ? « La signature de l'accord a eu un effet significatif sur le prix et la probabilité d'exporter, ce qui rend cohérente la politique européenne dans ce cadre », conclut-elle. Prochaine étape, et non des moindres, évaluer les retombées économiques pour les territoires des AOP. Un angle mort pour Karine Latouche qui constate que les aspects économiques et sociaux, tel le maintien de l'emploi, « sont difficiles à quantifier, et donc à afficher », en France comme en Europe. « L'argument premier de la politique européenne devrait être les retombées chiffrées pour le territoire. C'est un objectif à atteindre. »

2 - Pour « Better Agri-Food Trade Modelling for Policy Analysis ». <https://www.batmodel.eu/>

de Gestion du Comté (CIGC). « Dans une AOP où cela fonctionne bien, les acteurs peuvent avoir tendance à se désintéresser des enjeux collectifs, à se renfermer sur eux-mêmes. Ils peuvent considérer que tout cela est dû et ne plus être en phase de construction et de gestion collectives. » Le risque à terme : que le collectif finisse par se déliter, laissant la place à des individualités

centrées sur leur intérêt propre. « La mort d'une appellation », aux yeux de Valéry Elisseff. Même préoccupation pour Carole Ly, pour qui cette question va se poser différemment d'une ODG à l'autre. Depuis quelque temps, l'Inao organise des rencontres entre ODG pour favoriser l'échange de pratiques et le retour d'expérience, et développer des synergies face à ces

défis communs. Car, n'en doutons pas, les AOP qui perdureront sont celles qui auront non seulement su maintenir vivant leur collectif, mais également conserver un fort niveau d'exigence à l'égard de leurs produits. D'ailleurs, notre éleveur de Lacaune le reconnaît : pour le roquefort, peut-être « n'avons-nous pas su [nous] remettre en question à temps... » ●

## RETOUR SUR LES « MICROFERMES »

# Maxi travail, mini revenu, mais le plein de **s**ens ?

par Yann Kerveno

**Surgies dans le paysage depuis le début du siècle, les microfermes, ces systèmes de maraîchage bio-intensif sur de petites surfaces, ont suscité de la curiosité, parfois de la méfiance et beaucoup d'ironie de la part du monde agricole. Pour le premier numéro de *Sesame*<sup>1</sup>, au printemps 2017, nous avons enquêté sur ce mouvement prenant alors de l'ampleur, porté par une génération de jeunes quadragénaires désireux de se reconverter, de retrouver du sens dans leur travail et leur vie. Huit ans après, les plâtres ont-ils été essuyés ? Où en est ce mouvement, a-t-il profité de la « bombe Covid » et des confinements et a-t-il enfin trouvé sa place dans le paysage agricole français ?**

**C**EST tout d'abord une question de mots. Lorsqu'on évoquait les microfermes en 2017, il était question d'un assemblage assez hétéroclite de petites exploitations, centrées sur l'activité maraîchère où l'empirisme imposait sa loi brutale, réussites et échecs mêlés. L'expression est aujourd'hui moins employée, comme l'explique Kevin Morel, chargé de recherche en agroécologie au centre Inrae Bretagne-Normandie, dont la thèse a porté sur l'évaluation de la viabilité des microfermes en maraîchage biologique. « *Aujourd'hui, on parle plutôt de maraîchage sur sol vivant ou de permaculture. Cela pose des questions du côté de l'agronomie. Dans le maraîchage sur sol vivant, l'accent est mis sur la qualité et la vie du sol, cela repose sur des apports importants de matière organique mais tout cela n'est pas forcément encore étudié de près scientifiquement, regrette-t-il. Conjointement, on a aussi des gens qui s'installent en appliquant*

*la méthode Fortier*<sup>2</sup>, venue de Québec, qui communique sur des résultats solides d'un point de vue économique. » Actons le changement de vocabulaire, mais ces fermes sont-elles aujourd'hui plus nombreuses qu'hier ? « *Il est difficile d'avoir des statistiques fiables de ces systèmes-là puisqu'il n'existe pas de catégorie dédiée pour ces exploitations. Si l'on regarde le dernier recensement agricole, on constate toutefois que la catégorie "maraîchage et horticulture" est le seul type de production dont le nombre d'exploitations progresse, gagnant 9% entre 2010 et 2020.* »

**UN NOMBRE STABLE.** Pour essayer d'en savoir plus, revenons en Lorraine où nos pas nous avaient conduits pour notre première enquête. Là, Nicolas Herbeth, chargé de mission maraîchage de Bio en Grand Est, tente un bilan : « *Depuis 2017, année de notre première rencontre, et jusqu'en 2023, le nombre d'installations est resté stable mais en 2024 nous avons rencontré un peu moins de porteurs de projets que d'habitude. Ce sont toutefois des projets qui vont se concrétiser cette année, en 2025.* » Et les arrêts, les sorties de production ? « *Nous n'avons pas eu beaucoup d'arrêts. Entre 2000 et 2023, le taux d'abandon est semblable à celui que l'on peut rencontrer en élevage.* » Tout plaide donc pour une progression constante du nombre de microfermes dans les campagnes françaises. Le Covid a-t-il été un accélérateur ? « *Il a fortement augmenté la demande pour les produits issus des microfermes et des*

2 - Le Québécois Jean-Martin Fortier a développé un modèle de ferme maraîchère durable et rentable en agriculture biologique intensive. Il est l'auteur d'un livre qui fait référence en ce domaine depuis sa sortie en 2016, *Le Jardinier-Maraîcher, manuel d'agriculture biologique sur petite surface*, publié par Écosociété.

1 - *Sesame* 1, mai 2017. « Les microfermes à la loupe »

CROISER  
LE  
FAIRE

DES REPORTAGES CROISANT CHERCHEURS ET ACTEURS DE TERRAIN



*Amap et, malgré le repli de ces derniers mois, nous ne sommes pas pour l'instant repassés sous les niveaux que nous connaissions avant la pandémie. Même si une partie importante des consommateurs venus au moment du Covid sont repartis vers leurs circuits de distribution habituels, poursuit le technicien lorrain, avant de préciser : 2024 a été assez bonne pour les maraîchers diversifiés, leur chiffre d'affaires a augmenté au cours de l'année alors que c'était une année de production difficile. »*

**QUEL REVENU POUR QUEL TEMPS DE TRAVAIL ?** Le chiffre d'affaires et la viabilité économique constituent probablement le point crucial, celui aussi qui suscite les plus grandes interrogations, entre revenus modestes et charge de travail intense... À se demander si tout cela était bien raisonnable même si, expliquait-on, l'étalon de la réussite ne s'évaluait pas forcément en euros. Une étude récente<sup>3</sup>, conduite par l'Institut technique de l'agriculture biologique et conclue en 2023, a permis de lever un peu le voile sur ces questions : «*La viabilité des microfermes étudiées, quarante-deux sur tout le territoire français, a été caractérisée à partir du revenu disponible produit par l'activité maraîchère, soit environ 14000 euros par an et par actif en moyenne, mais le projet a montré que la diversité des résultats était très grande, avec un écart type d'environ 10000 euros. L'analyse multi-variée, traitant de nombreuses composantes des fermes, des types de pratiques, de l'ancienneté entre autres, n'a pas révélé de combinaison de facteurs qui seraient systématiquement favorables à la viabilité ou à la vivabilité, du moins pas directement*», détaille Natacha Sautereau, coordinatrice du pôle durabilité-transition de l'institut. Sa collègue, Alix Bell, chargée de mission systèmes légumiers et maraîchers, abonde : «*Nous avons aussi remarqué que la satisfaction ne se résume pas à la question du revenu horaire. Certains de ces micromaraîchers sont satisfaits, même avec une rémunération inférieure au Smic, parce qu'elle peut parfois être complétée par une autre activité ou bien parce que l'atteinte d'un revenu disponible horaire élevé n'est pas leur objectif principal. En tout cas, la "réussite" ne se lit pas uniquement par le prisme économique.* » Pas de quoi lever les doutes de Kevin Morel : «*Je comprends qu'on puisse avoir peu de besoins mais travailler plus de quarante heures par semaine pour dégager à peine l'équivalent d'un Smic pose la question de la pertinence. La question majeure, à mon sens, c'est celle de savoir quel revenu il est possible de dégager par rapport au temps de travail engagé.* »



Natacha Sautereau

CROISER  
LE  
FAIRE  
29

## « Certains de ces micromaraîchers sont satisfaits, même avec une rémunération inférieure au Smic... »

**DES PICS À PLUS DE CENT HEURES.** Cette question du temps de travail a été étudiée dans le cadre d'une expérimentation menée par le Centre Technique Interprofessionnel des Fruits et Légumes (CTIFL), du côté de Lyon. Six ans pour établir des données technico-économiques solides concernant ces systèmes de cultures maraîchères sur de petites surfaces<sup>4</sup>. Si les enseignements tirés viennent ici et là battre en brèche les idées reçues, ils peuvent aussi parfois leur donner corps. «*Nos partis pris de départ éloignent un peu notre expérimentation de ce qui peut se faire au quotidien*, précise d'emblée Alexandre Burlet, ingénieur d'expérimentation maraîchage qui a conduit le programme. *Ce qui est assez logique, d'un point de vue économique, c'est que, si l'on densifie les productions, ce qui est le cas sur ce genre d'exploitation, on dégagne plus de chiffre d'affaires au mètre carré, mais on y consacre aussi beaucoup plus de temps.* » De quoi aller à l'encontre, peut-être, des projections des candidats à l'installation, souvent des personnes non issues du monde agricole qui en font un projet de vie, en se disant que, sur une petite surface, ils

3 - <https://wiki.itab-lab.fr/espacemaraichage/?ProjetMicoMaraichBio>

4 - <https://www.sival-angers.com/programme/references-technico-economiques-en-maraichage-diversifie-sur-petite-surface/>

passeront quarante heures par semaine... *«Mais, dans la réalité, si l'on veut quelque chose de viable, il faut y passer beaucoup de temps...»* Combien? C'est là que les enseignements de l'expérimentation sont importants. *«Durant la première phase du projet, les trois premières années, nous avons tenté de contenir la charge de travail à quarante-cinq heures par semaine. Nous arrêtons donc de travailler quand le quota était atteint, ce qui n'a pas été sans poser de nombreux problèmes»*, sourit l'ingénieur. L'atelier témoin, en maraîchage classique, requiert pour sa part soixante heures de travail hebdomadaire. *«Au cours de la deuxième phase, les trois années suivantes, nous avons mené le travail comme il se devait, pour parvenir à un temps moyen, sur l'année, de quatre-vingts heures par semaine. Avec des pics à plus de cent heures durant la période estivale. En intégrant un emploi salarié en plus, la charge tombe à cinquante heures hebdomadaires pour l'exploitant.»*

**ET LE TEMPS LIBRE?** C'est là que le paradoxe se fait jour. Comment les porteurs de projet, en recherche de sens et de temps libre, peuvent-ils voir leurs aspirations comblées avec une telle charge de travail? Alix Bell propose une explication: *«Ils sont souvent motivés par deux aspects qu'ils doivent équilibrer au mieux: être utile à la société et avoir plus de temps à eux. Or, pour ce dernier point, ils sont soumis au rythme des saisons et aux aléas de la météo qui ne garantissent pas d'avoir un week-end libre. Certains jouent sur la durée, se concentrent sur une seule saison, font l'été et bénéficient de temps l'hiver – parfois pour exercer un autre métier. D'autres privilégient la gestion du travail, permettant de dégager des temps libres, et mettent en œuvre une organisation telle qu'ils parviennent à avoir des vacances. C'est peut-être là un des chemins qui reste à explorer, celui des capacités d'organisation en fonction d'objectifs. Une voie qui n'est pas toujours empruntée par certains porteurs de projets. Il leur manque des outils de planification, la mutualisation, voire l'externalisation de certains travaux agricoles pour libérer du temps. Nous avons d'ailleurs remarqué que ceux qui procèdent de la sorte sont aussi souvent ceux qui dégagent un revenu horaire plus élevé.»*

**ACCIDENTS DE LA VIE.** Les abandons, de l'avis de tous, ne sont pas motivés majoritairement par ce paradoxe ou la difficulté physique mais souvent par des accidents de la vie, maladie, rupture, divorce... *«Le recul n'est cependant pas encore suffisant sur les conséquences à moyen terme de la pénibilité du travail, induite par un moindre recours à la mécanisation, ni sur les effets de l'accumulation des*

## CULTIVE,.. LA DIFFÉRENCE

En créant Cultive, Baptiste Saulnier et Vanessa Correa ont pour ambition d'essaimer le maraîchage bio intensif sur tout le territoire. *«Plus qu'une méthode, nous proposons un parcours en quatre "briques". La première, c'est la formation d'un an avec, pour idée centrale, l'apport de toutes les compétences nécessaires: agronomie, gestion d'entreprise, commerce, etc. C'est inspiré de la méthode nord-américaine Fortier, très pragmatique, reposant sur la rentabilité économique et la justesse sociale. Elle permet d'éviter le rejet idéologique de l'irrigation ou le culte des variétés anciennes, souvent cause de problèmes voire d'échecs... La deuxième brique, c'est le salariat, pendant deux à trois années sur nos campus ou dans les fermes que nous avons accompagnées. La troisième, c'est la conception des fermes avec notre bureau d'études et la quatrième l'accompagnement, avec tous nos partenaires»*, explique Baptiste Saulnier. Avec un modèle, ou plutôt un «cadre», inspiré du Québécois Jean-Martin Fortier: une ferme d'un à cinq hectares, comptant un hectare de maraîchage (6 000 m<sup>2</sup> cultivés pour trente à cinquante espèces, plus 4 000 m<sup>2</sup> pour les circulations) et deux hectares de verger (une dizaine d'espèces ou de variétés), quarante heures de travail hebdomadaire, des salaires de départ fixés à 1 500 euros mensuels pour le salarié, 1 800 euros pour le manager et 2 000 euros pour le patron. En trois ans d'existence, Cultive a installé trois fermes et en a accompagné deux autres qui avaient du mal à s'en sortir. La société souhaite aujourd'hui installer douze campus dans les aires métropolitaines françaises pour remailler le territoire avec ces fermes particulières.

*heures, souligne Alexandre Burret. Ces installations sont souvent des projets de vie, de couple, et il faut tenir compte non seulement de la charge physique qu'implique ce métier mais aussi de la charge mentale, très importante, pour mener à bien ce type d'activité.»* Fort des résultats de ces enquêtes et expérimentations, peut-on alors imaginer développer un «modèle» duplicable de ferme en micromaraîchage intensif? La réponse est tranchée. Non. *«Je ne pense pas que la standardisation corresponde à ce système développé sur de petites surfaces en multiproduction»*, estime Natacha Sautereau. Alix Bell imagine que, à la rigueur, *«on pourrait peut-être parler de standardisation de la démarche, de la marche à suivre pour les candidats, leur suggérer quelles questions se poser à quel moment, mais guère au-delà.»* ●

# « Je n'étais plus du tout avec ma famille »

**Nous avons rencontré Guillaume Boitel<sup>1</sup> dans le tout premier numéro de Sesame, au printemps 2017. Il nous avait présenté, dans la Meuse, une microferme solide, bien organisée, qui semblait indéboulonnable... Et pourtant, l'histoire a pris une autre tournure.**

## **Vous avez aujourd'hui rejoint les rangs de l'enseignement agricole, qu'est-ce qui a présidé à cette bifurcation alors que tout semblait rouler ?**

En fait, juste après notre rencontre, il y a eu deux bifurcations, en 2018, l'année où j'ai cessé la production. Je ne pouvais plus continuer, mais cela n'avait rien à voir avec la ferme ni avec sa viabilité, puisque tout tournait bien. Mais j'étais bien trop dedans. Pour être précis, ce n'était même pas une question de charge horaire parce que je tournais à environ quarante heures par semaine, avec des pics à cinquante. Sur l'année, je faisais 1 800 heures sur la ferme mais, comme le disait mon épouse, j'oubliais d'ajouter les à-côtés... C'est-à-dire 200 heures de formation et 600 heures consacrées aux organisations professionnelles, l'agriculture bio, l'Amap, la Confédération paysanne. Pour les proches, quand on passe de 1 800 heures à 2 600 heures, ce n'est plus la même chanson. En plus, ma fille avait grandi, elle réclamait de pouvoir partir en vacances comme ses amies avec ses parents. Question vacances, Noël ça allait, pour février, si c'était tôt dans le mois, on pouvait mais, au printemps, c'était trop difficile de quitter la ferme. J'arrivais tout juste à conserver une semaine l'été. Bref, je ne parvenais plus à tout gérer.

## **Quel a été le déclic ?**

Ah, c'est un petit événement. Nous sommes partis deux semaines en vacances en famille à La Réunion et une tempête a frappé la Lorraine. Je savais que des serres tunnels avaient été endommagées et l'ami que j'avais envoyé en reconnaissance chez moi ne m'a jamais transmis les photos que je lui avais demandées. Je me suis alors dit que c'était parce que tout était par terre et qu'il ne voulait pas gâcher nos vacances. J'ai passé quinze jours à gamberger, à imaginer le pire, je n'étais plus du tout avec ma famille.

## **Une fois la décision prise, que s'est-il passé ?**

Ça a été une période difficile, il a fallu que je mette de la distance, j'ai changé de métier, j'ai basculé dans



Guillaume Boitel

la cartographie. Il m'a fallu deux ans pour surmonter cette épreuve, assumer cette décision que, sincèrement, je regrette un peu aujourd'hui. Pour vendre la ferme aussi, c'était dans le projet de départ de vendre l'exploitation, même si j'avais plutôt visé la retraite, sans perdre trop d'argent. Deux ans pour que je parvienne à transmettre à un autre maraîcher. Mais les nouveaux propriétaires ont laissé l'usage de la grange à l'Amap dont je faisais partie.

## **Fort de ce parcours, quels conseils dispenseriez-vous aujourd'hui ?**

Le premier, c'est de ne pas s'installer seul. Et pas non plus avec son conjoint. Parce que c'est important de garder du temps pour les loisirs, la famille, d'organiser des coupures, c'est une question d'équilibre personnel. Pour préserver ce dernier, échapper un peu à la charge mentale, j'en viens même à me demander si c'est une bonne idée de vivre sur la ferme. Le deuxième, c'est d'investir intelligemment. Avec un bon outil de production, on peut rester en bonne santé physique (car on en porte, des kilos!) et psychique. Sans les bons outils, c'est le corps qui prend et on perd en rentabilité. Avec ce bémol toutefois : quand je me suis installé en 2010, avec 35 000 euros on pouvait avoir un outil convenable. Aujourd'hui, pour la même chose, il faut compter entre 70 000 et 100 000 euros. Ça amène à se pencher sur la question de l'emprunt. Le troisième conseil, c'est de bien réfléchir à la question foncière. Est-il vraiment nécessaire d'être propriétaire alors qu'on est bien protégé avec les baux ruraux ? Par ici, en Lorraine, les terres atteignent 10 000 euros l'hectare... Économiser ce poste permet de financer autre chose. ●

1 - <https://revue-sesame-inrae.fr/discours-methode-reportage-boitel/>

## CHANGEMENT CLIMATIQUE

# Arracher la vigne et après ?

par Stéphane Thépot

**Dans le Sud-Ouest, les ceps s'arrachent à tour de bras. Mais que faire des parcelles mises à nu ? Ici et là, on teste de nouvelles cultures, avec plus ou moins de bonheur. Revue de détail.**

AUSSITÔT achetée, aussitôt arrachée. La vigne qui jouxtait l'école du village girondin de Gauriac a disparu du paysage depuis avril 2024. Le maire, Raymond Rodriguez (PCF), voulait établir une « zone tampon » face aux épandages de produits phytosanitaires. « 5 000 euros l'hectare en appellation côtes-de-Bourg, c'est un prix défiant toute concurrence », se félicite cet ancien prof de sciences naturelles. Loin d'atteindre les sommets de Margaux, situé juste en face sur la rive gauche, les prix du foncier suivent une pente descendante ces dernières années dans le département, selon les relevés de la Safer. Les vignes plantées en cépages rouges ne trouvent plus preneurs. Sur un marché du vin saturé, la taille du vignoble se rétracte pour passer sous la barre symbolique des 100 000 ha dans le Bordelais. Plus de 5 000 producteurs ont déposé une demande de prime pour la campagne d'arrachage « définitif » en cours. Cette saignée sans précédent en Gironde fait suite à une première campagne, lancée localement dès 2023 face à la multiplication de vignes abandonnées, accusées d'avoir déclenché une épidémie de flavescence dorée. La prime d'arrachage « sanitaire » était plus incitative (6 000 euros par hectare) que l'actuelle campagne natio-

nale, baptisée « arrachage Ukraine » par l'administration (4 000 euros). En contrepartie, les propriétaires devaient choisir : soit s'engager dans une autre culture (diversification), soit ne plus rien planter pendant vingt ans au nom de la « renaturation » des parcelles. Au total, 7 200 hectares ont été concernés par cette première vague d'arrachage en Gironde.

**LA PISTE DES ARBRES ET DE LA FORÊT.** L'État, qui avait prévu jusqu'à 38 millions d'euros de crédits pour inciter à la renaturation (jachère ou reboisement), a ouvert un deuxième guichet pour atteindre l'objectif affiché de 9 500 hectares de vignes à arracher. La filière bois pourrait être la première bénéficiaire. La forêt couvre déjà 437 000 ha en Gironde, soit près de la moitié du territoire (46 %). Un cadre d'une coopérative forestière assure dans la presse spécialisée avoir été contacté par 200 viticulteurs girondins l'an dernier avec un argument financier attractif : la prise en charge de 80 % des coûts de plantation, sachant que l'arrachage « mange » déjà la moitié (2 000 €/ha) de la « prime Ukraine »<sup>1</sup>.

1 - C. Goinère, « Le boisement des vignes arrachées en alternative économique à la jachère », dans *Vitisphère*, 14 juin 2024.

L'interprofession viticole a provisionné de son côté 19 millions d'euros pour financer la diversification agricole. La région Nouvelle-Aquitaine a recensé à ce jour trente-quatre projets de diversification dans différentes filières (oliviers, fraises, asperges, kiwis, noisettes ou agrumes). D'autres collectivités, comme la communauté de communes de Libourne et sa voisine Castillon, ont fait appel à un bureau d'études spécialisé. L'objectif est de proposer dès cette année des cultures alternatives avec des débouchés fiables et rémunérateurs. À Gauriac, le maire « rouge » ne se situe pas dans l'urgence économique. Raymond Rodriguez envisage plutôt l'avenir de la parcelle communale comme un terrain d'expérimentation. Il a confié la suite des opérations au syndicat du Moron, qui gère neuf bassins versants sur quatre communautés de communes. Le dossier est accompagné techniquement par un ingénieur agronome converti à la permaculture. Selon Alain Malard, œnologue investi dans la reconversion de domaines viticoles ou la création de nouvelles exploitations dans toute la France, il serait possible de stocker l'eau sur les parcelles sans l'appoint de coûteux systèmes d'irrigation. Artichauts, asperges, plantation d'arbres fruitiers ou de bambous, tout serait dès lors envisageable...

CROISER  
LE  
FAIRE

DES REPORTAGES CROISANT CHERCHEURS ET ACTEURS DE TERRAIN



# « 5 000 euros l'hectare en appellation côtes-de-Bourg, c'est un prix défiant toute concurrence »

Raymond Rodriguez



CROISER  
LE FAIRE  
33

## OLIVIERS OU «VITIFORESTERIE»?

La priorité désormais, concernant l'ancienne vigne de Gauriac, est de déterminer le niveau de contamination de la parcelle en cuivre et autres métaux lourds hérités du passé, qui risque d'être supérieur aux normes admises pour le maraîchage dans l'immédiat. Les premiers carottages sont en cours et deux fosses doivent être creusées pour analyser le sol. Le maire envisage une «forêt nourricière» avec de multiples variétés d'arbres fruitiers. Mais il n'y aura pas d'oliviers à Gauriac. «*On veut éviter d'enfoncer les portes déjà ouvertes*», dit Raymond Rodriguez, résolument à contre-courant. Cet arbre méditerranéen semble en effet avoir le vent en poupe au pays du pin des Landes. La chambre d'agriculture de Gironde a publié une fiche «diversification» qui propose de planter les oliviers soit en vergers (150 à 400 arbres à l'hectare) soit en «haies fruitières» à haute densité (800 à 2 000 plants/ha). «*Cela ne donnera jamais des arbres véritables, il faudra les changer tous les vingt ans*», maugrée Alain Malard. Aux yeux du maire de Gauriac, le village peut s'offrir, lui, le luxe d'expérimenter sur sa parcelle, ce qu'un viticulteur «*pris à la gorge sur dix ou trente hectares ne peut se permettre*».

Au nord de Libourne, Benoît Vinet confie qu'il s'apprête à son tour à arracher quelques rangs de merlot sur son domaine familial de huit

hectares à Lapouyade. Sans demander de prime. Ce viticulteur bio, qui livre une partie de son raisin à une coopérative, avait osé planter en 2008 plus de 600 arbres fruitiers au milieu d'une parcelle de 8 hectares. Il explique vouloir à nouveau «*éclaircir les rangs*» de sa vigne à forte densité (6 600 pieds/ha) sur une ancienne prairie. Pionnier de l'agroforesterie dans le vignoble, Benoît Vinet est moins considéré comme un oiseau rare depuis que le prestigieux domaine du château Cheval Blanc a commencé à son tour à utiliser cette technique agronomique qui cherche à préserver le sol et la biodiversité sur ses trente-neuf hectares. Le «*défricheur*» girondin constate toutefois que la vitiforesterie ne fait pas tache d'huile autour de Lapouyade. «*On a une terre argileuse qui conviendrait plutôt pour faire de l'élevage. Mais depuis que je suis arrivé en 2000 toutes les vaches ont disparu du paysage*», constate ce fils de viticulteurs bio venu de Charente. Quelles pistes voit-il alors pour ceux qui ont sacrifié leurs vignes dans son secteur? «*On parle de chanvre ou d'oliviers, mais ce n'est pas gagné*», répond Benoît Vinet.

## LE BILAN HISTORIQUE DES ARRACHAGES DANS L'HÉRAULT.

Le département de l'Hérault a déjà connu le dilemme cornélien posé aux viticulteurs girondins. La moitié du vignoble a été arrachée entre 1980

et 2011, rappelle un article publié dans la *Revue géographique des pays méditerranéens*<sup>2</sup>. L'étude distingue une première phase qui accompagne le virage qualitatif entrepris dans tout le Languedoc, puis une accalmie de dix ans avant l'apparition d'une nouvelle crise affectant jusqu'à 40% de parcelles classées en AOP. Les vins sous appellation (Minervois, Saint-Chinian, Pic Saint-Loup, etc.) ne représentaient toutefois que 12% des 4,6 millions d'hectolitres produits en 2012 dans le département. L'article mentionne le rôle des «*cultures d'attente*», comme le blé dur ou le melon. «*La culture du melon impose des rotations de culture tous les trois ans et les grands groupes qui opèrent sur le marché ont l'habitude de tourner entre le Maroc, la France métropolitaine et les outre-mer*», explique Clément Arnal, principal auteur de l'étude. Le blé dur, conçu comme une culture de rotation, a pu se développer en plaine grâce à des primes européennes «*avantageuses*» mais n'est «*pas forcément viable à long terme*», souligne son rapport de recherche.

2 - C. Arnal, L. Laurens, C. Soulard, «Les mutations paysagères engendrées par l'arrachage viticole, un vecteur de mobilisation des acteurs territoriaux dans l'Hérault», dans *Méditerranée, revue géographique des pays méditerranéens*, 2013. <https://journals.openedition.org/mediterranee/>

Clément Arnal retient surtout que la filière viticole a cherché à préserver le maximum de surfaces plantées en AOP, privilégiant l'arrachage «temporaire». Selon les calculs du géographe, 19% des 20 000 parcelles arrachées entre 2005 et 2011 ont été replantées en vigne, 18% en grandes cultures. La diversification demeure marginale : 4% pour les autres productions végétales, moins de 3% pour l'élevage. Son étude, qui intègre une vision paysagère du territoire recomposé, met en avant l'aspect «le plus visible et le moins bien accepté» des arrachages : l'omniprésence des friches (51%). Elle distingue «les friches de déprise agricole» en zone rurale et

les «friches d'anticipation» en milieu périurbain, «en vue d'une future urbanisation», sachant que plus de 7 000 ha ont été artificialisés dans le département entre 1997 et 2009. «Ce sera plus compliqué aujourd'hui avec les objectifs de la loi ZAN», observe le géographe.

**DES GRENADES «IGP» EN OCCITANIE.** L'idée, séduisante sur le papier, de développer des circuits courts pour alimenter les marchés locaux en fruits et légumes, à la place d'une monoculture de la vigne destinée à l'exportation, ne s'est guère concrétisée sur le terrain. «Il faut être à proximité des catégories sociales CSP+, sinon le

consommateur va au moins cher dans la grande distribution», constate Clément Arnal. Élu FDSEA à la Chambre d'agriculture de l'Hérault, Pierre Colin récuse le terme de «monoculture». Ce viticulteur installé dans la zone d'appellation des vins blancs de Picpoul, au bord de l'étang de Thau, se déclare néanmoins partisan de la diversification. «Je ne conseillerai à aucun jeune de se lancer en monoculture», dit celui qui produit aussi de l'huile d'olive et du miel. En 2012, il s'est même lancé dans la plantation de 500 grenadiers labellisés en agriculture biologique. Convaincu du potentiel commercial du jus de grenade, vendu six euros la bouteille, il regrette d'être

## «La monoculture de la vigne est aujourd'hui risquée»

Un entretien avec **Iñaki Garcia de Cortazar Atauri**, ingénieur de recherche Inrae, directeur de l'unité AgroClim en charge des études d'impact du changement climatique.

**On lit dans la presse grand public que, avec le réchauffement climatique, on pourrait bientôt voir des champs d'oliviers autour de Bordeaux. Est-ce un futur possible ou juste une manière de marquer les esprits ?**

**Iñaki Garcia de Cortazar Atauri :** Les changements sont déjà visibles aujourd'hui dans tous les domaines de l'agriculture et ils sont encore plus importants au nord de la France qu'au sud. On assiste à un dérèglement du cycle végétatif qui impacte aussi l'élevage par la pousse du fourrage. Partout, cette question se pose : comment gérer les systèmes agricoles face à ces conditions climatiques changeantes ? La succession d'événements extrêmes qui ont donné lieu à des calamités agricoles a frappé les esprits. Les raisins séchés sur pied dans l'Hérault lors de la canicule de juin 2019 ont vraiment fait peur à toute

la profession ; en 2021, on a eu du gel sur plusieurs vignobles et vergers ; en 2022-2023, ce fut une sécheresse sévère, suivie d'épisodes de fortes pluies qui ont gravement impacté les récoltes. Quand on est confronté chaque année à un événement extrême, cela remet en question nos systèmes, qui étaient conçus et optimisés pour un climat stationnaire.

**Vous avez des solutions ?**

La diversification me semble être un véritable enjeu. Si on ne cultive qu'une seule espèce, on est bien plus exposé aux risques. On peut bien sûr introduire plusieurs cépages en les combinant avec différents porte-greffes mieux adaptés à cette variabilité climatique. Mais la spécialisation de certaines régions dans la monoculture de la vigne est aujourd'hui risquée. Il faut préciser que le phénomène est assez récent. On a tendance à oublier que,

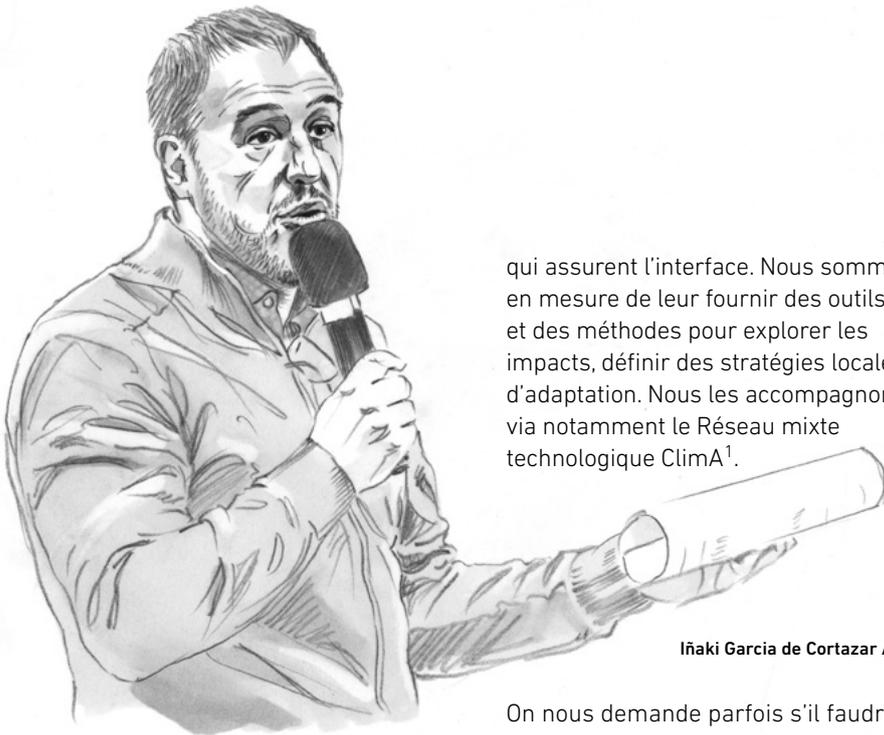
dans le Vaucluse par exemple, le blé était la culture principale au XIX<sup>e</sup> siècle et qu'on y trouvait des fermes en polyculture jusque dans les années 1950-60.

Aujourd'hui, d'autres cultures peuvent s'intégrer dans les vignobles. Je suis conscient que c'est facile à dire et bien plus compliqué à appliquer. Certains producteurs osent pourtant franchir le pas. Le cas le plus emblématique que je connais est celui d'un viticulteur du côté du Ventoux qui s'est lancé, il y a environ cinq ans, dans la culture du blé et qui élargit chaque année le nombre d'espèces cultivées dans son exploitation. Il s'est équipé d'un moulin pour fabriquer de la farine et a trouvé un boulanger pour faire du pain. Selon lui, la vigne seule ne peut subvenir aux besoins alimentaires. Son objectif est de retrouver la vocation première de tout agriculteur : donner à manger à ses voisins. Sans toutefois laisser la

limité par les capacités d'irrigation de son domaine. Les techniciens de la chambre d'agriculture recommandent en effet d'irriguer les grenadiers pour éviter que les fruits éclatent avant la récolte manuelle. «*Sans eau, pas de diversification possible*», martèle le leader syndical. Le pari de la structuration d'une filière du jus de grenade en Languedoc n'est pas seulement technique et agronomique, il faut aussi maîtriser la transformation jusqu'à la commercialisation. Pierre Colin a pris la tête, dès 2014, d'une fédération des producteurs de grenades qui revendique 200 hectares en production dans quatre départements du sud de la France (Gard,

Hérault, Aude, Pyrénées-Orientales) et il a déposé une marque collective «Grenades d'Occitanie» à l'Institut national de la propriété industrielle, en 2022. Pour le producteur de Picpoul, il s'agit d'une première étape vers l'obtention d'une Indication Géographique de Provenance (IGP) sur le modèle du vin. Paca, la région voisine, soutient de son côté le syndicat France Grenade, lancé en 2023 et qui comptabilise 500 hectares en production jusqu'en Aquitaine, dont 80% en agriculture bio. L'époque des pionniers qui bricolaient leurs vieux pressoirs pour extraire un jus de grenade est révolue. «*Les premiers jus que j'ai goûtés étaient franchement*

*dégueulasses*», confie Pierre Colin. Ses grenades sont désormais pressées et pasteurisées dans un atelier artisanal de Thuir (Pyrénées-Orientales) qui transforme les fruits invendables sur le marché en jus, compotes et confitures. Avec l'aide de la Région, Pierre Colin envisage désormais de passer à l'échelle franchement industrielle avec une nouvelle usine dans l'Hérault, pour approvisionner les filières longues face à la concurrence. En 2023, 400 tonnes de grenades ont été «triturées» en France dont 233 en Occitanie, selon les chiffres de l'Irqualim, qui défend les produits de l'agriculture biologique et sous signes de qualité de la région. ●



Iñaki Garcia de Cortazar Atauri

qui assurent l'interface. Nous sommes en mesure de leur fournir des outils et des méthodes pour explorer les impacts, définir des stratégies locales d'adaptation. Nous les accompagnons via notamment le Réseau mixte technologique ClimA<sup>1</sup>.

On nous demande parfois s'il faudrait cultiver des fruits comme des citrons ou des papayes, mais nous devons de mettre en garde la profession concernant les espèces exotiques comme l'avocat, la banane ou la mangue, ces plantes tropicales ne supportent pas le gel et ont besoin

1 - Le RMT ClimA rassemble un collectif d'experts de la recherche, de la formation et du développement pour accélérer la conduite et le transfert des travaux de R&D sur l'adaptation des exploitations agricoles au changement climatique. Il est porté par Chambres d'agriculture France et coanimé avec Arvalis.

vigne de côté, laquelle «*sécurise son revenu*», comme il dit.

### Qui vient vous consulter à Avignon et que vous demande-t-on ?

Nous sommes d'abord une unité de service pour l'ensemble des chercheurs d'Inrae. Ensuite, on ne peut pas répondre à l'échelle du producteur mais nous collaborons avec les chambres d'agriculture ou les instituts techniques

d'un climat humide. Il faut tenir compte des ressources locales, notamment en eau. Ce que l'on doit éviter à tout prix, c'est la maladaptation. Par exemple, en remplaçant la vigne par l'amandier. Certes, il pousse facilement en bord de route mais, si on veut des fruits, il faut irriguer les vergers, comme en Espagne.

Pour d'autres espèces historiques de la Provence, comme la pistache ou la grenade, la question est de savoir pourquoi leur culture a été abandonnée. La réponse est une nouvelle fois économique. Elle dépend des filières déjà en place pour approvisionner les marchés et de la capacité à en développer de nouvelles qui seront concurrentielles et robustes. Dans le Vaucluse, la chambre d'agriculture a démarré un travail d'accompagnement vers la diversification. C'est un gros chantier, mais une prise de conscience est en train de s'opérer visant davantage de durabilité pour avoir des exploitations résilientes. ●

## BIODIVERSITÉ

# Effondrement des insectes : mais pourquoi tout le monde s'en fiche (ou presque) ?

par Romane Gentil

**Ce sont vraiment les pestiférés du règne animal. Alors que les chiffres sont terribles – en vingt ans, l'Europe aurait perdu 70 % de ses insectes volants – et que les conséquences de cette hécatombe sont majeures pour la biodiversité, personne ne s'en émeut vraiment. Une insensibilité à leur sort, voire une répulsion, qui bourdonne en ville comme aux champs. C'est que, en dehors de rares spécimens, leur grouillement nous terrorise, leur aspect nous dégoûte et leurs piqûres nous agacent. Sortons les antennes pour enquêter sur les raisons profondes d'une telle aversion.**

*« Ici on a des pêchers, là des pruniers et des abricotiers ». À un rythme effréné, Lorena Saldarriaga fait le tour de son exploitation : « Voilà une double ligne de haies. Et, au bord du chemin, une double ligne aussi. » Un sourire fier aux lèvres, la maraîchère aux cheveux grisonnants énumère les aménagements agroécologiques effectués depuis la reprise de sa ferme, située à Seysses, au sud de Toulouse. En un peu plus de dix ans, elle et son conjoint ont transformé la prairie fauchée de cinq hectares en une exploitation maraîchère et fruitière en agriculture biologique, ainsi qu'un élevage de brebis. Ce faisant, le couple a planté pas moins de 3 000 arbres, aménagé des prairies fleuries et mellifères, laissé pousser des haies spontanées et une ripisylve (formation boisée le long d'un cours d'eau). Tout ça pour une raison : faire revenir les insectes sur leur exploitation. « Quand on est arrivés, il y a eu deux années de silence, pas un bourdonnement, rien », se désole*

*l'ancienne naturaliste. « On a voulu inverser ce désastre ». Un désastre que les chercheurs quantifient : en Europe, au cours des deux dernières décennies, leur population aurait chuté de 70 à 80 %, selon plusieurs études (lire encadré « Scientifiquement prouvé »).*

*La situation est « catastrophique », abonde Vincent Albouy, ancien président de l'Office Pour les Insectes et leur Environnement (OPIE). Entomologiste à la retraite, il est aux premières loges pour observer le phénomène dans le sud de la Charente-Maritime. « Quand je vais me promener près de chez moi, j'ai toujours l'appareil photo sous la main pour photographier les insectes. Mais aujourd'hui il ne me sert quasiment plus. » Depuis les années 1990, le passionné a vu les espèces se raréfier l'une après l'autre, en se désolant de chaque disparition. « En 2007, un ami photographe m'a demandé de corriger un petit recueil d'images sur les insectes du coin, se souvient le sexagénaire. Sur le coup, j'ai trouvé le livre super, mais il manquait la "Petite Tortue", un papillon assez commun dans la région. Mon ami m'a assuré qu'il ne l'avait pas vu. » Jour après jour, cette affirmation lui trotte dans la tête, à lui donner des insomnies. Alors, une nuit, il se met en action. « J'ai cherché dans mes archives de photographies des dix dernières années, et je me suis rendu compte que ma dernière photo de la Petite Tortue datait de cinq ans auparavant ! » L'observateur doit donc se rendre à l'évidence : « On a perdu un des papillons les plus communs d'autrefois. »*

CROISER  
LE  
FAIRE

DES REPORTAGES CROISANT CHERCHEURS ET ACTEURS DE TERRAIN



## DISPARITION DES INSECTES



## SCIENTIFIQUEMENT PROUVÉ

Plusieurs études ont permis de mettre des chiffres sur le déclin des insectes en Europe au cours de ces dernières décennies. Retenons par exemple un travail solide réalisé en 2017 par des chercheurs allemands et paru dans «PLOS One». Sur la base d'un échantillon de soixante-trois zones protégées, l'étude établissait un déclin de 76 % de la biomasse des insectes en vingt-sept ans. Cinq ans plus tard, au Royaume-Uni, une étude participative consistant à compter le nombre d'impacts d'insectes à l'avant des véhicules, a permis d'établir une diminution de 63,7 % entre 2004 et 2022. Ainsi, plusieurs études convergent vers une estimation d'un déclin de la biomasse des insectes volants en Europe de l'ordre de 70 % en vingt ans.

CROISER  
LE FAIRE  
37

**SILENCE DANS LES RANGS!** En cause, on le sait, principalement un usage massif de pesticides, de plus en plus efficaces. «*Les molécules utilisées agissent de manière directe et indirecte, parfois sur une longue durée, explique Philippe Grandcolas, directeur de recherche au CNRS en écologie et en environnement. Résultat, même longtemps après le traitement, elles sont encore présentes et potentiellement actives.*» Ajoutez à cela la simplification des paysages agricoles, l'artificialisation des sols, l'assèchement des zones humides, la perte de biodiversité et le changement climatique. Vous obtenez la recette parfaite pour entraîner une division du nombre d'insectes par quatre en une vingtaine d'années. «*Tous ces facteurs entrent en compte et agissent en synergie*», précise Nicolas Cerrutti, chargé d'études Biodiversité chez Terres Inovia, un institut technique agricole dédié aux cultures oléagineuses, protéagineuses et au chanvre.

Au-delà de quelques espèces charismatiques comme les abeilles domestiques, les coccinelles et les papillons, ce déclin pourtant impressionnant ne semble pas émouvoir grand-monde, du moins en France. Pire, certains s'en réjouiraient, ajoute Vincent Albouy : «*Les gens se disent : "Tant mieux, on ne sera plus piqué par les moustiques le soir!"*» Avec cet a priori aggravant : les insectes, durs au mal, ne seraient pas capables d'émotions et n'éprouveraient pas de douleur, invertébrés qu'ils sont<sup>1</sup>.

**RÉPUGNANCE PRIMITIVE.** Pour Thierry Hoquet, philosophe spécialiste des sciences naturelles, cette indifférence n'a rien de surprenant : «*Les insectes sont perçus comme une nuisance, une peste*», pose-t-il. Et ça ne date pas d'hier. Dans

1 - En 2024, la déclaration de New York sur la conscience animale, signée par 287 chercheurs, présente comme une «*possibilité réaliste*» le fait que les insectes présentent une forme de conscience, et invite à en tirer les conséquences, notamment en matière de bien-être animal.



Philippe Grandcolas

## «...on laisse peut-être passer plus d'études médiocres dans ce domaine.»

l'Ancien Testament, déjà, leur infestation représente trois des dix plaies infligées à l'Égypte. Avec des nuages de moustiques, des hordes de taons et les fameuses sauterelles, «*des sauterelles sans nombre, qui dévorèrent toute l'herbe du pays, qui dévorèrent les fruits de leurs champs.*» (l'Exode). Une terreur née de l'effet de masse. «*L'insecte n'est pas perçu comme une individualité, analyse Thierry Hoquet, mais bien comme une multitude menaçante.*» Une sensation de danger redoublée, selon lui, par la morphologie de l'animal dont il tire son nom, *Insectum*. Traduisez «en plusieurs parties», ou encore «coupé, disséqué». Tête, thorax et abdomen bien séparés les uns des autres, cela le fait paraître plus proche du biomécanique ou d'une chimère de science-fiction que de l'animal. D'ailleurs, «*dans la saga "Alien", la créature a beaucoup d'attributs propres à l'insecte, qui contribuent à la rendre monstrueuse*», explique le spécialiste. Souvenez-vous : la bête – dite xénomorphe – vit dans une ruche avec ses congénères, une reine y pond des œufs et du cocon s'extrait la larve du futur Alien.

Un dégoût pour cet «autre» absolu sur lequel joue depuis belle lurette la littérature, de «La Métamorphose» de Kafka aux «Mouches» de Sartre, et des sueurs froides que le grand écran adore nous filer avec l'invasion de fourmis géantes, de cafards et autres sympathiques bestioles. En gros plan, mandibules hypertrophiées, trompes velues, yeux à facettes et caparaçonages hérissés font paraître bien nus les corps humains. Pire, rapportées à notre échelle, leurs capacités à sauter plus de cent fois leur taille ou à soulever mille fois leur poids sont pour le moins terrorisantes. Ajoutez-y leur bruit déplaisant, entre vrombissements et stridulations, les endroits humides et sombres où ils se terrent, les maladies que certains transportent et la coupe est pleine. Vraiment ? Avec l'anthropologue Gilbert Durand<sup>2</sup>, agrémentons le tout d'une répugnance primitive face au «*grouillement, mouvement anarchique qui, d'emblée, révèle l'animalité à l'imagination et cerne d'une aura péjorative la multiplicité qui s'agite*». Une agitation chaotique souvent redoublée par la capacité à se métamorphoser, qui «*semble être une projection de l'angoisse dans le changement*». On comprend que les quelques tentatives de réhabilitation, telle celle du film documentaire «Microcosmos, le petit peuple de l'herbe», peinent à contrebalancer au pire nos répulsions, au mieux notre insensibilité. «*Si on vous montre un élevage très mal conduit avec des cochons ou des volailles malades ou qui meurent, ça va vous faire mal au cœur, avance Philippe Grandcolas. Alors que, face à une ruche en train de péricliter, vous allez penser à l'apiculteur mais vous n'allez pas souffrir pour les abeilles.*» N'avons-nous vraiment rien en commun avec les insectes ? Pour Thierry Hoquet, c'est pire que ça : il existe bel et bien des similarités, mais elles reflètent ce qui nous déplaît le plus chez l'humain : «*C'est le cas des poils, par exemple. Mais aussi le fait qu'ils vivent dans une société où chacun a son rôle, où tout est millimétré et sans âme, totalement dystopique.*»

**UN ESSAI D'ERREURS.** Un manque d'empathie qui se traduit concrètement dans le monde de la recherche. «*C'est un biais taxonomique général. À moins d'avoir une question ou un résultat extraordinairement surprenant, l'étude d'un groupe d'insectes n'est pas vue comme une priorité, ce qui amène les entomologistes à être moins valorisés que d'autres chercheurs,* estime

2 - Gilbert Durand, «*Les Structures anthropologiques de l'imaginaire*», p. 76. Dunod

Philippe Grandcolas. *Et comme il y a beaucoup d'espèces et peu de spécialistes, en règle générale les données sont de moindre qualité.* » Une analyse qui rappelle les révélations des chercheuses Laurence Gaume (CNRS) et Marion Desquillbet (Inrae), publiées dans *Peer Community Journal* à l'automne dernier<sup>3</sup> : la plus grande base de données sur l'évolution mondiale des insectes – « InsectChange » – contiendrait une quantité astronomique d'erreurs. Problème, celle-ci a nourri plusieurs études très relayées, dont une méta-analyse parue en 2020 dans *Science*<sup>4</sup> et citée par la suite plus de mille fois dans des revues et ouvrages scientifiques. « *Cela a largement contribué à ce que le déclin soit minimisé dans les médias et les débats, juge Marion Desquillbet. L'étude véhiculait un message de nuance et d'espoir infondé, vu le manque de fiabilité des données.* »

Alors, quand les deux scientifiques démontrent, à l'issue d'un travail au long cours, que ces chiffres ne tiennent pas la route, on s'attend à une déflagration. Mais rien. En tout cas, jusqu'ici, pas de réaction des revues qui ont publié la méta-analyse et sa base de données. En février 2025, le premier commentaire de rectification publié dans *Science* en 2020 par les deux chercheuses et huit coauteurs était cité soixante fois contre... 1 106 fois pour la méta-analyse originelle. Cela aurait-il pu arriver dans un autre domaine de recherche ? En tout cas, pour Philippe Grandcolas, il y aurait un « *niveau de contrôle généralement plus bas* » pour les études portant sur les insectes. « *Ça ne veut pas dire que toutes sont mauvaises, nuance-t-il, mais on laisse peut-être passer plus d'études médiocres dans ce domaine.* »

**MORTS AU CHAMP D'HONNEUR.** Et pourtant, la disparition des insectes, à la base de nombreuses chaînes alimentaires, a d'énormes conséquences sur la plupart des écosystèmes. Une forêt d'appauvrissement de la biodiversité, que masque l'arbre de la pollinisation traditionnellement mise en avant, agriculture oblige. En 2018, une étude japonaise publiée dans *Science*<sup>5</sup> démontre ainsi que les néonicotinoïdes appliqués dans les rizières, en tuant les insectes aquatiques, provoquent l'effondrement des populations de poissons d'eau douce. Un exemple reproductible à l'infini pour nombre de

petits animaux, des hérissons aux grenouilles, en passant par les oiseaux. Sans oublier les chauves-souris : « *Ça mange mille moustiques chaque nuit !* » illustre Philippe Grandcolas. Lequel ajoute à l'actif des insectes leur contribution à la décomposition de la matière organique et même à la santé des animaux d'élevage. « *Prenez les bousiers, connus pour enfouir les fèces des bovins. Leur action permet au bétail d'être moins longtemps en contact avec les parasites que peuvent contenir leurs déjections. Sauf que ces coléoptères sont de plus en plus rares, empoisonnés par les traitements que les éleveurs font ingérer à leurs animaux, pour lutter contre le varron (une maladie due à une mouche du genre Hypoderma et à ses larves, ndlr) ou les vers intestinaux et qui imprègnent les bouses. Résultat, les vaches sont plus souvent infestées, ce qui amène les éleveurs à traiter davantage. C'est un cercle vicieux.* »

Toujours du côté des services rendus, on retrouve la régulation biologique, c'est-à-dire l'antagonisme entre différentes espèces d'insectes. En clair, les uns dévorent ou parasitent les autres, ce qui peut s'avérer très pratique pour l'agriculture. C'est le principe de la lutte biologique par conservation : favoriser la prolifération d'organismes vivants ennemis des ravageurs de cultures, afin de freiner le développement de ces derniers, le tout sans produits de synthèse. Nicolas Cerrutti, l'agronome, a piloté le projet R2D2 (Restauration de la Régulation naturelle et augmentation de la robustesse des systèmes de culture pour une réduction Durable de la Dépendance aux insecticides) entre 2018 et 2024. L'idée ? Accompagner dix producteurs de colza en Bourgogne, afin de développer une gestion agroécologique des ravageurs de cultures, dont l'altise d'hiver fait partie, en s'appuyant notamment sur cette régulation biologique. « *La première année, sur les quatorze parcelles étudiées, une seule présentait des signes de parasitisme contre les larves d'altise d'hiver. Sur les autres, rien. Alors qu'on a déjà mesuré ailleurs en France des taux de régulation allant jusqu'à 80%.* »

**CE QUI RAVAGE LES AGRICULTEURS.** Hélas, les agriculteurs n'échappent pas à la vision péjorative des insectes, dont la capacité à détruire les cultures est fortement ancrée dans les imaginaires. Il faut dire que, entre les pucerons du phylloxera, le doryphore de la pomme de terre et les cochenilles suceuses de sève des fruitiers et plantes légumières, les exemples de ravages sur les cultures ne manquent pas. Si bien qu'il existe, chez les paysans, une réelle aversion au

3 - Laurence Gaume et Marion Desquillbet, « InsectChange: Comment », *Peer Community Journal*, octobre 2024.

4 - Roel van Klink et al., « Meta-Analysis Reveals Declines in Terrestrial but Increases in Freshwater Insect Abundances », *Science*, avril 2020.

5 - Masumi Yamamuro et al., « Neonicotinoids Disrupt Aquatic Food Webs and Decrease Fishery Yields », *Science*, novembre 2019.



Lorena Saldarriaga

## « Quand on est arrivés, il y a eu deux années de silence, pas un bourdonnement, rien. »

risque en ce qui concerne les ravageurs. « *Quand on vit de ses récoltes, on ne peut pas laisser les insectes se développer sous prétexte que certains sont positifs*, analyse Philippe Grandcolas. *Surtout quand il y a des traditions et des histoires familiales qui racontent comment le père ou le grand-père a failli mourir de faim parce que sa récolte a ainsi été perdue.* » Une observation partagée par Nicolas Cerrutti, dans le groupe d'agriculteurs qu'il a encadré : « *Ils étaient tous très impliqués. Mais certains, qui ont essayé avec succès de ne pas traiter pendant deux ou trois ans, ont connu par la suite des pertes de 40 à 50% des rendements. C'était trop risqué, alors ils se mettaient de nouveau à traiter.* »

Face à la peur de tout perdre, comment ne pas céder effectivement à l'appel du traitement ? « *Quelque part, c'est facile*, concède l'agricultrice en bio, Lorena Saldarriaga. *Tu achètes, tu mélanges ta solution et tu amènes ton atomiseur*

*dans les rangs. D'ailleurs, on continue de s'appuyer sur certaines molécules dans notre ferme, mais le moins possible, parce que, à chaque fois, il y a des dommages collatéraux* », notamment sur les pollinisateurs. D'autant que, sur le long terme, les ravageurs développent des résistances aux molécules. « *C'est aussi pour ça que notre projet a pris*, commente Nicolas Cerrutti à propos du projet R2D2. *Malgré les insecticides, les ravageurs ne mouraient pas, ou pas dans les quantités espérées. Les cultivateurs étaient dans une impasse.* » En plus de la lutte biologique par conservation, le projet s'appuyait, entre autres, sur le développement d'actions concertées comme la mise en place d'intercultures pièges, pour attirer les insectes « nuisibles » sur une autre culture que le colza. Une fois la parcelle envahie, les plantes sont détruites mécaniquement, bestioles indésirables comprises. Autant d'opérations techniques qui revêtent une dimension pédagogique pour que « *les agriculteurs adoptent un regard différent et travaillent ensemble* ». Car, selon le chargé d'études, l'individualisme est un obstacle majeur au développement d'approches alternatives sur le sujet. « *Chacun regarde son parcelle alors que les ravageurs de culture sont une nuisance collective, ils touchent tout le monde sur un territoire. En unissant leurs forces, les agriculteurs ont la possibilité d'avoir un meilleur effet de levier.* »

Mais il est encore un autre obstacle : jusqu'à présent, le monde agricole a toujours réussi à s'adapter, y compris au déclin des insectes utiles. Des grandes cultures en manque de pollinisateurs ? Les scientifiques ont créé des variétés auto-fertiles. Un recul de la décomposition de la matière organique du sol ? Les professionnels ont développé les fertilisants. Et quand, vraiment, les insectes sont irremplaçables... on les introduit. « *On parle souvent des semi-remorques remplies de ruches pour la pollinisation des vergers aux États-Unis*, avance Philippe Grandcolas. *Mais, en France aussi, on achète des ruchettes de bourdons pour les cultures.* » C'est d'ailleurs le cas de Lorena Saldarriaga : alors qu'elle « *aimerait faire sans cette béquille* », l'agricultrice du Sud-Ouest voit bien que ses rendements en dépendent. Pourtant, cette solution de court terme a son lot de conséquences néfastes pour les écosystèmes. Au Chili par exemple, le bourdon européen, importé pour soutenir les cultures dans les années 1980, concurrence le bourdon endémique<sup>6</sup> et le met en danger. En attendant, chaque problème étant

6 - Regula Schmid-Hempel et al., « The Invasion of Southern South America by Imported Bumblebees and Associated parasites », *Journal of Animal Ecology*, novembre 2013.

censé trouver sa solution, le monde agricole, dans sa grande majorité, ne s'alarme guère de cette hécatombe. «*Demain, si vous retirez les insectes, on aura toujours des légumes!*», s'exclame Vincent Albouy. *À la rigueur, les vendeurs d'insecticides seront affectés parce qu'ils n'auront plus rien à commercialiser...* »

## LA MUE DES NOUVELLES GÉNÉRATIONS.

Retournons dans le reste de la société. L'effondrement de la biodiversité volante a beau aller à toute allure, comment s'en rendre compte quand on n'a connu que ça? «*Quand je me balade dans une prairie fleurie avec mon petit-fils, si on voit trois papillons c'est déjà bien, on est contents*, raconte Vincent Albouy. *Quand je lui dis que c'est triste, il ne comprend pas. Parce qu'il a toujours vu la campagne ainsi, alors que, moi, j'ai des souvenirs de papillons innombrables autour de moi! Et, si je demandais à mon père, il me dirait: "À mon époque, il y en avait encore plus!"* » Tout est allé tellement vite que chaque génération a son propre référentiel. Les parents se souviennent du pare-brise moucheté d'innombrables impacts de bestioles écrasées en vol, que ne parvenaient plus à nettoyer les essuie-glaces après un long trajet en voiture. Leurs enfants, eux, peuvent parcourir des centaines de kilomètres sans qu'aucune tache brunâtre ne vienne souiller la vue.

D'où l'enjeu de la transmission, la plus grande motivation du naturaliste à la retraite. «*Je vois bien que tout ce que je n'ai pas écrit va disparaître.* » Au total, il a signé plus d'une centaine de livres sur la biodiversité française, européenne et internationale, afin de partager ses connaissances. Il espère ainsi créer un référentiel qui a manqué par le passé. «*Au moment de l'introduction du DDT<sup>7</sup>, dans les années 1950, les scientifiques n'ont pas fait de "point zéro", c'est-à-dire un inventaire de l'état des populations d'insectes qui permette de réaliser des comparaisons. C'est pour ça que les scientifiques ont des données partielles ou très récentes.* » Ce qui impacte directement les décisions politiques: «*Quand vous évoquez le phénomène, on peut facilement vous dire que vous n'avez pas de preuve!* »

Alors, comment changer notre rapport aux insectes? Pour Philippe Grandcolas, cela nécessite un réel apprentissage, qui commence par retrouver une forme de «*familiarité*» avec la nature. «*Comme on ne la connaît pas bien, on a tendance à caricaturer nos relations avec elle. Ainsi, bon nombre d'urbains ne veulent que les*

*bons côtés de la biodiversité: pas de moustiques et de guêpes dans leurs jardins, par exemple.* » Et d'appeler à une indispensable «*reconnexion*», dans les grandes villes comme à la campagne, et même dans les fermes françaises. C'est un peu à cela qu'a justement travaillé Nicolas Cerrutti. «*Notre approche était d'apporter aux agriculteurs une compréhension des mécanismes à l'œuvre dans la nature, en faisant intervenir des spécialistes des espaces naturels et des experts des insectes. On a essayé de provoquer un déclic par rapport à ce qui a été peut-être un peu oublié dans le système agricole actuel.* » Et, parfois, ces «*déclics*» arrivent quand on s'y attend le moins: «*Il y avait un agriculteur qui ne faisait pas directement partie de notre projet, mais qui assistait à l'un des ateliers. Un jour, on était tous en haut d'une butte, en plein soleil, sans aucune haie pour nous abriter. On suait à grosses gouttes et, là, il a lâché: "Tu m'étonnes que les insectes ne s'en sortent pas, c'est invivable même pour nous." Et il m'en reparle encore, c'était son déclic à lui. Pas d'histoires de rendements, de chiffres, juste quelque chose de personnel, d'émotionnel.* »

Avant de s'installer avec son conjoint à Seysses, Lorena Saldarriaga était naturaliste, elle aussi. Malgré cela, elle confesse ne pas tout connaître sur les insectes de sa ferme: «*Il faudrait une formation pour mieux les identifier, savoir ceux qui sont protégés, etc.* » Alors, en attendant, elle s'arme de son smartphone: «*Parfois, je vois un insecte, je me dis: waouh, heureusement que j'ai Google pour me dire ce que c'est!* » Elle travaille également avec Pecnot'lab, un laboratoire de sciences participatives sur la santé des sols. Et ce qu'elle apprend, elle tient à le transmettre aux clients de son Amap: «*Je fais exprès de laisser quelques floraisons sur les légumes, pour qu'ils se familiarisent avec, confie-t-elle, riieuse. Et je glisse une petite étiquette avec le nom des insectes qui sont attirés par la plante en question.* » La démarche prend du temps mais, pour elle, le jeu en vaut la chandelle: «*Trop souvent, on s'autocensure, parce qu'on n'est pas sûrs de nos choix, mais je pense qu'aujourd'hui il faut communiquer, expliquer aux consommateurs qu'on ne pourra pas toujours avoir un légume sans trous, par exemple. Parce qu'il y a du vivant.* » Sous la serre, le froid de l'hiver ne se fait plus sentir. La maraîchère enjambe les rangées verdoyantes, joyeuse. «*Il faudra revenir l'été, il y a des insectes partout! Des abeilles, des guêpes, des syrphes, des criquets, des libellules... C'est un bonheur de les voir tourner autour de nous. Et ce n'est que le début!* ». ●

7 - Dichlorodiphényltrichloroéthane, un insecticide organochloré très utilisé à l'époque, puis interdit en 1970 en raison de son impact environnemental et sanitaire très élevé.

## FUTURE PAC

À MOTS (DÉ) COU-VERTS

# Comment plaider la légitime dépense ?

par Valérie Péan

À peine l'actuelle Politique Agricole Commune (PAC) a-t-elle été adoptée en 2021 et mise en œuvre depuis 2023 que, déjà, les débats portent sur sa révision, à partir de 2028. Il faut dire qu'entretemps, la guerre en Ukraine, le chaos géopolitique, la grogne agricole, les élections européennes et autres vicissitudes ont porté un coup à l'ambition qu'elle était censée traduire : le *Green Deal*, le Pacte vert en français, et son volet agricole « *Farm to Fork* », autrement dit « De la ferme à la fourchette ». C'est ainsi que des inflexions notables sont apparues dernièrement dans le discours des instances communautaires, bâillonnant certains mots devenus tabous, en érigeant d'autres en nouveaux totems. Serait-ce la traduction d'une volonté de remise en cause ? D'un changement de méthode ? Débusquer ce que signifient concrètement ces glissements de langage pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement de l'Union européenne, c'est là l'objet d'un entretien mené avec l'eurodéputé Christophe Clergeau. Son credo : pour relégitimer la Pac et son niveau de dépenses, il faut miser sur la santé, sinon rien !

**L'actuelle Pac, qui s'applique jusqu'en 2027, connaîtrait actuellement un « détricotage » des mesures du Pacte vert<sup>1</sup>. Est-ce réellement le cas ?**

**Christophe Clergeau :** Il est clair que les élections européennes ont été un moment de mise en danger du Pacte vert, puisque certains partis ont appuyé leur campagne sur l'« écolobashing ». Cela a affaibli le consensus sur l'effet du changement

climatique et la nécessité d'une mobilisation. Néanmoins, autour de la nomination d'Ursula von der Leyen puis des auditions des commissaires européens, des engagements ont été pris d'en poursuivre la concrétisation. Un premier paquet législatif a été adopté au cours du dernier mandat – sur la rénovation énergétique des bâtiments, la mobilité décarbonée ou la réforme du marché carbone par exemple –, mais des sujets comme la réduction des pesticides en agriculture n'ont pas pu être finalisés. Surtout, le point faible du Pacte vert c'est l'absence de mise en œuvre du volet « De la ferme à la fourchette ». Il s'agit désormais de se doter du train de mesures sur l'agriculture et la pêche. Ainsi, alors que la Commission annonçait un futur règlement sur les systèmes alimentaires durables dans l'UE, nous ne voyons rien venir.

1 - Le Pacte vert, *Green Deal* en anglais, lancé en 2019, désigne un ensemble de mesures visant à engager l'UE sur la voie de la transition écologique, en vue d'atteindre la neutralité climatique à l'horizon 2050. Son volet agricole, « De la ferme à la fourchette » (*Farm to Fork*) fixe entre autres objectifs de réduire de 50 % l'utilisation des pesticides d'ici à 2030, d'augmenter la biodiversité dans les écosystèmes agricoles et d'exploiter 25 % des terres agricoles en agriculture biologique. C'est sous cette impulsion que la Pac 2023-2027 a été initialement pensée, notamment via des aides conditionnées par le respect de normes environnementales.



Élu député européen en juin 2023, membre du groupe des Socialistes et Démocrates, **Christophe Clergeau** siège aux commissions Environnement, Santé, Industrie et Développement Nord-Sud. Il est également conseiller régional des Pays de la Loire depuis 2004. Notons enfin qu'il fut, de 1997 à 1999, chef de cabinet de Louis Le Pen, puis chargé de mission auprès de Jean Glavany, l'un et l'autre ministres de l'Agriculture de Lionel Jospin.

### **N'y a-t-il pas eu un recul déjà sur le règlement concernant la déforestation importée<sup>2</sup> ?**

Pas tout à fait : c'est un report, pas un recul sur le contenu du texte. La Commission européenne n'a pas fourni dans les délais les *guide lines* et les outils d'accompagnement qui permettaient de mettre en œuvre le texte à la date prévue du 31 décembre 2024. Ensuite, si la majorité de droite du Parlement, via le Parti Populaire Européen (PPE), s'est saisie de l'occasion pour déposer des amendements qui affaiblissaient le texte, ceux-ci ont été refusés par le Conseil de l'UE<sup>3</sup>. Aujourd'hui, il y a une convergence d'intérêts pour ne pas remettre en cause les textes votés du Pacte vert et se centrer plutôt sur leur application.

2 - Cette expression désigne l'importation de matières premières ou de produits transformés dont la production a contribué, directement ou indirectement, à la déforestation, à la dégradation des forêts ou à la conversion d'écosystèmes naturels dans les pays producteurs.

3 - Le Conseil de l'Union européenne (dit souvent simplement « Conseil ») est composé des ministres de chaque État membre, regroupés par domaine d'action. Il a pour rôle de négocier et adopter la législation de l'UE avec le Parlement européen, sur la base des propositions présentées par la Commission européenne.

# « Parler en termes de santé rend beaucoup plus difficiles les remises en cause des choix de la transition agroécologique. »

## **DU GREEN AU CLEAN, LE GRAND NETTOYAGE**

**Pas de remise en cause, dites-vous, mais vous nous avez confié qu'il y avait toutefois une offensive d'une partie de la droite européenne. Comment se traduit-elle ?**

D'abord, avec le rapport Draghi<sup>4</sup> sur la compétitivité européenne qui inspire la nouvelle mandature, la simplification est devenue un mot d'ordre. Or, malgré les démentis des commissaires, simplifier peut vouloir dire déréguler... C'est donc un élément de vigilance. Ensuite, on ne parle plus de « green » (vert), mais de « clean » (propre). Or ce n'est pas la même chose... Avec le *Green Deal*, on évoque un changement de modèle. Alors que la notion de « clean » fait référence aux technologies et plus précisément à la notion de « neutralité technologique » : un concept qui signifie que toutes les technologies, quelles qu'elles soient, sont bonnes à prendre dès lors qu'elles contribuent à la décarbonation. Aucune n'est favorisée ou écartée, du nucléaire à l'hydrogène en passant par les énergies renouvelables, par exemple. Or chacun sait que les technologies ne sont pas neutres. Derrière chacune d'elles, il y a des enjeux socioéconomiques, éthiques, des manières d'organiser la société, de répartir la valeur. Ces choix méritent un débat public en lien avec les modèles que nous voulons.

## **Quels sont les signes concrets de cet effacement du mot « green » et donc du verdissement de nos politiques ?**

La notion n'est quasiment plus présente dans la déclaration de candidature d'Ursula von der Leyen

4 - Mario Draghi, ancien président de la Banque Centrale Européenne (BCE), a remis en septembre 2024 à Ursula von der Leyen, présidente de la Commission européenne, son rapport sur le futur de la compétitivité de l'Europe commandé à l'automne 2023.

# « Comment légitimer le fait que l'Europe consacre une part si importante de son budget à l'agriculture ? Pour cela, il faudrait aborder cette politique sous l'angle des biens communs, les sols et l'eau entre autres, et de la souveraineté alimentaire. »

en juillet dernier pour être réélue présidente de la Commission ni dans les lettres de mission des nouveaux commissaires. Un exemple : dans le portefeuille de Stéphane Séjourné, chargé de la prospérité et de la stratégie industrielle, figure un *clean industrial deal*, et non plus un *green deal* industriel. Cette sorte de nettoyage est en train de s'imposer. À l'inverse, avec mon groupe (ndlr : l'Alliance progressiste des socialistes et démocrates, S&D), je mets en avant la question de la santé : il faut passer du *clean* au *health*. Une santé des sols, de l'air, de l'eau, des plantes et des animaux, de l'alimentation... et donc des citoyennes et citoyens.

## En quoi la mise en avant de la santé change-t-elle la donne ?

Ce n'est pas seulement une autre manière d'intégrer les questions sociales, écologiques et alimentaires. Faire le lien entre climat, environnement et santé permet de relégitimer les

politiques de transition écologique et énergétiques. Il s'agit alors de défendre le Pacte vert au nom du bien-être des populations européennes. Parler en termes de santé rend beaucoup plus difficiles les remises en cause des choix de la transition agroécologique.

## LES PESTICIDES, ÉPARPILLÉS FAÇON PUZZLE

**Venons-en à la future Pac post-2027. D'habitude, c'est la Commission, avec sa Direction Générale de l'Agriculture (DG Agri), qui émet des propositions, fixant les contours de la nouvelle version, soumise ensuite au Parlement européen et au Conseil. Or la méthode a changé : au lieu que la DG Agri travaille seule dans son coin, une sorte de forum a été créé l'an dernier, le « dialogue stratégique » sur l'avenir de l'agriculture de l'UE, avec les principaux acteurs concernés, des agriculteurs aux citoyens en passant par des entreprises agroalimentaires ou des universités, soit vingt-neuf représentants. Qu'est-ce que ça change vraiment ?**

Il y a là un paradoxe. C'est la même Ursula von der Leyen qui a, d'un côté, détricoté l'an dernier les conditionnalités environnementales des aides de la Pac au nom de la simplification<sup>5</sup> et qui, de l'autre, a poussé cette démarche de groupe de travail pluraliste, qui vient de rendre son rapport, dit rapport Strohschneider, du nom de son président. Du côté de la Commission et du Parlement européen, un grand nombre d'acteurs considèrent que ce texte novateur et qui ouvre de nouvelles perspectives doit constituer la base de l'élaboration d'une nouvelle Pac. C'est là une méthode plus ouverte, face à une vision conservatrice du Conseil et aux velléités de renationalisation de certains États membres qui réclament plus d'autonomie dans leurs choix de politique agricole.

**Autre fait nouveau, le commissaire européen Christophe Hansen (luxembourgeois), qui devra porter ce projet, a désormais en charge non seulement l'agriculture mais aussi l'alimentation. Un vrai pas en avant ?**

C'est un pas, mais c'est loin de constituer le tournant d'une véritable Politique Agricole et Alimentaire Commune (PAAC) que je défends. Le volet alimentaire de son portefeuille comporte

5 - Au printemps 2024, sur proposition de la Commission, un règlement de simplification a fortement assoupli quatre des neuf bonnes conditions agricoles et environnementales qui conditionnent le versement des aides. Par exemple, a été supprimée l'obligation de 4 % des terres arables en jachère et/ou cultures dérobées ou légumineuses sans phytosanitaires. Par ailleurs, les petites exploitations de moins de dix hectares sont désormais exonérées de contrôles et de sanctions liées au respect de la conditionnalité de la Pac.

certes trois éléments importants qui constituent des avancées: la notion de souveraineté alimentaire; la place des agriculteurs dans la chaîne de valeurs alimentaires; la lutte contre le gaspillage des denrées. Mais d'autres sujets essentiels lui échappent, tels que le bien-être animal, la sécurité des produits, la politique nutritionnelle, l'étiquetage et l'information des consommateurs. Quant à savoir qui a la charge de la question des pesticides, on cherche et on ne trouve pas. Elle est éparpillée entre les commissions Environnement et Santé, sans oublier le portefeuille de S. Séjourné qui comprend la directive REACH (« Registration, Evaluation and Autorisation of Chemicals »). Elle enregistre, évalue et autorise les substances chimiques au niveau européen, ainsi que les fameux PFAS, une famille de polluants éternels.

## UN BUDGET, À PAC OU À LA TRINITÉ ?

**Il y a surtout une inconnue majeure : quel budget sera accordé à la Pac ? Car aucun principe de sanctuarisation n'est acté et encore moins d'augmentation de l'enveloppe...**

C'est un point très important. Comment légitimer le fait que l'Europe consacre une part si importante de son budget à l'agriculture (environ 23 %) ? Pour cela, il faudrait aborder cette politique sous l'angle des biens communs, les sols et l'eau entre autres, et de la souveraineté alimentaire. Comment et pour qui produisons-nous des denrées ? Avec quel impact sur les territoires et l'environnement ? Sans réponse à ces questions, l'avenir de la Pac est menacé, car il ne faut pas prendre à la légère le risque d'une remise en cause de son budget. Aujourd'hui, les égoïsmes nationaux conjugués à leur frugalité fiscale et budgétaire, conduisent à une équation difficile. 2025 doit être l'année de la prise de conscience : le monde agricole et alimentaire doit porter l'ambition d'un budget renforcé, alimenté par des ressources propres et doté d'une capacité d'investissement. Il y a des pistes en la matière. Ainsi le rapport Strohschneider préconise-t-il, en plus de la Pac, la création d'un fonds temporaire pour une transition agroalimentaire juste. Mais, dans le cadre budgétaire actuel, je crains que ce soit une vue de l'esprit.

### **Ce même rapport plaide pour une refonte des aides. Quelles en sont les principales orientations ?**

Il préconise de cibler beaucoup plus les aides directes en direction de celles et ceux qui en ont le plus besoin : les petites exploitations, les jeunes agriculteurs, les nouveaux entrants ou encore ceux qui sont dans des territoires soumis à des

## LA PART DE LA PAC

**En 2022, la Politique agricole commune constituait 23,5 % du budget de l'UE, contre 65,5 % en 1981 ! Sur l'ensemble de la période 2021-2027, cela représente 387 milliards d'euros. Chaque année, le reste est principalement consacré à la politique de cohésion (30 %) pour réduire les inégalités régionales et sociales entre États membres, à l'action extérieure (8 %) avec notamment la diplomatie et l'aide au développement, à la recherche et l'innovation (8 %) ou encore aux investissements stratégiques (3 %). Dans l'ensemble, les États membres « récupèrent » 93 % des dépenses européennes. Le reste (7 %) est consacré aux dépenses de fonctionnement.**

Source : Touteleurope.eu

À MOTS (DÉ) COU-  
VERTS  
45

contraintes naturelles. De fait, à mes yeux, le socle commun de ces aides directes est aujourd'hui trop élevé et déconnecté des orientations de production ou de l'impact sur la qualité des aliments et l'environnement... Il constitue la majeure partie du revenu de nombreux exploitants, qui n'en sont pas moins en dessous du Smic et qui se débrouillent comme ils peuvent pour vendre leurs productions sur les marchés locaux, européens, mondiaux. Cela les expose à tous les aléas. Car, dans l'ère d'incertitude généralisée et de risques systémiques élevés que nous vivons, les systèmes assurantiels n'y suffiront pas. Réduire la part du budget de la Pac consacré aux aides directes permettrait de financer des outils d'orientation des productions, de régulation des marchés pour défendre des prix rémunérateurs, d'encouragement aux démarches collectives, de financement des efforts de transition pour donner une sécurité économique au monde agricole.

### **Quelles sont les prochaines étapes de la future Pac ?**

Mi-février, Ursula von der Leyen en a dévoilé sa vision. Quant à la proposition d'un cadre financier pluriannuel, celle-ci pourrait avoir lieu cet été, nous a-t-on dit, avec un projet législatif pour la future Pac qui suivrait à l'automne. À moins que tout cela soit décalé dans le temps. Ce n'est pas l'essentiel, ce qui est capital c'est qu'on ait un travail ouvert, des temps de débats pour clarifier les objectifs et les priorités, dans un contrat entre le monde agricole et la société. Pour la première fois depuis trente ans, nous avons une base de travail faisant l'objet d'un compromis pour refonder la Pac. Si nous ratons ce rendez-vous, nous nous prendrons le mur budgétaire. ●

## LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

# Entre constats alarmants et boucs émissaires utiles



par Christophe Tréhet

**Renouée du Japon, frelon asiatique, insectes ravageurs des forêts importés accidentellement... Venues d'ailleurs, elles colonisent des milieux souvent déjà fragilisés. Ce sont les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) et on en compte 3 500 ainsi classifiées dans le monde. Reste que, encore récemment, cette définition entraînait des débats entre scientifiques tandis que de rares voix dissonantes pointent ses limites. Avec des conséquences palpables sur le terrain et quelques paradoxes.**

**L**A multitude des articles scientifiques, des rapports et autres politiques publiques dédiées l'atteste, il est désormais communément admis que les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) constituent un problème écologique, économique et sanitaire majeur. Dernière publication d'envergure ? Le rapport de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES, en anglais), paru en 2023, qui propose une analyse scientifique de la question. L'organisme international formule également des recommandations pour le « contrôle » des espèces en question. Le constat qu'il dresse se révèle alarmant : « Les espèces exotiques envahissantes ont contribué, seules ou avec d'autres facteurs, à 60% des extinctions [d'espèces] recensées dans le monde » et sont les responsables uniques dans 16% des cas. Ce qui fait des EEE, estime l'IPBES, une des cinq principales causes signalées pour l'érosion de la biodiversité (extinctions d'espèces et, au sein de ces dernières, effondrement d'effectifs). « En 2019, les coûts annuels mondiaux de l'impact des EEE s'élevaient à près de 390 milliards de dollars », ajoute la plateforme internationale. Elle pointe par ailleurs le caractère inéquitable de ce phénomène, étant donné que « plus de 2 300 espèces exotiques envahissantes se trouvent sur des terres gérées, utilisées et/ou possédées par les peuples autochtones ».

Face à ces enjeux, l'UE s'est dotée en 2014 du règlement n° 1143/2014 « relatif à la prévention et à la gestion de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes », suivie par la France en 2017 avec sa Stratégie nationale relative aux EEE (la Stratégie nationale pour la biodiversité à l'horizon 2030 comportant également une mesure prioritaire dédiée à ces problèmes). Mais qu'entend-on par cette dénomination ? « Il s'agit d'une espèce introduite par l'homme hors de son aire de répartition naturelle et dont la propagation entraîne des conséquences négatives en termes écologiques, économiques et sanitaires », explique Yohann Soubeyran, coordinateur en la matière au Comité français de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN). « On observe des espèces de ce type, ajoute-t-il, dans tous les taxons<sup>1</sup> – végétaux, vertébrés et invertébrés, virus, champignons, etc. » Dès 1992, lors du Sommet de la Terre à Rio, la Convention sur la diversité biologique « s'est saisie du problème et a appelé les États à agir, poursuit le coordinateur. Pour autant, il y a eu, et il y a encore, des tentatives de définitions formulées par divers acteurs pour désigner ces espèces suivant leur comportement dans la nature. D'aucuns parlent d'espèces occasionnelles, d'espèces naturalisées, d'autres d'espèces invasives ou encore d'espèces férales pour désigner des espèces domestiques revenues à l'état sauvage ».

**UNE NOTION À USAGE EXPONENTIEL.** « L'introduction de plantes exotiques en agriculture et par des pépiniéristes s'inscrit dans une longue histoire, expose de son côté Roseli Pellens, ingé-

1 - Groupes biologiques tels que genre, famille, espèce, sous-espèce, qui permettent de « classer » hiérarchiquement des êtres vivants.

À MOTS (DÉ) COUVERTS

QUESTIONNER LES EXPRESSIONS DU MOMENT



nieure de recherche en macroécologie au Muséum national d'histoire naturelle. *On le faisait pour améliorer la production agricole, pour réduire l'impact des ravageurs, pour les aménagements paysagers. L'hortensia par exemple, qui vient de la Chine et du Japon, pouvait être davantage apprécié par les jardiniers qu'une espèce locale. Différentes espèces d'eucalyptus et du genre Pinus ont été préférées aux essences locales pour la production du bois. Cette expression "exotique" a rassemblé un lot très large d'espèces et portait une connotation positive.* Puis, nous informe le chercheur en écologie forestière au Cirad Jacques Tassin, la notion d'invasions biologiques « est introduite par les travaux du Britannique Charles Elton qui publie "The Ecology of Invasions by Animals and Plants" en 1958 ».

L'attention sur les espèces invasives, poursuit Roseli Pellens, « a pris de l'importance du fait de l'accroissement de leurs impacts au cours des dernières années. Les termes pour désigner les espèces concernées, leurs définitions ont changé à plusieurs reprises. On parlait d'invasion biologique en faisant référence aux rats, aux infestations de blattes domestiques, c'était plutôt humano-centré car on se préoccupait de la santé et de la qualité de vie humaine, développe-t-elle. Le passage au terme d'exotique envahissant marque l'intégration des espaces naturels dans le traitement de cette question ». Depuis la création en 2000 d'une stratégie internationale issue du Programme global sur les espèces envahissantes (GISP en anglais), « l'usage du terme dans les publications scientifiques est exponentiel », note Jacques Tassin.

**COMMENT DÉPARTAGER « NATIFS » ET « EXOTIQUES » ?** Pour autant, sa définition précise nécessitait encore qu'on s'y attarde. Experte pour le ministère en charge de la Transition écologique et de la Biodiversité auprès de l'IPBES, Roseli Pellens se souvient de la semaine passée à parvenir à la définition usitée dans le rapport de 2023 : « Il fallait clarifier plusieurs notions et processus. Qu'est-ce qu'une espèce native ? Qu'entend-on par espèce exotique établie ? Qu'est-ce qui la transforme en exotique envahissante ? »

Qu'une espèce soit indigène, donc originaire du territoire, « est en fait difficile à déterminer, renchérit Johann Soubeyran. Au cours des temps géologiques, la flore a constamment changé, sous l'effet des variations des climats, des dynamiques de diffusion et des processus de spéciation. Mais ces processus sont liés aussi à l'anthropisation, depuis que l'humain est capable de se déplacer ». Pour cette raison, on peut théoriquement considé-



Roseli Pellens

## « Qu'entend-on par espèce exotique établie ? Qu'est-ce qui la transforme en exotique envahissante ? »

rer que la liste des plantes présentes naturellement en France continentale est celle structurée avant le néolithique, période qui correspond au début de l'agriculture. Problème : déterminer si une espèce était présente 8000 ans auparavant soulève évidemment de grandes difficultés pratiques. Finalement, poursuit le chargé de mission à l'UICN, « de manière assez consensuelle, a été retenue la date de la découverte du Nouveau Monde comme point de bascule important. Dans le groupe des plantes exotiques, par exemple, on distingue alors les archéophytes, introduites avant 1500 en Europe occidentale, et les néophytes dont l'arrivée est postérieure à cette date ».

**TOUS LES EXOTIQUES NE SONT PAS INVASIFS.** L'IPBES distingue plusieurs étapes dans le processus qui aboutit à l'identification d'une EEE. Tout d'abord, il faut qu'il y ait transport et introduction de ladite espèce, hors de son aire de répartition naturelle, par intervention humaine, que celle-ci soit volontaire (l'importation d'espèces



Jacques Tassin

par les jardinerias) ou non (des moules collées à la coque d'un bateau). Autrement dit, une espèce végétale qui s'étend à partir de son aire de répartition naturelle sous l'effet d'un facteur naturel, comme le climat, ne rentre pas dans le champ d'études des EEE. Se pose ensuite la question de savoir si cette espèce parvient à former une population viable et autosuffisante dans l'espace où elle a été introduite. Enfin, si elle se propage et entraîne des effets négatifs, alors les voyants s'allument et l'on a affaire à une EEE. Selon l'IPBES, parmi les 37 000 espèces exotiques recensées dans le monde, auxquelles s'ajoutent désormais environ 200 nouveaux cas chaque année, 3 500 ont été classifiées envahissantes par des scientifiques. Tous les animaux ou plantes exotiques ne deviennent donc pas invasifs et problématiques. «*La plupart des espèces qui arrivent sur un continent différent de celui d'origine, qu'elles deviennent ensuite envahissantes ou pas, sont de plus en plus des espèces qualifiées d'« émergentes » car elles n'ont jamais été introduites ailleurs par le passé. De plus, en général, elles ne font pas de dégâts dans leur aire d'origine car elles y ont des ennemis naturels et ont coévolué avec leurs plantes hôtes,* signale Alain Roques, directeur de recherches émérite à l'unité de recherche zoologie forestière d'Inrae (Orléans). *Prenez l'exemple de l'agrile du frêne : ce petit coléoptère, originaire d'Asie orientale, détruit les frênes en Amérique du Nord mais ne pose pas de problème en Chine. De même, le frelon asiatique n'y est pas désigné envahissant car on y mange ses nymphes...* »

Ce chercheur travaille à la lisière entre les différents jalons conduisant à la qualification d'une EEE. Il a ainsi mis en place, dans les ports français et dans le cadre d'un réseau international, un dispositif de surveillance des insectes xylo-

phages potentiellement invasifs : des pièges chargés de phéromones tentent de capturer au vol les adultes de cérambycides, buprestes et scolytes (des coléoptères), mais aussi les champignons qu'ils transportent. Ils sont disposés d'avril à octobre dans l'enceinte du port et à l'extérieur et, le cas échéant, dans des scieries, afin de repérer les insectes qui pourraient présenter une certaine capacité à s'étendre et à ravager les forêts.

**À L'AFFÛT AUX FRONTIÈRES.** Jean-Pierre Rossi et son collègue Jean-Claude Streito, tous deux Inrae, sont eux aussi à l'affût des insectes venus d'ailleurs et qui pourraient s'avérer ravageurs en forêt et en agriculture. En ce moment, trois espèces qui transitent depuis l'Asie les préoccupent particulièrement : «*Le scarabée japonais est en Allemagne à deux kilomètres de la France ; il devrait passer la frontière cette année. On en observe énormément en Suisse et en Italie et c'est un probable ravageur de la vigne. Lui, on ne l'arrêtera pas*», affirme d'un trait Jean-Claude Streito. Le capricorne à corne rouge «*pourrait débarquer dans des arbres importés*», quant au fulgore tacheté, il trouverait en France un climat idéal ainsi que de nombreuses espèces végétales dont il pourrait se nourrir. «*Il a été introduit aux États-Unis et fait des dégâts sur la vigne, explicite l'entomologiste. Si on en voit un, on pourrait encore empêcher sa propagation mais, s'il a déjà fait des dégâts, c'est trop tard...* »

La pression d'insectes ravageurs exotiques s'est accrue ces dernières décennies, ajoute de son côté Jean-Pierre Rossi : «*Depuis 2000, sept à huit nouvelles espèces xylophages apparaissent en France chaque année, contre deux en moyenne avant.* »

À la tête de l'unique brigade régionale sur les EEE, répartie entre Caen et Rouen et pilotée par le conservatoire d'espaces naturels de Normandie, Jean-François Dufaux suit de son côté 150 de ces exotiques colonisatrices, mais se penche essentiellement sur les espèces aquatiques qui menacent particulièrement les mares de la région. Ces petits îlots de biodiversité se trouvent en effet vidés par les très voraces écrevisses de Louisiane ou comblés par des plantes telles que le myriophylle du Brésil ou la Crassule de Helms dont l'expansion entrave le développement des autres espèces. Intervenant essentiellement pour le compte des collectivités locales, la brigade travaille pour limiter la propagation de ces espèces et restaurer les écosystèmes en péril : «*On peut parvenir, en trois à cinq ans, à supprimer le myriophylle d'une mare en l'arrachant par un protocole soigné. Mais pour la Crassule, on n'a pas encore trouvé de solution.* »

Un petit bout de tige ou de racine de ces espèces

suffit à ce qu'elles se développent à nouveau... À terre, l'équipe du conservatoire n'agit pas contre la renouée du Japon « car elle est désormais très présente », en revanche, elle se déplace quand on lui signale la berce du Caucase. Très grande, cette élégante ombellifère attire l'attention mais rend la peau humaine photosensible ce qui provoque de graves brûlures.

Qu'une espèce dont la population s'étend de façon problématique soit considérée ou non comme envahissante<sup>2</sup> et/ou exotique n'est pas sans conséquences. « *Les algues sargasses prolifèrent et envahissent les plages caribéennes, du fait de la hausse des températures, avec de fortes conséquences sociales et économiques. Mais, comme c'est une espèce locale, les populations peinent à obtenir de l'aide au titre des dispositifs dédiés aux espèces exotiques envahissantes* », observe ainsi Roseli Pellens. Idem chez nous pour le sanglier, qui a toutes les caractéristiques des EEE, sauf l'exotisme !

**DES ABUS ET DES TABOUS.** Auteur de l'ouvrage « *La Grande Invasion. Qui a peur des espèces invasives ?* » (Odile Jacob, 2014), Jacques Tassin ne s'en cache pas : « *Je suis toujours autant perdu dans les définitions des espèces exotiques envahissantes. La persistance de ce concept reste mystérieuse tant il ne tient ni dans le temps, ni dans l'espace.* » Yohann Soubeyran admet « *l'abus de langage* » : « *En toute rigueur, il conviendrait de parler de "populations" d'espèces exotiques envahissantes* » puisqu'une même espèce n'a pas le même statut selon le territoire.

Jacques Tassin regrette par ailleurs « *l'injonction qui interdit la nuance, qui semble reposer sur des arguments solides mais qui ne le sont pas tant* ». Car l'expression fait écran : « *Ce sont aussi des boucs émissaires utiles. Ils évitent que l'on parle des dégradations environnementales, de la monoculture en agriculture, etc. Bien sûr que le moustique tigre et l'ambrosie soulèvent des problèmes. Mais le premier profite du changement climatique et les effets allergènes de la seconde sont boostés par la pollution de l'air.* » C'est la destruction ou la dégradation par l'humain des habitats naturels qui facilitent l'émergence d'espèces envahissantes dans des milieux fragilisés.

De fait, plusieurs sujets semblent tabous dans la communauté scientifique et dans les discours politiques : « *Environ 85% des extinctions se mani-*

*festent dans les îles, car les écosystèmes y sont bien plus fragiles. Or les trois quarts de ces disparitions sont dus au rat noir et au chat. Pourquoi ne pas le dire ?* », s'interroge Jacques Tassin. Pointant également l'effet contreproductif du vocabulaire guerrier volontiers employé dans les discours sur les EEE, l'écologue invite plutôt « *à composer avec les espèces, mais sans baisser les bras, à l'instar des pompiers qui contiennent un feu qu'ils ne peuvent vaincre, sans chercher à l'éteindre* ».

Alors, pêcher et consommer la rascasse, ce poisson tropical jugé envahissant ? Utiliser la jacinthe d'eau, qui obstrue le passage des pirogues dans des lacs africains, pour nourrir le bétail ou fertiliser les champs ? « *Il est très difficile de parler des effets positifs des espèces exotiques... Le procès d'intention n'est jamais loin* », s'étonne encore l'écologue.

Sensible à cette approche critique, Yohann Soubeyran, rejoint par Jean-Pierre Rossi et Jean-Claude Streito, avance toutefois la nécessité d'une approche pragmatique face aux risques que font courir les espèces exotiques envahissantes (avérées et potentielles) : « *Dans certaines situations, on ne peut pas attendre que leurs effets s'évanouissent d'eux-mêmes, au risque de voir disparaître d'autres espèces déjà en voie d'extinction.* » Les lobbyistes de la filière horticole et des jardineries, l'une des portes d'entrée d'EEE végétales, « *prétextent de leur côté que, face au changement climatique, l'importation de végétaux plus adaptés permettra de maintenir les écosystèmes* », observe pour sa part Roseli Pellens.

Promoteurs et critiques du concept semblent en revanche s'accorder sur un point : il faut réduire les risques d'introduction d'espèces exotiques. Jean-Pierre Rossi et Jean-Claude Streito recueillent ainsi les signalements de citoyens ayant observé des insectes nuisibles tels que la processionnaire du chêne ou la punaise diabolique. Ils rappellent qu'un aleurode, originaire d'Asie tropicale (*Aleurocanthus spiniferus*), à risque pour les agrumes, a été repéré pour la première fois en France grâce au signalement d'une naturaliste amatrice sur le site de sciences participatives « INPN Espèces » du Muséum national d'histoire naturelle. « *En agissant le plus tôt possible pour le repérage de probables espèces exotiques envahissantes, on réduit les coûts financiers et humains futurs* », résume Yohann Soubeyran, qui insiste aussi sur la nécessité de sensibiliser les amateurs de végétaux d'ornement acquis en ligne ou rapportés de vacances. En quelques clics, Jean-François Dufaux vous trouve du myriophylle du Brésil à acheter sur des sites de vente entre particuliers. Il soupire et sourit pour se donner du cœur à l'ouvrage. ●

2 - La France s'est dotée d'une liste désignant quatre-vingt-quatorze espèces réglementées. Elle distingue des espèces de niveau 1 (espèces végétales non cultivées et espèces animales non domestiques) dont l'introduction dans le milieu naturel est interdite et celles de niveau 2 dont la détention, le transport, la mise en vente, l'échange sont proscrits.

## ALIMENTATION

À MOTS (DÉ) COUVERTS

# Que nous apprennent nos goûts et dégoûts pour l'ultra-transformé ?



d'après un entretien avec **Sophie Thiron**, réalisé par **Valéry Rasplus**. Propos mis en forme par **Valérie Péan**

**Difficile de passer à côté. Majoritaires dans les rayons de supermarché, en nombre dans nos assiettes et nos grignotages, ils sont dénoncés à longueur de médias pour leurs effets délétères en matière de santé. Nuggets, sodas ou céréales pour le petit-déjeuner, ce sont les Aliments Ultra-Transformés, AUT pour les intimes. On sait moins, en revanche, que leur définition laisse à désirer et que les recommandations visant à diminuer voire arrêter leur consommation ne marchent pas vraiment. C'est que la seule approche nutritionnelle peine à saisir les ressorts socioculturels de notre appétence ou non pour ces produits. C'est là toute l'originalité du travail d'une sociologue de l'université Toulouse-Jean Jaurès, Sophie Thiron<sup>1</sup>, et de son approche par les émotions qui, au passage, permet de souligner les tensions inégalitaires à l'œuvre.**

1 - Sociologue au CERTOP (CNRS, UMR 5044, U2TJ) et enseignante à l'Institut Supérieur du Tourisme de l'Hôtellerie et de l'Alimentation de l'université de Toulouse-Jean Jaurès (ISTHIA). Auteure de la thèse « Ressentir l'industrialisation des transformations alimentaires. L'émotion, un fait social et politique », mars 2024.

QUESTIONNER LES EXPRESSIONS DU MOMENT

**L**S occupent aujourd'hui 30 à 35% de notre consommation énergétique quotidienne (en calories) surtout chez les jeunes et les catégories socioéconomiques les plus faibles, ainsi que le montre une étude parue en 2021<sup>2</sup>. « Maigre » consolation, aux États-Unis, cette part atteint 58%... Limiter notre appétence pour les sodas, barres chocolatées et autres « pépites » industrielles, regroupées sous la bannière des Aliments Ultra-Transformés (AUT), c'est bien ce que visent les messages et autres mises en garde de la part des autorités de la santé publique. Efficace ? Pas si sûr. D'abord, « pour faire changer les mentalités et les représentations de l'alimentation, il faut du temps, indique Sophie Thiron. Si le terme

*AUT commence à se diffuser dans le milieu scientifique français depuis 2017-2018, il n'est employé que depuis peu à l'échelle de l'ensemble de la population.* » Ensuite, selon les catégories sociales, les recommandations sont plus ou moins suivies. Une étude menée par Aurélie Malon et ses collègues<sup>3</sup> montre une corrélation entre le niveau d'études, la catégorie socioprofessionnelle et le degré d'acceptation des avis nutritionnels : les populations les moins favorisées ont tendance à moins respecter ces consignes. « Sans oublier qu'informer et sensibiliser sans donner les moyens d'accéder à des aliments de meilleure qualité ne mène à rien, si ce n'est à culpabiliser les plus démunis. »

**ÉMOTIONS FORTES.** Pour comprendre comment fonctionnent nos préférences et nos aversions à l'égard de l'industrialisation de l'alimentation et de ses transformations, en lien avec la définition d'un problème public autour des Aliments Ultra-Transformés (AUT), Sophie Thiron a choisi de s'attacher aux émotions que chacun exprime à leur égard, de l'inquiétude à la joie, de la honte à la confiance ou à la colère. Le dispositif qu'elle met alors en place pour recueillir ces ressentis vaut le détour : une cinquantaine d'entretiens, une centaine d'heures d'observation de repas notamment au sein de la plateforme expérimentale Ovalie<sup>4</sup>, truffée de caméras et de capteurs, sans oublier une dizaine de *focus groups* et autres

2 - Salomé, M., Arrazat, L., Wang, J. et al., Contrary to ultra-processed foods, the consumption of unprocessed or minimally processed foods is associated with favorable patterns of protein intake, diet quality and lower cardiometabolic risk in French adults (INCA3), *Eur J Nutr* 60, 4055-4067, 2021.

3 - Aurélie Malon, Valérie Deschamps, Benoît Salanave, et al., « Compliance with French nutrition and health program recommendations is strongly associated with socioeconomic characteristics in the general adult population », *J Am Diet Assoc*, 2010.

4 - Ovalie est une plateforme expérimentale en sciences humaines et sociales, à l'université de Toulouse Jean-Jaurès, destinée à l'analyse et l'étude des comportements alimentaires en fonction des contextes. <https://www.univ-tlse2.fr/accueil/recherche/ovalie>



JE T'ASSURE  
JÉRÉMY,  
TU DEVRAIS Y ALLER MOLLO  
AVEC LES ALIMENTS  
ULTRA TRANSFORMÉS

## QUE SONT LES ÉMOTIONS ?

Sujet d'études légitimé depuis peu en sciences sociales, l'émotion fait désormais l'objet de nombreux travaux et de diverses approches. Retenons ici la définition qu'en donne Sophie Thiron : l'émotion est ressentie dans le corps, via une modification de l'état physiologique face à une pensée ou un événement externe. Elle est courte et saillante, ce qui la distingue du sentiment, plus diffus. Enfin, généralement, on distingue d'une part les émotions réflexes, dites aussi primitives, qui s'expriment sans que l'individu ait le temps d'interpréter la situation – « on me surprend, j'ai peur » – d'autre part celles qui font appel à un jugement intellectuel esthétique ou moral, tel le dégoût. Ce sont ces émotions-là qui sont construites culturellement et socialement.

Vous pouvez lire aussi :  
<https://revue-sesame-inrae.fr/qualite-nutritionnelle-faut-il-en-faire-tout-un-plat/>

À MOTS (DÉ) COUVERTS  
51

matériels d'enquête. Au menu, des Pastabox réchauffées au micro-ondes, des soupes de légumes en poudre, en bouteille ou cuisinées sur place, des flans industriels ou « maison » et autres pâtés, biscuits ou yaourts plus ou moins transformés. À table, mots, mimiques, postures, température corporelle, tout dit quelque chose, certes de notre rapport à l'aliment mais aussi de nos valeurs, de nos appartenances, de notre histoire ou de l'imaginaire collectif. Non seulement nous ne sommes pas maîtres de nos émotions mais, à l'exception de celles dites « réflexes ou primitives » (par exemple, quand on est surpris et qu'on sursaute de peur), elles sont « construites socialement et culturellement, apprises au cours de l'enfance, et fonction du contexte ».

De fait, elles jouent plusieurs rôles intéressants : la sociologie, à l'échelon des individus, des interactions entre ces derniers et à l'échelle de la

société tout entière. D'abord parce que l'expression de ce que nous ressentons crée du lien social, surtout lorsque nous partageons les mêmes plaisirs ou les mêmes dégoûts. Cela est particulièrement vrai avec l'alimentation, notamment lorsque les goûts et dégoûts renvoient aux valeurs véhiculées par l'aliment (s'il est respectueux de la nature ou pas, du bien-être animal, etc.). Les émotions renforcent le sentiment d'appartenance à un groupe – les sociologues parlent de « communauté émotionnelle ». Ensuite, parce qu'elles sont un moyen de revendiquer des idéaux ou des désaccords, les émotions en disent parfois long sur notre rapport au temps, à la nature ou à la technique : « Les prouesses de certains AUT peuvent susciter de la fascination chez certaines personnes dites technophiles. » Face à des lardons végétaux dont la texture et l'apparence imitent la version carnée, l'un

des mangeurs du panel, ingénieur, s'extasie – « Incroyable ce qu'ils arrivent à faire ! Ah je suis totalement bluffé ! » alors que d'autres n'y voient que tromperie ou pâle copie. « Clamer ses goûts et dégoûts devient un moyen de défendre un autre système alimentaire, voire un autre modèle social. » Et, dans ce cas, ces émotions fortes peuvent même devenir un outil de changement, voire « de transformation du monde ».

### UNE AVERSION VUE D'UN BON ŒIL.

Fait notable concernant les aliments très industrialisés, voire ultra-transformés : articles et reportages dans les médias, débats scientifiques, arènes politiques et entreprises ont concouru ces dernières années à diffuser à l'échelle de la société « une norme de dégoût ou d'inquiétude » à leur égard. En clair, ainsi que le souligne Sophie Thiron, il est de bon ton de rejeter les AUT, au nom de leur impact



Sophie Thiron

## «...informer et sensibiliser sans donner les moyens d'accéder à des aliments de meilleure qualité ne mène à rien, si ce n'est à culpabiliser les plus démunis.»

sanitaire et environnemental, du respect des animaux ou encore de la reconnexion à la nature. «*Une morale dominante*», et même surplombante, qui nous dicte ce qu'on doit ressentir et qui valorise *a contrario* le «fait maison», cette nouvelle représentation du bien-manger que recommande notamment l'agence Santé publique France. Reste à savoir comment chacun reçoit ce credo... Il y a d'abord ceux qui y adhèrent: «*Majoritairement les classes moyennes et aisées qui voient là, dans ce mépris partagé [ndlr: pour l'industrialisation des aliments], un moyen de réaffirmer leur position.*» On retrouve ici l'idée que les émotions activent des mécanismes d'appartenance, de différenciation et de distinction sociale. Pour Sophie Thiron, en s'accaparant la morale dominante, les catégories socioprofessionnelles favorisées affirment leur place dans la hiérarchie sociale. Des mangeurs qui ont, eux, «*les moyens*

*matériels et le temps nécessaires d'opter pour des produits frais à cuisiner soi-même au quotidien*» et qui, en grande part, partagent une même culture émotionnelle: les transformations industrielles de l'aliment suscitent «*des émotions telles que peur et méfiance liées à l'idée qu'on se fait de leur impact écologique, inquiétude au regard de l'épuisement des ressources ou des possibilités de contamination toxicologiques, mais aussi critique de l'idéologie du progrès et de la société de consommation*». Un dégoût moral ou militant, qui peut aussi obéir à des critères plus esthétisants, qui font dédaigner à tel mangeur, doté d'un capital culturel et financier, la production de masse, synonyme de moindre qualité et de «vite fait», pour privilégier la rareté, le petit nombre, le temps passé à cuisiner. Et pas le moindre plaisir, alors, à s'acheter une pizza surgelée ou à avaler une crème glacée bourrée d'ad-

ditifs? Si, détaille Sophie Thiron dans sa thèse, mais plaisir parfois coupable vu les pressions moralisatrices; ou douceur du «lâcher-prise», quand il s'agit de «craquer» de manière exceptionnelle pour un hamburger, tout en sachant qu'il contrevient aux recommandations.

**UNE LEÇON DE MORALE INDIGESTE.** Mais qui dit norme, dit aussi résistance. Un refus qui peut prendre la forme de la bravade face à l'autorité. On connaît tous un proche, un brin provocateur, qui affiche ostensiblement son goût pour les AUT. Plaisir transgressif, cette fois, où jouent le refus de la moralisation et la volonté de s'affranchir de la bienséance. Des positions que l'on trouve parfois chez des profils diplômés en réaction à la tendance moralisatrice, mais aussi plus volontiers chez les classes populaires souhaitant se distinguer des «bobos écolos».

Si celles-ci, indiquait-on plus haut, sont moins nombreuses à adhérer aux consignes, ce peut être «*par indifférence*» à cette façon de classer les aliments selon leur degré d'industrialisation, au profit d'autres catégories (fruits, légumes, viande...) ou en raison de contraintes qui prennent le dessus, que ce soient l'emploi, le logement ou autres préoccupations. «*Par impuissance*» ensuite, face à des consignes qu'elles ne peuvent mettre en place, faute de moyens et de temps. Comment ne pas comprendre dès lors ce «*sentiment d'exclusion, de dépossession*», voire de colère face à ce qui est considéré comme «*une morale intrusive*»? Et Sophie Thiron d'apporter cette précision: pas question d'en conclure pour autant que ces femmes et ces hommes adhèrent pleinement au modèle agro-industriel, à la surexploitation des ressources ou au consumérisme. Mais quand bien même ils partagent les critiques du système, ce qui l'emporte c'est la dénonciation de nouvelles formes d'inégalités sociales véhiculées par ces injonctions à fuir le «prêt-à-réchauffer» en barquette dans un contexte de manque de moyens. Singulier retournement de

# L'ULTRA-TRANSFORMÉ, UNE CATÉGORIE CONTROVERSÉE

Le concept est récent<sup>1</sup>, né de réflexions menées dans plusieurs cercles scientifiques : pour mieux appréhender le lien entre la nourriture industrielle et la prévalence de maladies telles que diabète, obésité et maladies cardiovasculaires, la seule focale de la composition nutritionnelle ne suffit plus. Analyser tel plat cuisiné sous l'angle des quantités de fibres, de vitamines, de sucre et de sel ou du nombre de calories passe en effet à côté de la sophistication croissante des processus de transformation des aliments, dont l'impact est double : d'abord il y a l'effet « matrice », et la manière dont les aliments sont « crackés » pour être ensuite restructurés, à l'image du lait, décomposés en plusieurs éléments (lactose, lipides, protéines, minéraux...) qui sont valorisés dans d'autres filières. Ensuite, il y a la question des additifs, avec toute la controverse autour de leur nocivité, pour améliorer les arômes, la texture ou encore la couleur. C'est l'épidémiologiste brésilien Carlos Monteiro qui, en 2009, lance pour la première fois cette nouvelle catégorie

1 - Pour en savoir plus, lire l'article de *Sesame* publié en 2018 : <https://revue-sesame-inrae.fr/qualite-nutritionnelle-faut-il-en-faire-tout-un-plat/>

l'histoire, d'ailleurs, que Sophie Thiron rappelle, enfonçant un peu plus le clou sur la construction socioculturelle de nos représentations du bien-manger : « *Ce rapport à la cuisine domestique a connu des variations dans la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle où, dans un premier temps, les plats transformés sont majoritairement consommés par les classes sociales plutôt favorisées. C'est également une période, surtout après 1968, où le discours féministe, dans une logique d'émancipation, incite les femmes à sortir des cuisines. Le temps de préparation des repas diminue et le temps libre s'accroît.* » Ce n'est ainsi « *qu'à la fin du XX<sup>e</sup> siècle que le "faire soi-même" prend de plus en plus d'importance dans la représentation du "bien manger"* ».

d'aliments ultra-transformés et met au point la classification Nova<sup>2</sup>. Sophie Thiron explique : « *Celle-ci a été construite pour faire la distinction entre les aliments bruts (viandes, poissons, œufs, fruits et légumes... dès lors qu'ils sont frais), ceux qui sont peu transformés et les AUT. Un type de classement qui fait intervenir plusieurs logiques : par quels moyens l'aliment a-t-il été obtenu ("comment?"); avec quels ingrédients et additifs ("quoi?"); par quel type d'acteur, artisan ou industriel ("qui?"); À quel endroit et dans quel environnement ("où?").* » Comme l'indique la sociologue dans une communication<sup>3</sup> de 2022, ce sont les travaux d'Anthony Fardet (Labo de nutrition humaine, Inrae) qui inscrivent cette notion d'ultratransformation dans le paysage scientifique français à partir de 2017, avant que le Programme National Nutrition Santé (PNNS) ne

2 - Nova est l'un des neuf systèmes de classification des aliments, le plus utilisé par la recherche épidémiologique. Il hiérarchise les aliments selon quatre paliers : les aliments peu ou non transformés; les ingrédients culinaires (sucre, huiles, etc.); les aliments transformés (pain, fromages, vin, etc.); les aliments ultra-transformés.

3 - Sophie Thiron, Marie Belin, Lylie Rey, Matthieu Guionnet, « Décrypter la controverse autour des aliments "ultra-transformés" : une analyse sociologique », *Journées Francophones de Nutrition (JFN)*, Toulouse, France, novembre 2022. [hal-03857628](https://doi.org/10.3389/03857628)

**UN POINT SENSIBLE.** Autant de subtilités que les politiques alimentaires et les recommandations nutritionnelles gagneraient en tout cas à intégrer. Plutôt que de privilégier les spots éducatifs censés pallier un manque de connaissance de populations peu réceptives aux injonctions, il semble important de mettre à leur disposition les moyens favorisant le changement de comportement. En outre, une « *approche par le sensible, l'expérience émotionnelle, le ressenti vécu permettrait d'élargir la population touchée par les dispositifs des politiques publiques* ». Et la jeune sociologue d'aller plus loin, en imaginant d'autres pistes de recherches possibles. Pourquoi ne pas aborder, par ce même prisme des

l'inscrive en toutes lettres fin 2018, consacrant son entrée dans l'arène politique. Le hic, c'est que sa définition n'est guère stable. « *Il existe un manque de consensus sur la manière de définir les transformations alimentaires, confirme Sophie Thiron. Même les professionnels de l'alimentation, généralement bien informés sur les différentes catégories, ne classent pas les aliments de la même façon dans Nova*<sup>4</sup>. *Ce qui peut conduire à des incompréhensions entre les différents univers culinaire, scientifique ou ministériel...* » Au point que l'Anses, l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments, en conclut, notamment dans son avis de novembre 2024, qu'il n'existe pas à ce jour de définition réglementaire, que ce concept est « *insuffisamment étayé scientifiquement* » et que la classification Nova porte à confusion, en se centrant plus sur la formulation des denrées que sur les opérations de transformation qui leur sont appliquées. Bref, tout cela est trop fragile pour nourrir une politique de santé publique sur les impacts des AUT.

4 - Braesco V., Souchon I., Sauvart P., Hauragné T., Maillot M., Féart C., Darmon N. (2022b), « Ultra-processed foods: how functional is the NOVA system? », *European Journal of Clinical Nutrition*, 76: 1245-1253.

émotions, les tensions et les résistances à l'œuvre sur les questions écologiques et les transitions des systèmes agricoles et alimentaires? Voilà qui permettrait sans doute de dépasser l'approche binaire ô combien stérile des « pros » et des « anti », pour analyser plutôt nos colères, nos plaisirs ou nos inquiétudes, toutes ces humeurs et sensations mêlées et qui, loin d'être purement instinctives, révèlent des normes, des idéologies et des représentations sociales. Pour éclairer aussi les mécanismes de construction d'une sensibilité collective, appréhender tout l'éventail des positions individuelles et enrichir le trousseau des clés de compréhension des controverses... Bienvenue aux émotifs. ●

# Wallonie : aux racines de la colère agricole

par **Timothée Petel**, chargé de mission politique, et **Vincent Delobel**, éleveur de chèvres bio, administrateur à la Fédération Unie des Éleveurs et des Agriculteurs (FUGEA), Wallonie

**Il y a un an, la colère agricole flambait un peu partout : en Allemagne, en France, puis en Belgique. La Fugea y a participé activement. Mais, alors que le discours dominant place les normes environnementales au cœur de la grogne, ce syndicat agricole wallon pointe en premier lieu la question d'une rémunération et des prix justes pour sauver ses fermes et leurs transitions.**

Même si l'explosion de la colère a été soudaine, elle était prévisible. Le secteur est dans une situation critique depuis des décennies. De nombreuses fermes, autrefois proches les unes des autres, ont disparu. Celles qui restent ont dû s'agrandir et s'intensifier, tandis que d'autres ont emprunté des voies alternatives – non sans embûches. Si notre métier est passionnant et plein de sens, la rémunération n'est pas à la hauteur de la charge de travail ni de la pression économique et administrative qui pèse sur les exploitations.

Quant à l'avenir, il est flou, tant les visions politiques, les exigences de l'agro-industrie ou celles des citoyens et citoyennes sont peu claires voire contradictoires. Nous vivons aussi des chocs climatiques ou sanitaires qui risquent de s'enchaîner. Bref, le mal-être, lié au sentiment d'abandon par la classe politique et aux conditions d'insécurité économique, est profond. Les précipitations incessantes de l'hiver 2023-2024 et les prix en berne ont tout aggravé.

## **DES PRIX JUSTES POUR SAUVER NOS FERMES.**

Si les racines de la colère agricole sont communes, les revendications ont varié. Certains acteurs ont tenté d'opposer agriculture et environnement, mais la Fugea a fait entendre une voix différente.

Nos agriculteurs et agricultrices ont rappelé que la transition du système agricole et alimentaire est nécessaire. Déjà, sur le terrain, nombreux sont celles et ceux qui adaptent leurs pratiques : autonomie, élevage à l'herbe, agriculture bio, conservation des sols, agroforesterie, etc. Cependant, ils doivent disposer de moyens à la hauteur pour mener cette transition. L'agroécologie est une nécessité mais elle ne s'impose pas d'un coup. Seule une approche systémique et collective peut renforcer la résilience de notre système alimentaire. Les risques et bénéfices doivent être partagés équitablement entre acteurs des filières.

Rappelons la précarité économique de nombreuses fermes. Selon Celagri (la Cellule d'information qui compile des informations sur les pratiques agricoles en Wallonie), depuis 2010, les agriculteurs ont gagné en moyenne 50% du salaire brut moyen des travailleurs non agricoles, avec une grande diversité entre fermes, entre productions, et avec une grande variabilité inter-annuelle<sup>1</sup>. Face aux imprévus, les filets de sécurité sont souvent inexistant. Or il faut donner aux exploitants les moyens de maintenir leurs fermes, de les faire évoluer et de les transmettre aux générations suivantes.

## **LES INSTITUTIONS EUROPÉENNES AU CENTRE DE NOS MOBILISATIONS.**

Au cœur de la colère agricole, nous avons organisé trois mobilisations sans précédent à Bruxelles, avec la coordination européenne Via Campesina et le soutien d'alliés de la société civile et d'autres syndicats belges et communautaires.

1 - <https://www.celagri.be/lagriculture-nombre-demplois-et-revenu>

Contrairement à d'autres acteurs du monde agricole, la Fugea juge néfaste la politique libérale mise en place depuis trente ans par les institutions européennes et le démantèlement des mécanismes de régulation. Ils sont une source de concurrence déloyale et de dépendance aux marchés mondiaux où les prix sont instables et déconnectés des coûts de production.

Mais des solutions existent : sortir des accords de libre-échange ; réintroduire de la régulation en révisant l'Organisation Commune des Marchés (OCM) dans la Pac ; renforcer la directive UE 2019/633 sur les pratiques commerciales déloyales pour garantir des prix de vente supérieurs aux coûts de production ; enfin, augmenter le budget de la Pac pour soutenir les pratiques agroécologiques.

### **LE MERCOSUR, SYMBOLE DES INCOHÉRENCES EUROPÉENNES.**

Après nos deux premières mobilisations, notre déception fut immense. Les premières décisions des institutions européennes ont visé à mettre en pause certaines règles environnementales de la Pac et ont surtout remis en cause le Green Deal qui misait sur une approche systémique nécessaire. Nous avons défendu la stratégie « Farm to Fork » en 2020, en indiquant que, pour être effectif et réaliste dans nos fermes, ce Pacte vert devait s'accompagner de moyens, principalement via le budget de la Pac 2023-2027 (qui fut pourtant diminué) et d'un effort de cohérence avec les politiques commerciales.

Mais la Commission, qui avait une occasion d'agir en négociant l'accord entre l'Union européenne et le Mercosur, n'a pas fait ce choix. Le volet

agricole de cet accord révèle les conséquences du libéralisme : l'importation sur notre territoire de produits qui ne respectent pas nos normes, ce que certains semblent découvrir. C'est une concurrence déloyale inacceptable. Toxique pour nos fermes, le traité l'est en outre pour notre planète et pour les droits humains et sociaux.

La logique de ce traité entre en totale contradiction avec le Green Deal. Il est impossible d'être compétitifs face à l'agro-industrie brésilienne tout en faisant évoluer les pratiques vers plus de durabilité. L'opposition collective au traité doit être l'occasion de sortir l'agriculture des accords de libre-échange et de refonder un cadre reposant sur la coopération et la souveraineté alimentaire pour le commerce agricole.

En bouclant les négociations à Brasilia en décembre 2024, la Commission européenne a envoyé un signal terrible à tout un secteur et aux ambitions de transition. Pire encore, elle alimente une colère agricole grandissante et renforce le sentiment anti-européen de ceux qui ne croient plus en un système prétendument démocratique, qui semble fonctionner sans eux et contre eux. Mais le Conseil de l'Union européenne, le Parlement européen et nos parlements nationaux pourront encore s'y opposer.

### **UN CADRE LÉGAL POUR SORTIR DES PRIX BAS.**

Si le cadre européen doit évoluer pour garantir des prix justes et stables, il est essentiel de revoir leur construction dans les filières agroalimentaires belges. Depuis trop longtemps, les agriculteurs et agricultrices sont incapables d'imposer des prix fondés sur leurs coûts de production. Les agro-industriels, premiers acheteurs de nos produits, exploitent cette position de faiblesse dans la chaîne pour imposer une logique de prix bas. Ces dernières années les concentrations n'ont fait que se renforcer et ce n'est pas un hasard si de nombreuses actions ont ciblé les centres de distribution en Wallonie.

Les mobilisations auront remis la question des prix au centre de l'agenda politique fédéral, au moment où se préparaient les élections. Une « Task Force Alimentation » a été mise en place, rassemblant l'ensemble des acteurs de la chaîne pour clarifier la construction des prix et encadrer les relations commerciales avec les transformateurs et la grande distribution. Elle s'inspire des lois Egalim en France et des réformes menées en Espagne. L'un des enjeux majeurs était l'achat de nos produits en dessous de nos coûts de production, qui n'a malheureusement pas été vraiment interdit. Cependant, des indices de prix vont être développés pour chaque filière et pris en compte

via des « accords de branche » lorsque ces organisations existent, mais rien n'a encore changé dans les fermes.

**CRISE DU FONCIER ET COMPLEXITÉ ADMINISTRATIVE.** Les politiques agricoles wallonnes ont également participé à l'érosion du monde agricole, générant une crise du foncier agricole sans précédent. L'absence de cadre politique favorise la spéculation sur les terres agricoles, l'arrivée d'investisseurs externes, le développement d'activités autres que la production nourricière (énergies renouvelables, sapins de Noël, centres équestres, etc.) ou l'agrandissement sans limite des fermes. L'achat de terres agricoles est devenu quasi impossible, le prix du foncier étant parmi les plus élevés d'Europe : en sept ans, il a bondi de 44%. Il atteint en moyenne 39 000 €/ha. Dans ces conditions, les agriculteurs et agricultrices dépendent de la location des terres qui représente aujourd'hui 62% des surfaces exploitées. L'enjeu majeur est donc de garantir des contrats pérennes, ce que permet le bail à ferme. Or, de nombreux propriétaires s'en détournent au profit de solutions plus flexibles et davantage rentables. Cette précarité foncière est un frein à la transition agricole : impossible de mettre en place des pratiques durables. L'installation des jeunes agriculteurs et la transmission des fermes sont également compromises.

De même, la complexité administrative est souvent pointée du doigt mais elle dépasse largement la question des normes environnementales, car d'autres réglementations encadrent notre quotidien : démarches d'installation, bien-être animal, traçabilité des productions... Souvent, la forme plus que le fond pose problème. La mise en œuvre des normes se traduit en effet par une ultra-complexification administrative : tâches intenable, empilement de règles, changements continus, communications tardives, surcontrôles, etc. Même en étant de bonne volonté, il est impossible de suivre la réglementation et l'incertitude est un stress perpétuel. Aussi la Fugea plaide-t-elle pour une réelle simplification administrative avec des propositions concrètes pour le quotidien. Les mobilisations ont permis le lancement d'un groupe de travail et quelques changements à la marge mais la machinerie reste, hélas, la même pour le moment.

**LES CITOYENS ET CITOYENNES, MOTEURS DU CHANGEMENT.** Base de notre société, les citoyens et citoyennes ont, au fil du temps, légitimement poussé le monde agricole à adapter ses modes de production face aux grands défis :

le changement climatique, la perte de biodiversité, la production d'une nourriture locale de qualité, le respect du bien-être animal. Les agriculteurs et agricultrices que nous représentons ont répondu en grande partie à leurs attentes. En témoignent les conversions vers l'agriculture biologique, le développement de productions en circuits courts, l'évolution vers des systèmes d'élevage privilégiant l'herbe, moins dépendants du soja importé et plus respectueux de nos animaux... Pendant un temps, les citoyens et citoyennes nous ont soutenus par leurs actes d'achat.

Mais, en 2024, les achats de produits bio et de qualité différenciée ont diminué, les clients de nos points de vente locaux ont disparu, des éleveurs ont été pris à partie. Or les choix de consommation individuels et collectifs conditionnent notre avenir. Si la consommation en circuit court a explosé pendant les mobilisations, la situation reste précaire.

**URGENCE À AGIR.** Aucun *statu quo* n'est possible face aux défis actuels, et notamment le renouvellement des générations : en Wallonie, l'âge moyen des agriculteurs et agricultrices est de cinquante-cinq ans. Des milliers de fermes vont chercher un repreneur, et seulement une sur cinq en trouve un aujourd'hui. Ne pas agir face aux crises environnementales n'est pas davantage une option : bouleversement climatique, érosion de la biodiversité ou pollutions (PFAS par exemple) nous rappellent l'urgence qu'il y a à préserver nos écosystèmes et la santé humaine. En première ligne, nous savons qu'il faut adapter nos fermes et nos pratiques pour absorber les chocs présents et futurs.

Enfin, la dépendance critique de l'agriculture aux énergies fossiles et aux engrais minéraux a de lourdes conséquences environnementales et fragilise encore les fermes. L'autonomie, les systèmes pâturants, la couverture des sols sont autant de leviers pour renforcer la résilience du secteur.

En février 2025, notre congrès annuel a débattu de l'étude du Shift Project « *Pour une agriculture bas carbone, résiliente et prospère* ». Sa conclusion a été claire : la transition du modèle agricole et alimentaire est urgente et nécessaire. Comme l'écrasante majorité des répondants de la « Grande Consultation des agriculteurs » (Shift Project, 2024), nos membres sont prêts à accélérer leur évolution. Toutefois, cette transition doit être soutenue par des mesures économiques et politiques concrètes et stables. Le chantier du siècle pour notre agriculture. ●

# La haie, une vraie jungle ?

par Benoît Grimonprez, professeur de droit privé, université de Poitiers

**Les haies champêtres focalisent de nouveau l'attention. On déplore leur disparition. On met en avant leurs services. On encourage leur plantation. On dénigre leur coût. Mais les acteurs ruraux soulignent, en sus, le cadre juridique kafkaïen qui les étouffe. Justement, le droit est-il un facteur d'érosion de cette biodiversité ou le levier d'une meilleure protection des haies de nos campagnes ?**

À la voir dévaler la pente du paysage, séparer les parcelles compagnes, maquiller l'horizon, la haie semble être un objet rustiquement simple. En milieu rural, on qualifie de champêtres les alignements d'arbres, d'arbustes, parfois envahis de végétation insolente, qui bordent et bornent les champs. Ces plantations sagement rangées sont une des manifestations de l'alliance que l'homme a, dans l'histoire, conclue avec la nature.

**MURS VIVANTS DES LAMENTATIONS.** Depuis la modernisation agricole du milieu du xx<sup>e</sup> siècle, la haie a plutôt été un obstacle à supprimer. Elle fait perdre de la surface exploitable, empêche les engins en surpoids d'entrer dans les parcelles et doit être, comme une chevelure sauvage, entretenue. Que des inconvénients et des coûts ! Le remembrement des terres dans les années 1960-70 a ainsi fait disparaître nombre de ces linéaires boisés. Rien moins que 70% depuis 1950. De manière autoritaire, on a « rationnalisé » le parcellaire, c'est-à-dire réuni et agrandi les parcelles cultivées, quitte à abattre les cloisons végétales.

Aujourd'hui, la haie est remise à l'honneur. L'histoire cherche à passer la marche arrière. Mis en demeure par la science, les pouvoirs publics vantent les services écologiques de cet écosystème. Comme si on ne prenait soin que de ce qui nous est utile ! La haie brise le vent, sert de refuge et de corridor à la biodiversité (oiseaux, auxiliaires des cultures), arrête l'érosion, maintient la fertilité des sols, contribue à l'infiltration de l'eau, complémente en nourriture le bétail... Pour les âmes sensibles, c'est un grain de beauté sur la peau de l'espace. Une embellie paysagère ! Partout où la haie recule, le désert avance. Et vice versa.

Toutefois, malgré la prise de conscience (toute relative), les rapports publics sont implacables : les haies continuent leur lent et inéluctable

déclin<sup>1</sup>. Il y a toujours une bonne raison pour en détruire, ou mal en replanter, quand ce n'est pas la faute aux chevreuils ! Pourtant, les programmes ronflants de plantations existent. Dernièrement, le gouvernement a même lancé un plan en faveur de la haie, et une « stratégie nationale pour la gestion durable et la reconquête de la haie » a été gravée dans la loi (C. rur., art. L. 126-6). Dans les campagnes (autres que publicitaires) cependant, les nouveaux linéaires font pitié, quand les coupes – d'entretien ! – sont de plus en plus sévères.

Le droit explique-t-il, en tout ou en partie, ce fiasco ruralo-écologique ? Peut-il y apporter un début de solution ? À écouter les « qu'en dirait-on », la réglementation est coupable de faciliter la destruction des haies et de décourager, par sa complexité, les plantations. Un tantinet populiste ! Le vrai est que le droit n'a pas su s'y prendre avec cet élément semi-naturel, semi-productif, frontière vivante entre plusieurs mondes juridiques.

**UN DROIT QUI N'EST PAS DE TAILLE.** Quand le droit ne donne pas de définition d'un objet qu'il régit, c'est mauvais signe. En l'occurrence, la haie, présente partout dans les textes, n'était définie nulle part. Si, pardon, dans les règles de la Politique Agricole Commune (PAC) : « Une unité linéaire de végétation ligneuse, d'une largeur maximale de vingt mètres, comprenant au moins deux éléments parmi les arbustes, arbres et autres ligneux (ronces, genêts, ajoncs...) »<sup>2</sup>. La nouvelle loi d'orientation agricole<sup>3</sup> généralise, sauf exception, cette définition. On voit immédiatement les limites : s'il n'y a que des arbres, ou que des arbustes, ou que d'autres ligneux, ce n'est pas une haie ! Alors c'est quoi ? Et si le linéaire est néanmoins classé administrativement comme une haie ? De même, selon la loi, il faut traiter à part (mais comment ?) les alignements d'arbres (C. env., art. L. 350 3), les haies des jardins ou parcs attenants à une habitation. Bref, où commence et où s'arrête juridiquement la haie ? C'est confus.

1 - Rapport du CGAAER n° 22114, La haie, levier de la planification écologique, 2023.

2 - Arr. 14 mars 2023 relatif aux règles de Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales (BCAE).

3 - C. env., art. L. 412-21.

**MAQUIS RÉGLEMENTAIRE.** L'autre problème est que cet « objet » flou comparait dans de très nombreux textes, épars, qui ne communiquent pas entre eux. Il est ainsi très difficile, même pour un spécialiste du sujet – alors imaginez pour le paysan du coin ! –, de déterminer le statut juridique de telle ou telle haie.

En droit, deux logiques coexistent et souvent mal. D'abord, la vieille conception de la haie comme une clôture qui sépare et ferme les fonds immobiliers. S'agissant d'un mur chevauchant les limites de propriété, le Code civil édicte des règles de distance des plantations par rapport au terrain voisin. Mais si la haie cause, quant à elle, dans cette proximité-là, un trouble de voisinage (branches ou racines qui dépassent, ombre, feuilles qui tombent), elle n'en sortira pas indemne et devra être sabrée. Pour le droit civil, la haie est donc d'abord un bien (élément privatif ou mitoyen), et parfois un mal (nuisance).

L'autre conception, plus tendance, est de qualifier la haie d'infrastructure écologique. À ce titre, les propriétaires et exploitants peuvent volontairement s'engager à en prendre soin (par exemple, dans le cadre d'un bail, d'une mesure agroenvironnementale ou d'une obligation réelle écologique). Surtout, les règlements identifient et classent les haies comme des éléments du patrimoine naturel à sauvegarder. Alléluia ! Sauf que ces dispositions, nées des droits rural, de l'urbanisme et de l'environnement, fusent dans tous les sens : espèces protégées, Bonne Condition Agricole et Environnementale (BCAE) n° 8 de la Pac, espaces boisés classés, trames vertes, arrêtés de protection de biotopes, préservation des linéaires boisés... Il n'existe pas, à l'heure où j'écris ces lignes, de document ou plateforme recensant ces dispositifs et cartographiant les haies protégées.

S'il fallait rajouter une dernière couche réglementaire : la haie est aussi un accessoire de l'espace rural, une partie de ce tout. Et la réglementation du tout s'applique à la partie. Les innombrables zones qui quadrillent le territoire changent donc aussi la carte d'identité administrative de la haie, qui peut être domiciliée en réserve naturelle, ou en site, ou monument naturel protégé, ou en espace Natura 2000, ou en parc national, ou en aire d'alimentation de captage d'eau potable... J'écris « ou » mais, souvent, c'est « et » ! Il faut se rendre compte, sur le terrain, du grand bazar que ces règles représentent. Chacune a sa propre façon de peindre juridiquement la haie. Le résultat tient plus du tableau Excel que d'une toile naturaliste. J'ai une théorie : le mauvais état et la laideur des textes expliquent le mauvais état des haies et leur laideur.

**RESPECT DU BIEN-ÊTRE VÉGÉTAL ?** Si l'homme ne peut dompter la nature qui l'entoure, il préférera ne pas s'en entourer. C'est pourquoi le droit laisse un salubre espace de liberté pour gérer les arbres et les haies, qui sont des infrastructures vivantes qui colonisent l'espace. En matière de gestion, les règles applicables, quand on parvient à les isoler, énoncent deux choses : la formalité administrative à accomplir et les travaux possibles.

Question formalités, c'était autrefois « relativement » simple. Soit la haie n'était pas spécialement protégée, et son ou ses propriétaires pouvaient librement la tailler ou la supprimer. Soit la haie était grevée d'une servitude administrative (urbanisme, environnement), et il fallait alors procéder à une déclaration ou obtenir une autorisation du préfet, en fonction de l'intensité de la protection et de la nature des travaux. Pratiquement, il suffisait d'interroger la Direction Départementale des Territoires (DDT).

Depuis la loi d'orientation agricole de 2025, les démarches obéissent à une autre logique, plus déconcertante. Si vous entreprenez de détruire une haie, même si elle n'est pas protégée, une formalité déclarative auprès de la préfecture est prescrite (C. env., art. L. 412-22). L'administration, en fonction du statut de votre haie, peut s'y opposer, ou bien vous demander que vous lui demandiez l'autorisation pour cette suppression (sic) ! De surcroît, la destruction (licite ou illicite) entraîne une mesure compensatoire de replantation d'un linéaire au moins égal à celui disparu. En clair, toute haie est désormais affectée d'une servitude administrative rognant la liberté de détruire. Mais enlever quelques ligneux, ouvrir un passage, couper à blanc, ou réduire à peau de chagrin l'épaisseur de la haie, est-ce détruire ? Jusqu'à présent, la destruction s'entend comme la suppression définitive du linéaire (arrachage). Tout le reste, c'est-à-dire presque tout, n'en relève pas. Il est maintenant prévu qu'un futur arrêté préfectoral précise la « *liste des pratiques locales usuelles présumées répondre, de manière constante sur le territoire du département, à la notion de travaux d'entretien usuels de la haie* » (C. env., art. L. 412-27). N'empêche, selon le classement administratif de la haie, ces interventions seront ou libres ou soumises à déclaration ou à autorisation.

J'en arrive à l'essentiel : que peut-on infliger comme mutilations aux haies champêtres de France ? L'épareuse, ce bras articulé muni de puissantes lames, au défi du bien-être végétal ! En regardant de loin, on aperçoit deux régimes : la gestion ordinaire et la gestion durable. Dans



la première, le propriétaire ou l'exploitant entretient sa haie comme bon lui semble. La seule contrainte, posée pour les agriculteurs par les règles de la Pac, est la période de nidification des oiseaux (16 mars-15 août) : prière de ne pas déranger ! Hormis cette restriction, tous les coups tranchants sont permis (sauf détruire). Quitte à ce que la haie, réduite à la portion « incongrue », ne rende plus aucun des services dont on l'auréole ! Il suffit de circuler dans les veines du tissu rural pour mesurer à quel point ces mauvais traitements sont prédominants.

L'autre régime est celui de la gestion durable. De l'aveu même des textes, ce n'est pas la norme mais l'exception. Ce mode est, depuis plusieurs années, couvert par le Label Haies, outil officiel de certification des bonnes pratiques de gestion des haies<sup>4</sup>. Les pouvoirs publics cherchent à promouvoir ce mode de gestion, notamment auprès des agriculteurs. Selon le nouveau plan national d'actions pour la haie, il faudrait

atteindre, en 2030, 500 000 tonnes de matière sèche par an issues de haies gérées durablement, et une proportion de 70% sur le total de la biomasse en 2050. Mais par quel miracle ? Les financements (publics) se tarissent, et surtout ne sont pas cumulables entre eux. Pour l'heure, le dispositif phare est le « bonus haie », paiement additionnel accordé au titre de la Pac, pour les cultivateurs qui détiennent au moins 6% de haies sur leur Surface Agricole Utile (SAU) et sont labellisés. Sauf que cette aide dédiée aux « éléments favorables à la biodiversité » n'a séduit que 7% des exploitants parmi les 91% éligibles à un paiement vert (écorégime)<sup>5</sup>. À moins d'être un peu plus coercitif (pas dans l'air du temps) ou très généreux (les bourses sont vides), il y a peu de chances d'inverser la tendance. Le politique ne peut pas, en même temps, pleurnicher sur le sort des haies et brûler médiatiquement les « surfaces non productives » comme les ennemies de la souveraineté alimentaire. ●

4 - Cette certification a maintenant une assise légale (C. rur., art. L. 611-9).

5 - <https://capeye.fr/2024/02/un-premier-bilan-de-lecoregime-francais>

# Protéger les captages d'eau : l'expérience de Nort-sur-Erdre

par Yves Dauvé, maire de la commune de Nort-sur-Erdre et enseignant en droit rural (École supérieure d'agriculture d'Angers). Propos mis en forme par Anne Judas, avec la complicité du café des sciences de la transition écologique de Nantes Université



**Au nord de Nantes, la commune rurale de Nort-sur-Erdre est assise sur une nappe d'eau et compte trois captages. Comment assurer, sur le terrain, la qualité de cette ressource menacée par divers polluants ? Au-delà des solutions techniques, il existe des dispositifs juridiques qui ont aussi leurs limites. Le point de vue concret d'un élu sur les moyens d'action de sa commune.**

Nort-sur-Erdre (10 000 habitants) et son bassin de vie (80 000 habitants) sont approvisionnés en eau potable par une nappe phréatique interstitielle<sup>1</sup> située à 90% sur le territoire de la commune, via trois points de captage. La surface agricole utile couvre environ 65% de ce territoire (en tout 36 km<sup>2</sup>).

La nappe a été classée comme prioritaire par le Grenelle de l'environnement en 2012. Source première pour l'approvisionnement de Nort-sur-Erdre, elle est très résiliente et, même lors des sécheresses de 2021 à 2023, la quantité d'eau est apparue robuste.

**UNE EAU QUI SE DÉGRADE.** La qualité de l'eau de la nappe, hélas, se dégrade sous l'effet conjugué des pesticides et des nitrates.

Certes, la nature des sols est assez filtrante mais, entre le moment où une pluie tombe et celui où l'eau rejoint la nappe, il peut se passer quinze à vingt ans. On a donc beaucoup de retard sur le problème – même si on en parle depuis deux décennies. Et, quand on demande des efforts, notamment à la profession agricole, on n'en voit pas les résultats instantanément.

Par ailleurs, un changement de système agricole s'est produit. L'ancien modèle de polyculture-élevage avec des surfaces enherbées très importantes et durables limitait la pollution. Une modélisation de la nappe l'a montré. Même des parcelles cultivées en agriculture conventionnelle de manière raisonnée dans un système d'élevage

laitier généraient peu de pollutions. Aujourd'hui, ce sont beaucoup de cultures de légumes de plein champ qui tournent rapidement et nécessitent des intrants pour sécuriser les rendements et une certaine qualité.

D'autres communes du département sont touchées par ce problème, comme Machecoul, au sud, où il y a une production agricole très intensive. Massérac, à l'ouest, a même dû fermer son captage.

**TRAITER LES NITRATES ?** Malgré la remise à niveau, pour six millions d'euros, de l'usine de traitement d'eau potable de Nort-sur-Erdre, qui traite les pesticides au moyen du charbon actif, nous avons détecté, l'an dernier, de nouveaux polluants et notamment des PFAS. Par ailleurs, cette station, gérée par le syndicat Atlantic'Eau, ne traite pas encore les nitrates. Si leur taux demeure inférieur à 100 mg/l, la législation autorise à pomper l'eau de la ressource naturelle. Quant à l'eau potable distribuée, elle doit en contenir moins de 50 mg/l. Dès que ce seuil est dépassé dans l'eau pompée, un système de mélange avec deux autres sources proches intervient pour l'atténuer, de façon à ce que l'eau distribuée reste conforme.

En 2024, les sources utilisées en mélange ayant des teneurs en manganèse trop élevées, cette eau distribuée a été temporairement interdite de consommation pour les femmes enceintes et les nourrissons, alors approvisionnés en bouteilles d'eau par la commune, tandis que l'agence régionale de santé accordait au syndicat Atlantic'Eau une dérogation de trois semaines pour poursuivre la distribution au reste de la population. De fait, il nous faudra probablement investir de nouveau, à hauteur de trois à quatre millions d'euros, pour traiter les nitrates dont les taux montent actuellement<sup>2</sup>.

2 - Depuis 2000 le nombre de captages fermés pour non-conformité aux nitrates augmente : <https://programme-nitrate.gouv.fr/lazote-est-element-indispensable-a-lagriculture-il-peut-entraîner-pollutions.html>

1 - L'eau ne forme pas de lac souterrain. Elle est dispersée dans le sol.

## RETROUVER UNE EAU POTABLE DE QUALITÉ : LES ZONES SOUMISES À CONTRAINTES ENVIRONNEMENTALES (ZSCE)...

Dans ce cadre, l'un des enjeux forts consiste à préserver de toute pollution les points de prélèvement d'eau. Une protection « à la source », donc des captages, via deux dispositifs spécifiques actionnés à l'échelle départementale par le préfet, sous la forme d'arrêtés : il existe d'abord le dispositif des Zones Soumises à Contraintes Environnementales (ZSCE). Elle est mis en œuvre afin que les acteurs se mettent d'accord sur un plan d'action visant à regagner la qualité de l'eau. Faute d'accord à Nort-sur-Erdre, le préfet a pris la main, validant le plan d'action en décembre 2024 et prenant l'arrêté correspondant. Ce plan d'action est volontaire (c'est-à-dire non contraignant) et dure trois ans pour tous les acteurs. Passé ce délai, si le préfet juge qu'il n'est pas efficace, il peut le rendre obligatoire.

À Nort-sur-Erdre, ce plan d'action de la ZSCE contient des objectifs pour retrouver une qualité conforme : pour l'eau pompée, moins de 50 microgrammes par litre de nitrate et moins de 0,1 µg/l pour les pesticides. S'il prévoit des mesures de maîtrise et de suivi qui ont un intérêt, aucune ne mentionne d'interdiction. Et le préfet, qui ne peut rendre obligatoires que des mesures déjà prévues, ne pourra pas prendre de telles décisions puisqu'elles ne figurent pas dans les mesures volontaires.

Par ailleurs, notons que l'espace qui reçoit l'eau de pluie alimentant la nappe, contribuant à la régénérer, peut être divisé en trois sous-zones dont l'apport est plus ou moins important : une zone sensible de 120 hectares où des efforts très importants donneraient des résultats rapides ; une deuxième zone de 600 hectares où l'on pourrait mener des efforts moins contraignants ; une troisième zone de 3000 hectares où le programme ZSCE serait tout à fait adapté. Or, alors que la municipalité de Nort-sur-Erdre souhaitait voir interdire les pesticides et les apports de nitrates

minéraux sur la zone sensible des 120 hectares, le préfet a choisi la linéarité des mesures sur l'ensemble du périmètre.

## ... ET LES DÉCLARATIONS D'UTILITÉ PUBLIQUE (DUP).

Venons-en au deuxième type de procédure, les déclarations d'utilité publique relatives à l'instauration de périmètres de protection. Celles-ci définissent administrativement des périmètres autour des captages, assez similaires aux zones de contributions hydrologiques citées plus haut, avec la mise en place de trois niveaux de protection (immédiate, rapprochée et éloignée). Plutôt pilotées par le ministère de l'Environnement et de la Santé, elles visent à éliminer tout risque de pollutions ponctuelles susceptibles d'affecter la nappe, comme les fuites accidentelles des fosses à lisier, mais la loi permettrait qu'elles ciblent aussi l'interdiction des pesticides aux alentours des captages. Concernant notre territoire, la DUP actuelle est en cours de révision. Atlantic'Eau va faire une proposition à la préfecture, qui ne sera opposable que lorsque l'arrêté du préfet sera pris. Mais, comme la ZSCE, cette procédure ne prendra probablement pas de mesures contraignantes.

## OBLIGATIONS ET INDEMNISATIONS.

Un arrêté ZSCE ou une DUP peuvent toutefois instaurer des obligations, comparables à des servitudes<sup>3</sup>. Cela permet d'indemniser les agriculteurs concernés par ces mesures d'interdiction, de restriction d'activités ou d'installations portant atteinte à la qualité des eaux. Mais aussi de renforcer les mesures existantes de la Pac, tels les écorégimes (des aides dites « vertes ») ou les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC). Il est même possible (et l'on y travaille) de mettre en place des paiements pour services environnementaux. Hélas, le système de plafond existant empêche une exploitation de recevoir plus d'un certain montant d'aides publiques (50000 euros sur trois ans<sup>4</sup>), ce qui constitue souvent un écueil pour contractualiser avec les agriculteurs. Certes, ces derniers peuvent aussi initier une conversion en bio. Reste que la modélisation<sup>5</sup> a montré que, même en agriculture bio, des nitrates rejoignent l'eau à partir du sol et des résidus de culture. Le plus efficace serait peut-être de revenir à un système de polyculture-élevage. Difficile toutefois d'avoir ici des certitudes, tant la complexité agronomique est grande.

3 - En droit public, restriction à l'exercice du droit de propriété foncière en vertu de l'intérêt général ou de l'utilité publique.

4 - C'est le plafond dit des « aides de minimis ».

5 - Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la région de Nort-sur-Erdre, 2015. *Modélisation en quatre phases du système hydrogéologique de Nort-sur-Erdre (44)*, 2013-2015.

## LE FONCIER : LES MARGES DE MANŒUVRE D'UNE COMMUNE.

Sachant que la reconquête d'une eau de qualité est affaire de moyen et long terme, la commune a engagé une action sur son foncier. Elle aurait pu faire une déclaration publique, exproprier les agriculteurs sur la zone sensible des 120 hectares moyennant d'onéreuses indemnités très lourdes à verser. Nous avons éliminé cette option, au moins dans un premier temps, après avoir étudié d'autres outils possibles sur ce périmètre.

Parmi eux, citons l'Obligation Réelle Environnementale (ORE), qui émane du droit de l'environnement. C'est une servitude inscrite dans l'acte de propriété notarié du sol et dans la durée : le propriétaire ou l'exploitant à venir, quel qu'il soit, devra la respecter. Ce peut être une interdiction de l'usage des pesticides, une obligation de garder les haies, etc. Jusqu'à maintenant, ces ORE avaient plutôt pour finalité de protéger la biodiversité mais des propriétaires peuvent les utiliser avec pour contrepartie un fermage modique.

Autre voie possible, les baux avec clause environnementale, que peuvent signer les propriétaires, éventuellement une collectivité. Même si le statut du fermage rend difficile le fait de revenir sur un bail en cours, il est en effet possible d'inclure une clause telle que l'interdiction d'utiliser des pesticides, dès lors qu'il s'agit d'intérêt public.

## FACE AUX RÉTICENCES DU MONDE AGRICOLE.

Dernier exemple, une collectivité locale commune peut actionner le droit de préemption, qui émane du droit de l'urbanisme. C'est ainsi que la communauté de communes, à travers son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) où est inscrite la protection de la nappe phréatique, dispose du droit de préemption, qu'elle a cédé à la commune de Nort-sur-Erdre. Laquelle se porte acquéreuse dès qu'une terre est mise en vente dans la zone des 120 hectares et propose ensuite un bail environnemental (un seul conclu à ce jour). Un droit dont dispose également Atlantic'Eau mais que ce service public ne souhaite pas activer. Fait notable : la commune a choisi de ne pas préempter si l'agriculteur acquéreur signe une ORE devant notaire.

Ces démarches font école. Ainsi, à Machecoul, pour éviter que la commune préempte ses parcelles sur l'aire d'alimentation du captage, l'agriculteur concerné s'est engagé à passer en bio.

Reste que, face aux ORE et aux baux environnementaux, les organisations agricoles manifestent de fortes réserves.

Trois jours avant les élections municipales de 2020, la FNSEA avait envoyé 120 tracteurs

devant la mairie, avec le slogan « Rendez-nous nos terres ». Le dimanche suivant, ma liste a été réélue avec 72 % des voix. Les habitants de Nort-sur-Erdre sont, semble-t-il, extrêmement sensibles à la qualité de l'eau. Mais cette inquiétude du monde agricole, voire cette crispation, expliquent la prudence de la communauté de communes, d'Atlantic'Eau et même de la préfecture.

Sous l'égide de la direction départementale des territoires et de la mer, une cellule foncière se met actuellement en place concernant la zone de captage. Au sein de cette instance, peuvent s'engager des discussions et des réflexions, par exemple sur des échanges de terres agricoles, permettant aux agriculteurs de récupérer des parcelles en dehors de cette zone.

Quels que soient les débats actuels, il est impossible de laisser aux générations futures une ressource polluée, que ce soit l'air, l'eau ou le sol. Face à la nocivité des pesticides, risque connu, s'applique le principe de prévention, un des principes supérieurs du droit de l'environnement qui doit être respecté et peut être invoqué par recours devant les tribunaux. Un sujet aussi vital que l'eau potable ne peut pas être laissé au bon vouloir d'un agriculteur ou d'un groupe d'agriculteurs, ni d'ailleurs d'un élu ou d'un groupe d'élus. Seule une loi, un cadre plus volontariste, demandant une détermination à toute épreuve, sera à la hauteur de l'enjeu. Cette avancée législative pourrait avoir lieu, avec l'adoption de la loi portée par Jean-Claude Raux<sup>6</sup>, non une loi partisane mais une loi d'intérêt général, comme celle qui a été adoptée dernièrement sur les PFAS<sup>7</sup>. ●

6 - Proposition de loi visant à protéger durablement la qualité de l'eau potable, n°766. [https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/textes/l17b0766\\_proposition-loi](https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/textes/l17b0766_proposition-loi)

7 - Loi planifiée le 27/02/2025. <https://www.vie-publique.fr/loi/293656-pfas-polluants-eternels-loi-ecologiste-du-27-fevrier-2025>

# Suivez l'actu de *Sesame*!

WEB  
63

Depuis plus de vingt ans, nous cherchons à instruire et éclairer les questions vives, les tensions et les signaux faibles dans les champs de l'agriculture, de l'alimentation, des sciences et techniques du vivant, de l'environnement et des territoires ruraux. Entrez pleinement dans l'univers numérique de *Sesame* qui accueille, en plus de tous les numéros de la revue, téléchargeables gratuitement, des contributions, revues de presse (le fil du mercredi et les échos du vendredi) et articles mis en ligne au fil de l'eau et que vous pouvez commenter.

[revue-sesame-inrae.fr](http://revue-sesame-inrae.fr)

Pour ne rien rater des nouveautés publiées sur le blog et autres informations, inscrivez-vous librement à notre lettre électronique, en écrivant à l'adresse :

[revuesesame@inrae.fr](mailto:revuesesame@inrae.fr)

La revue est aussi active sur LinkedIn et Bluesky, rejoignez notre communauté.

 **Revue Sesame**  [@revuesesame.bsky.social](https://bsky.app/profile/revuesesame.bsky.social)

*Sesame* se lit aussi sur Cairn.info  
 [revue-sesame-inrae.fr](http://revue-sesame-inrae.fr)

En plus de la revue *Sesame* qu'elle édite, la Mission Agrobiosciences-Inrae, c'est aussi :

- Le cycle de rencontres-débats *BorderLine* en partenariat avec le Quai des Savoirs, centre culturel dédié à la science et aux techniques de la métropole toulousaine. Son fil rouge ? Explorer les champs de tension qui s'exercent autour de l'idée de limite, qu'elle soit frontière géographique, borne des savoirs, seuil éthique ou finitude des ressources. Chaque rencontre donne lieu à la réalisation d'un podcast audio et vidéo, retrouvez-les...

...sur YouTube (vidéos)



et Ausha (audio)



- Et encore plein d'autres ressources documentaires à retrouver sur le site internet [www.agrobiosciences.org](http://www.agrobiosciences.org)

Une question ? Contactez-nous au :

**05 61 28 54 70**



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**INRAE**

la science pour la vie, l'humain, la terre



**agrobiosciences**

FAIRE CONTROVERSES

